

INDIGO GROUP

Société anonyme

Immeuble The Curve

48, avenue du Général de Gaulle

92800 Puteaux

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

PROXIMA

64, boulevard de Reuilly
75012 Paris

S.A.R.L. au capital de 50 000 €
402 387 997 RCS Paris

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Paris

DELOITTE & ASSOCIES

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 201 424 €
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

INDIGO GROUP

Société anonyme

Immeuble The Curve

48, avenue du Général de Gaulle

92800 Puteaux

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée générale de la société INDIGO GROUP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société INDIGO GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des actifs long terme non financiers (goodwill, immobilisations incorporelles du domaine concédé, immobilisations corporelles, immobilisations corporelles du domaine concédé et des participations dans les sociétés mises en équivalence)

(Notes 3.3.1, 3.3.16, 3.3.17, 4, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4 et 9.5 de l'annexe aux comptes consolidés)

Description du risque

Les goodwill, les immobilisations incorporelles du domaine concédé, les immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles du domaine concédé et les participations dans les sociétés mises en équivalence présentent des valeurs nettes comptables significatives au 31 décembre 2025 de respectivement 1 002,3 millions d'euros, 1 374,2 millions d'euros, 1 086,4 millions d'euros, 191,7 millions d'euros et 62,2 millions d'euros. Ces goodwill, ces immobilisations et ces participations peuvent présenter un risque de dépréciation lié à des facteurs internes ou externes, comme par exemple la détérioration de la performance, l'évolution de l'environnement économique, des conditions de marché défavorables, l'évolution du trafic et des changements de législations ou de réglementations.

Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les goodwill, le Groupe réalise un test de perte de valeur au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations et les titres de participations dans les sociétés mises en équivalence, le Groupe réalise un test de perte de valeur lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît. Lors de la réalisation de ces tests, le Groupe détermine la valeur recouvrable de ces actifs, regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT), sur la base d'un calcul de valeur d'utilité, lui-même basé sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés.

Ces tests de perte de valeur ont été réalisés en tenant compte des incertitudes pesant sur les perspectives macro-économiques.

L'évaluation des actifs long terme non financiers constitue un point clé de l'audit, compte tenu du caractère potentiellement significatif d'éventuelles dépréciations et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la Direction sur des hypothèses telles que la performance opérationnelle, le trafic futur, les taux de croissance long terme et les taux d'actualisation retenus.

Notre réponse au risque

Pour les UGT significatives ou présentant un risque spécifique, nous avons :

- vérifié la pertinence de l'approche retenue pour déterminer les UGT, au niveau desquelles sont réalisés les tests de perte de valeur des actifs ;
- analysé et vérifié les modalités de mise en œuvre de ces tests et notamment les processus de validation de la Direction ;
- rapproché les données budgétaires utilisées dans les tests de dépréciation avec celles approuvées par les organes de direction de la société ;
- rapproché la valeur nette comptable des UGT testées avec les montants figurant en comptabilité,
- vérifié les fichiers de calculs portant notamment sur les actifs testés ainsi que sur la détermination de leur valeur d'utilité ;
- apprécié, avec le recours à nos spécialistes en évaluation, le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues dans le contexte actuel et en particulier l'évolution de la performance opérationnelle et du trafic, les taux de croissance long terme et l'inflation corroborés par des données de marché externe, et les taux d'actualisation retenus, et ce notamment en comparant ces taux avec nos bases de données internes.

S'agissant des goodwill, nous avons vérifié le caractère approprié des informations données dans la note 9.5 de l'annexe aux comptes consolidés, notamment sur les hypothèses sous-jacentes et les analyses de sensibilité, au regard des dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

Evaluation des provisions pour risques liés aux contrats et litiges

(Notes 3.3.1, 3.3.21 et 9.11 de l'annexe aux comptes consolidés)

Description du risque

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé à différents risques, notamment des risques juridiques, des litiges et contentieux, ainsi que des contrats présentant un risque de perte. Le Groupe identifie et analyse régulièrement les risques auxquels il peut être confronté et évalue et comptabilise, le cas échéant, des provisions sur la base de sa meilleure estimation à la date de clôture :

- de la sortie de ressources attendue pour éteindre l'obligation (cas des contrats déficitaires),
- de l'impact de ces litiges sur la valeur recouvrable de ses actifs.

Ces estimations prennent en considération l'information disponible et l'ensemble des résultats possibles.

Ces risques et litiges font, le cas échéant, l'objet de provisions établies conformément aux normes comptables appropriées, notamment la norme IAS 37 et IAS 36, et sont évalués par le Groupe en fonction de sa connaissance des dossiers.

Ces provisions pour risques et litiges sont présentées sur les lignes « Provisions non courantes » et « Provisions courantes » ou en diminution de la valeur comptable des actifs concernés lorsque ces provisions concernent la valeur recouvrable des actifs du Groupe.

L'évaluation des provisions comptabilisées au titre des risques et litiges constitue un point clé de l'audit, compte tenu des montants en jeu et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la Direction pour la détermination de ces provisions.

Notre réponse au risque

Afin d'obtenir une compréhension des litiges existants et des éléments de jugement y afférents, nous nous sommes entretenus avec les Directions juridique et financière du Groupe. Pour chacun des principaux litiges identifiés, nous avons :

- procédé à des entretiens avec la Direction juridique du Groupe et avons suivi l'évolution des principaux litiges ;
- examiné et vérifié les procédures mises en œuvre par le Groupe pour procéder à l'identification, au recensement ainsi qu'à l'évaluation des risques et l'approbation des provisions correspondantes ;
- corroboré le niveau de provisions comptabilisées avec les réponses d'avocats à nos demandes d'information ;
- effectué une revue critique des analyses internes relatives à la probabilité et à l'incidence possible de chaque risque, en examinant les éléments de procédure (courriers, réclamations, jugements, notifications, etc.) disponibles. Nous avons notamment exercé notre jugement professionnel afin d'apprécier les positions retenues par la Direction au sein de fourchettes d'évaluation des risques et la cohérence de l'évolution dans le temps de ces positions.

Par ailleurs, s'agissant des contrats déficitaires, nous avons vérifié les fichiers de calculs utilisés dans la détermination des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés et vérifié le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues, en particulier l'évolution de la performance opérationnelle et du trafic, les taux de croissance long terme corroborés par des données de marché externes et les taux d'actualisation retenus, et ce notamment en comparant ces taux avec nos bases de données internes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société INDIGO GROUP par l'Associé unique, lorsque votre société était une société par actions simplifiée unipersonnelle, en date du 26 mars 2014 pour le cabinet Deloitte & Associés et en date du 15 octobre 2014 pour le cabinet Proxima.

Au 31 décembre 2025, le cabinet Deloitte & Associés était dans le 13^{ème} exercice de sa mission sans interruption et le cabinet Proxima dans le 12^{ème} exercice, dont 12 exercices pour les deux cabinets depuis que des titres de créance de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 26 mars 2026

Les Commissaires aux comptes

PROXIMA

DELOITTE & ASSOCIES

 Franck AUTEF

 Amnon Bendavid

Franck AUTEF

Amnon BENDAVID

COMPTES CONSOLIDES

31 DECEMBRE 2025



INDIGO GROUP

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 183 021 628 euros

Siège social : The Curve - 48-50, Avenue du Général De Gaulle
92800, Puteaux
RCS Nanterre 800 348 146

SOMMAIRE DES COMPTES CONSOLIDÉS

Compte de résultat consolidé	4
Etat du résultat global	5
Bilan Consolidé.....	6
Tableau des flux de trésorerie consolidés	8
Variation des capitaux propres consolidés	9

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. PRÉSENTATION DU GROUPE ET DU CONTEXTE DE PRÉPARATION DES COMPTES	11
1.1 Présentation du Groupe.....	11
1.2 Contexte de préparation des états financiers consolidés du Groupe.....	11
2. FAITS MARQUANTS	13
2.1 Faits marquants de la période	13
2.2 Faits marquants de la période précédente.....	15
3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	16
3.1 Principes généraux	16
3.2 Méthodes de consolidation	16
3.3 Règles et méthodes d'évaluation	19
3.4 Indicateurs financiers non définis par les normes IFRS utilisés par le Groupe.....	30
4. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES	32
5. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES	33
5.1 Acquisitions de la période	33
5.2 Acquisitions de l'exercice précédent	34
6. INFORMATIONS SECTORIELLES.....	35
7. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT	38
7.1 Charges opérationnelles courantes	38
7.2 Dotations aux amortissements	38
7.3 Dotations nettes aux provisions et dépréciations d'actifs et passifs non courants	38
7.4 Autres éléments opérationnels.....	39
7.5 Paiements en actions (IFRS 2)	39
7.6 Charges et produits financiers	39
7.7 Impôts sur les bénéfices	40
7.8 Résultat par action	42
8. NOTES RELATIVES AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	43
8.1 Passage de l'EBITDA au Free Cash-Flow.....	43
8.2 Cash Conversion Ratio	43
8.3 Analyse des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	44
8.4 Impact relatif au traitement des redevances fixes (IFRIC 12)	44
8.5 Impact relatif au traitement des loyers fixes (IFRS 16)	45

9. NOTES RELATIVES AU BILAN	46
9.1 Immobilisations incorporelles du domaine concédé.....	46
9.2 Goodwill	47
9.3 Autres immobilisations incorporelles.....	48
9.4 Immobilisations corporelles.....	49.....
9.5 Tests de valeur sur actifs immobilisés.....	49
9.6 Participations dans les sociétés mises en équivalence.....	51
9.7 Actifs financiers non courants	54
9.8 Actifs financiers de gestion de trésorerie et disponibilités.....	56
9.9 Capitaux propres	56
9.10 Engagements de retraites et autres avantages au personnel.....	57
9.11 Autres provisions	60
9.12 Autres passifs non courants.....	61
9.13 Besoin en fonds de roulement	61
9.14 Informations relatives à l'endettement financier net.....	62
9.15 Informations relatives à la gestion des risques financiers	66
9.16 Risque de crédit et contrepartie	70
10. AUTRES NOTES SUR LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES CONTRATS DE CONCESSION	71
10.1 Contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel.....	71
10.2 Contrats de concession – Modèle de la créance financière	71
11. AUTRES NOTES.....	71
11.1 Transactions avec les parties liées	72
11.2 Rémunération des principaux dirigeants.....	72
11.3 Engagements hors bilan	73
11.4 Effectifs	74
12. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	75
13. EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	76
14. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025	77

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
CHIFFRE D'AFFAIRES (*)		994,4	887,0
Chiffre d'affaires construction des filiales concessionnaires		31,6	32,1
Total chiffre d'affaires		1 026,0	919,1
Produits des activités annexes		14,7	13,0
Charges opérationnelles courantes	7.1	(566,7)	(501,1)
EBITDA		474,1	430,9
Dotations aux amortissements	7.2	(288,8)	(248,5)
Dotations nettes aux provisions et dépréciations d'actifs non courants	7.3	(2,2)	3,6
Autres éléments opérationnels	7.4	(0,8)	1,2
Palements en actions (IFRS 2)	7.5	(7,1)	(7,5)
Résultat des sociétés mises en équivalence	9.6.1	1,5	31,3
Perte de valeur des goodwill	9.5	—	—
Effet de périmètre et résultat de cession de titres (**)		(4,4)	5,3
RESULTAT OPERATIONNEL		172,4	216,4
Coût de l'endettement financier brut		(125,8)	(128,6)
Produits financiers des placements de trésorerie		7,4	26,4
Coût de l'endettement financier net	7.6	(118,3)	(102,2)
Autres produits financiers	7.6	2,3	0,9
Autres charges financières	7.6	(4,4)	(2,2)
Impôts sur les bénéfices	7.7	(40,4)	(28,2)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		11,5	84,6
Résultat net de la période - part des intérêts minoritaires		(0,3)	(1,7)
RESULTAT NET DE LA PERIODE - PART DU GROUPE		11,8	86,3
Résultat net par action part du Groupe	7.8		
Résultat net par action (en euros)		0,06	0,47
Résultat net dilué par action (en euros)		0,06	0,47

(*) Hors chiffre d'affaires construction des filiales concessionnaires.

(**) Principalement liés à la cession de 60% d'Indigo Park Canada et de la participation minoritaire dans le Groupe Clermont (cf. faits marquants de la période).

Etat du résultat global

(en millions d'euros)	31/12/2025			31/12/2024		
	Part du groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Part du groupe	Part des intérêts minoritaires	Total
Résultat net	11,8	(0,3)	11,5	86,3	(1,7)	84,6
Variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie (*)	7,3	—	7,3	—	—	—
Écarts de conversion (***)	(3,9)	0,1	(3,8)	(23,9)	(7,0)	(30,9)
Impôts (**)	(1,9)	—	(1,9)	—	—	—
Quote-part des sociétés mises en équivalence, nets des écarts de conversion	—	—	—	—	—	—
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net	1,5	0,1	1,6	(23,9)	(7,0)	(30,9)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	2,2	—	2,2	7,3	—	7,3
Impôts	(0,6)	—	(0,6)	(1,3)	—	(1,3)
Quote-part des sociétés mises en équivalence, nets	—	—	—	—	—	—
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net	1,6	—	1,6	6,0	—	6,0
Total autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	3,1	0,1	3,2	(17,9)	(7,0)	(24,9)
Résultat global	14,9	(0,2)	14,7	68,5	(8,7)	59,7

(*) Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (couvertures de taux principalement) sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

(**) Effets d'impôt liés aux variations de juste valeur des instruments financiers de couverture de flux de trésorerie (part efficace).

(***) Dont, au 31 décembre 2025, -1,7 million d'euros sur le BRL, -0,3 million d'euros sur le CHF, -3,9 millions d'euros sur le CAD et 0,5 million sur les autres devises utilisées par le Groupe.

Bilan Consolidé

Actif

(en millions d'euros)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	9.1	1 374,2	1 408,2
Goodwill net	9.2	1 002,3	1 067,6
Autres immobilisations incorporelles	9.3	155,9	148,1
Immobilisations corporelles	9.4	1 086,4	1 043,0
Immobilisations corporelles du domaine concédé	9.4	191,7	186,4
Immeubles de placement		—	—
Participations dans les sociétés mises en équivalence	9.6	62,2	33,0
Créances financières - Concessions (part à + 1 an)	9.7	14,9	15,2
Autres actifs financiers non courants	9.7	19,2	31,3
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants	9.7 / 9.15	—	10,4
Impôts différés actifs	7.7	71,0	77,2
Total actifs non courants		3 977,9	4 020,4
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	9.13	9,2	18,2
Clients	9.13	194,3	190,5
Autres actifs courants d'exploitation	9.13	145,8	135,3
Autres actifs courants hors exploitation		7,8	4,6
Actifs d'impôt exigible		14,0	13,7
Créances financières - Concessions (part à - 1 an)		0,2	0,2
Autres actifs financiers courants		18,6	4,4
Juste valeur des produits dérivés actifs courants	9.15	7,3	11,6
Actifs financiers de gestion de trésorerie	9.8	1,2	0,4
Disponibilités et équivalents de trésorerie	9.8	153,0	637,1
Actifs liés aux activités abandonnées et autres actifs disponibles à la vente		—	—
Total actifs courants		551,4	1 016,1
TOTAL ACTIFS		4 529,3	5 036,5

Bilan Consolidé

Passif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres	9.9		
Capital social		183,0	183,0
Primes liées au Capital		471,8	471,8
Réserves consolidées		(215,7)	(117,2)
Réserves de conversion		(11,2)	(5,7)
Résultat net - Part du Groupe		11,8	86,3
Opérations enregistrées directement en capitaux propres		21,6	14,6
Capitaux propres - Part du Groupe		461,3	632,9
Intérêts minoritaires		18,2	98,9
Total capitaux propres		479,5	731,8
Passifs non courants			
Provisions pour retraites et autres avantages du personnel	9.10	16,3	17,7
Provisions non courantes	9.11	19,5	15,8
Emprunts obligataires	9.14	2 202,0	2 206,1
Autres emprunts et dettes financières	9.14	609,3	584,4
Juste valeur des produits dérivés passifs non courants	9.14	0,2	—
Autres passifs non courants	9.12	134,4	19,9
Impôts différés passifs	7.7	157,8	173,7
Total passifs non courants		3 139,4	3 017,7
Passifs courants			
Provisions courantes	9.11	31,8	34,9
Fournisseurs	9.13	134,3	125,9
Autres passifs courants d'exploitation	9.13	409,1	410,7
Autres passifs courants hors exploitation		53,4	46,4
Passifs d'impôt exigible		21,9	22,8
Juste valeur des produits dérivés passifs courants	9.15	0,1	0,2
Dettes financières courantes	9.14	259,8	646,1
Passifs liés aux activités abandonnées et autres passifs disponibles à la vente		—	—
Total passifs courants		910,4	1 287,0
TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES		4 529,3	5 036,5

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net de la période (y compris les minoritaires)		11,5	84,6
Dotations nettes aux amortissements	7.2	288,8	248,5
Dotations nettes aux provisions (*)		4,5	(2,9)
Paievements en actions (IFRS 2) et autres retraitements		2,7	2,6
Résultat sur cessions (***)		8,0	(11,5)
Pertes et profits de change latents		0,4	0,3
Impact d'actualisation des créances & dettes non courantes		—	—
Variation de la juste valeur des instruments financiers		—	—
Perte durable (AFS) et/ou variation de valeur des titres (acquis par étape)		—	—
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées		(2,1)	(31,7)
Coûts d'emprunt immobilisés		—	(0,1)
Coût de l'endettement financier net comptabilisé		118,3	102,2
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées		40,4	28,2
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	8.1	472,4	420,1
Variations du BFR et des provisions courantes	8.1	6,5	(25,7)
Impôts payés		(49,6)	(33,6)
Intérêts financiers nets payés		(103,0)	(105,4)
- dont impact relatif au traitement comptable des redevances fixes (IFRIC 12)		(18,8)	(18,8)
- dont impact relatif au traitement comptable des loyers fixes (IFRS 16)		(6,5)	(6,0)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		2,6	2,6
Flux de trésorerie liés à l'activité	I	328,8	257,9
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	8.3	(183,4)	(119,5)
- dont impact relatif au traitement comptable des loyers fixes (IFRS 16)		(38,9)	(50,1)
Cession des immobilisations corporelles et incorporelles	8.3	4,7	22,8
- dont impact relatif au traitement comptable des redevances fixes (IFRIC 12)		1,4	1,6
- dont impact relatif au traitement comptable des loyers fixes (IFRS 16)		2,6	—
Investissements en immobilisations du domaine concédés (net de subventions reçues)	8.3	(116,7)	(127,5)
- dont impact relatif au traitement comptable des redevances fixes sur nouveaux contrats (IFRIC 12)		(55,6)	(44,7)
- dont impact relatif au traitement comptable des redevances fixes sur portefeuille existant (IFRIC 12)		(0,2)	(3,6)
Variation des créances financières sur Concessions	8.3	0,2	0,3
Investissements opérationnels (nets de cession)	8.3	(295,3)	(224,0)
Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés)	5.1	(31,1)	(343,4)
Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés) (***)		52,2	13,8
Incidence nette des variations de périmètre (***)		(8,2)	45,9
Investissements financiers nets		12,9	(283,7)
Dividendes reçus des sociétés non consolidées		—	—
Autres		0,4	23,0
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II	(281,9)	(484,6)
Augmentation ou réduction de capital	9.9.1	—	284,0
Augmentations de capital des filiales souscrites par des tiers		—	—
Acquisitions/cessions d'intérêts minoritaires (sans prise/perde de contrôle) (***)		(5,6)	—
Sommes encaissées lors de l'exercice des stocks options		—	—
Distributions versées		(154,1)	(157,2)
- aux actionnaires	9.9.4	(151,9)	(155,2)
- aux minoritaires des sociétés intégrées		(2,2)	(2,0)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	9.14	159,9	146,3
- dont impact relatif au traitement comptable des redevances fixes sur nouveaux contrats (IFRIC 12)		55,6	44,7
- dont impact relatif au traitement comptable des loyers fixes (IFRS 16)		36,4	49,0
Remboursements d'emprunts	9.14	(61,5)	(124,5)
- dont impact relatif au traitement comptable des redevances fixes sur portefeuille existant (IFRIC 12)		(49,5)	(46,5)
- dont impact relatif au traitement comptable des loyers fixes (IFRS 16)		(32,2)	(32,5)
Variation des emprunts sur filiales consolidées		(13,8)	(21,2)
Variation des lignes de crédit	9.14.2.4	90,0	(0,2)
Variation des actifs de gestion de trésorerie (**)	9.14.2.4	(0,3)	0,1
Variation des dérivés sur la trésorerie		—	—
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	(539,3)	127,2
Autres variations (dont incidence des variations des cours de devises)	IV	(2,1)	(3,3)
Variation nette de trésorerie nette	I + II + III + IV	(494,5)	(102,8)
Trésorerie nette à l'ouverture		621,9	724,7
Trésorerie nette à la clôture		127,4	621,9

(*) Y compris les variations des provisions pour retraites et autres avantages au personnel.

(**) Données retraitées des comptes courants financiers actifs (cf. Note "9.14 Informations relatives à l'endettement financier net")

(***) Lié principalement à la cession de 60% d'Indigo Park Canada et de la participation minoritaire détenue dans Groupe Clermont

(****) Lié à l'acquisition de 44,39% d'AGE, opération réalisée sans changement du mode de contrôle de la filiale

Variation des capitaux propres consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en millions d'euros)	Capital social	Primes liées au capital	Autres instruments de capitaux propres	Réserves consolidées	Résultat net	Réserves de conversion	Opérations reconnues directement en capitaux propres	Total part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2024	183,0	471,8	—	(117,2)	86,3	(5,7)	14,6	632,9	98,9	731,8
Résultat net de la période	—	—	—	—	11,8	—	—	11,8	(0,3)	11,5
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées	—	—	—	—	—	(3,9)	7,0	3,1	0,1	3,2
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés mises en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Résultat global de la période	—	—	—	—	11,8	(3,9)	7,0	14,9	(0,2)	14,7
Augmentation de capital	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Réduction de capital et rachat d'autres instruments de capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Affectation du résultat et dividendes distribués	—	—	—	(65,6)	(86,3)	—	—	(151,9)	(2,2)	(154,1)
Paiements en actions (IFRS 2)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Incidence des acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Variations de périmètre (*)	—	—	—	(32,9)	—	(1,7)	—	(34,6)	(78,4)	(113,0)
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Capitaux propres au 31/12/2025	183,0	471,8	—	(215,7)	11,8	(11,2)	21,6	461,3	18,2	479,5

(*) Principalement lié à l'acquisition de 44,39% d'AGE, filiale brésilienne, sans changement du mode de contrôle

Variation des capitaux propres consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024

(en millions d'euros)	Capital social	Primes liées au capital	Autres instruments de capitaux propres	Réserves consolidées	Résultat net	Réserves de conversion	Opérations reconnues directement en capitaux propres	Total part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2023	160,0	210,8	—	(17,4)	55,0	18,2	8,6	435,3	105,2	540,5
Résultat net de la période	—	—	—	—	86,3	—	—	86,3	(1,7)	84,6
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées	—	—	—	—	—	(23,9)	6,0	(17,9)	(7,0)	(24,9)
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés mises en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Résultat global de la période	—	—	—	—	86,3	(23,9)	6,0	68,5	(8,7)	59,7
Augmentation de capital	23,0	261,0	—	—	—	—	—	284,0	—	284,0
Réduction de capital et rachat d'autres instruments de capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Affectation du résultat et dividendes distribués	—	—	—	(100,2)	(55,0)	—	—	(155,2)	(2,0)	(157,2)
Paiements en actions (IFRS 2)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Incidence des acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Variations de périmètre	—	—	—	(0,1)	—	—	—	(0,1)	4,5	4,3
Divers	—	—	—	0,5	—	—	—	0,5	—	0,5
Capitaux propres au 31/12/2024	183,0	471,8	—	(117,2)	86,3	(5,7)	14,6	632,9	98,9	731,8

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

I. PRÉSENTATION DU GROUPE ET DU CONTEXTE DE PRÉPARATION DES COMPTES

I.1 Présentation du Groupe

La société Indigo Group (la « Société ») est une société anonyme de droit français, dont le siège social est situé à The Curve – 48-50 avenue du Général De Gaulle – 92800 Puteaux La Défense. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 800 348 146.

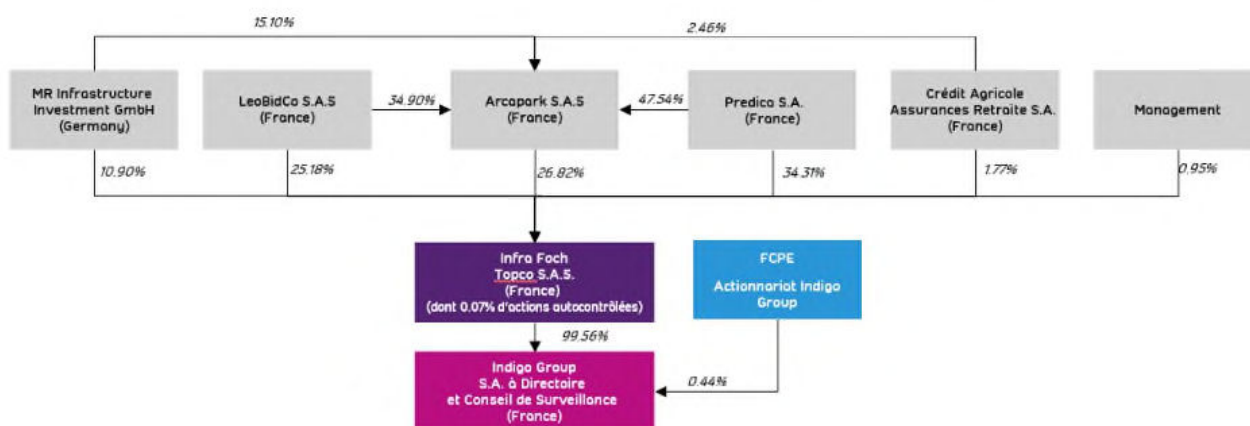
Au 31 décembre 2015, Infra Foch Topco, société mère d'Indigo Group, était détenue à hauteur de 36,9% par des fonds d'investissements gérés par Ardian Infrastructure, à hauteur de 36,9% par Crédit Agricole Assurances via sa filiale Predica, à hauteur de 24,6% par VINCI Concessions (groupe VINCI) et à hauteur de 1,6% par le management du Groupe.

Le 13 juin 2016, Ardian Infrastructure et Crédit Agricole Assurances ont signé un accord avec Vinci Concessions en vue de l'acquisition, à parts égales, de sa participation de 24,6% au capital d'Infra Foch Topco. Cette transaction, soumise à l'approbation des autorités de la concurrence, a été finalisée au cours du troisième trimestre 2016.

Le 17 septembre 2019, Vauban Infrastructure Partners (ex Mirova) (au travers de Core Infrastructure Fund II et de son véhicule de co-investissement), société de gestion dédiée à l'investissement durable, et MEAG, société du groupe Munich Re gestionnaire des actifs de Munich Re et Ergo, ont finalisé l'acquisition de la participation d'Ardian dans Infra Foch Topco, qui elle-même détient 99,8% d'Indigo Group (0,44% détenu par les salariés au travers d'un FCPE), suite à l'information consultation du Comité Social et Economique français d'Indigo ainsi qu'à l'approbation de l'opération par les autorités de concurrence compétentes.

Au 31 décembre 2025, Infra Foch Topco est détenue par Crédit Agricole Assurances, pour 49,49%, à travers Predica SA et Crédit Agricole Assurances Retraite, par Vauban Infrastructure Partners à hauteur de 34,54%, par MR Infrastructure Investment GmbH (Meag) à hauteur de 14,95%, à hauteur de 0,07% en autocontrôle et pour le solde par le Management du Groupe.

L'organigramme simplifié du Groupe est le suivant :



Le Groupe formé par Indigo Group et ses filiales (ci-après « Indigo Group » ou le « Groupe ») est un acteur mondial et global du stationnement et de la mobilité urbaine qui gère au 31 décembre 2025, 1,7 million de places de stationnement et leurs services associés dans 10 pays.

Le Groupe est le partenaire de différents acteurs privés et publics (collectivités, hôpitaux, gares, aéroports, centres commerciaux, stades, lieux de loisirs, de tourisme, résidences, entreprises, universités, administrations, etc.) pour concevoir, construire, financer et exploiter des solutions de stationnement sur voirie ou en ouvrage en concession, pleine propriété ou prestations de services.

Le Groupe exerce par ailleurs une activité dans le domaine des mutations urbaines via sa branche Urban Shift, notamment à travers ses filiales Indigo Voirie et Smovengo.

I.2 Contexte de préparation des états financiers consolidés du Groupe

Les présents états financiers consolidés ont été préparés dans le cadre de la clôture annuelle au 31 décembre 2025.

Dans le respect des dispositions des normes IAS I « Présentation des états financiers », le Groupe a présenté dans les états financiers consolidés de la période clôturée au 31 décembre 2025, les périodes suivantes :

- le bilan consolidé au 31 décembre 2025 et le bilan consolidé au 31 décembre 2024 ;

- le compte de résultat consolidé et l'état du résultat global consolidé au 31 décembre 2025 ainsi que le compte de résultat consolidé et l'état du résultat global consolidé au 31 décembre 2024 ;
- l'état des variations des capitaux propres sur l'exercice considéré (soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025), ainsi que celui de l'exercice précédent (soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024) ;
- le tableau des flux de trésorerie cumulés sur l'exercice considéré (soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025), et un état comparatif pour l'exercice précédent (soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024).

Le Groupe utilise pour la mesure de sa performance un certain nombre d'indicateurs non définis par les normes IFRS, utilisés notamment pour ses besoins en matière de communication financière et dont les définitions sont présentées en Note 3.4.

2. FAITS MARQUANTS

2.1 Faits marquants de la période

2.1.1 Opérations

Incident de cybersécurité – Avril 2025

Le 6 avril 2025, le Groupe Indigo a été victime d'un incident cyber ayant conduit à une intrusion dans les serveurs physiques de son système d'information. Cet acte malveillant a entraîné un accès non autorisé à certaines données personnelles, notamment de clients.

Dès la détection de l'incident, le Groupe a déployé sans délai les mesures techniques, juridiques et organisationnelles appropriées, en relation avec son assureur cyber. Une plainte a été déposée auprès des autorités compétentes, et les notifications ont été adressées à la CNIL, conformément aux exigences réglementaires. Les clients potentiellement concernés ont été informés individuellement et sensibilisés aux risques par des messages de prévention élaborés avec l'appui d'experts, de la CNIL et de l'ANSSI.

L'incident a généré des perturbations opérationnelles, dont l'impact a été atténué grâce à la mise en œuvre d'une cellule de crise. Si aucun arrêt complet d'activité n'a été constaté sur les sites en France et en Europe, certaines fonctions ont néanmoins été affectées (ERP notamment). La région Amérique n'a pas été impactée. Les conséquences financières directes restent limitées. Les coûts de remédiation et des pertes indirectes ont été évaluées et transmises à l'assureur dont le niveau final de prise en charge reste à confirmer après un premier paiement reçu début 2026.

AMERIQUES

Canada

Le 30 juin 2025, INDIGO Group a finalisé la cession de 60% du capital d'INDIGO Park Canada Inc. (IPC), un des leaders du stationnement au Canada, à son partenaire américain historique LAZ Parking (LAZ), actuellement deuxième opérateur aux Etats-Unis.

Ce partenariat marque une nouvelle étape dans la collaboration entre les deux organisations sur le continent nord-américain. Avec près de 1 700 employés et un portefeuille de plus de 1 200 parkings, IPC s'est imposé comme un acteur incontournable du marché canadien, exploitant plusieurs sites emblématiques dans les principales villes du pays. Le partenariat LAZ/IPC en fait le plus grand opérateur d'Amérique du Nord.

INDIGO a également cédé sa participation de 20% dans Clermont, coentreprise dédiée à l'acquisition d'infrastructures de stationnement au Canada, à son co-actionnaire Ardian.

Brésil

Le 26 novembre 2025, INDIGO Group a annoncé avoir finalisé l'acquisition des 44,39% détenus par Patria Infrastructure Fund III dans Administradora Gaucha de Estacionamentos (AGE), devenant ainsi l'unique actionnaire de la société. Cette opération réaffirme l'engagement à long terme d'INDIGO Group sur le marché brésilien, où il est présent depuis plus de 15 ans à travers INDIGO Brésil, l'un des principaux opérateurs de stationnement du pays, avec un portefeuille de près de 350 sites répartis dans 24 États et 100 villes, dont São Paulo, Porto Alegre, Rio de Janeiro, Curitiba et Salvador. En 2022, AGE se rapproche de PareBem, une société entièrement détenue par Infrastructure Fund III, un fonds d'investissement géré par Patria Investimentos, marquant une étape clé dans la consolidation du secteur et donnant naissance à l'un des plus grands opérateurs de stationnement du Brésil.

URBAN SHIFT

Transformation des surfaces de stationnement

Le 31 mars 2025, INDIGO, en partenariat avec CORSALIS, opérateur immobilier dédié à la logistique urbaine, entame la transformation du parking Foch, l'un des plus grands de la capitale, en un hub de services urbains innovant. Ce projet d'envergure (l'Arsenal), d'une durée de deux ans, vise à la fois à répondre aux défis de la logistique urbaine et à favoriser la mobilité décarbonée. Il prévoit la création d'un espace de logistique urbaine de 12 000 m², d'une aire de remisage pour les cars de tourisme et d'un Cyclopark de 200 places.

Le projet du parking Foch est le deuxième projet de transformation mené par INDIGO à Paris. En effet en mai 2025, INDIGO et CORSALIS ont achevé les travaux de transformation totale du parking Bercy (2000m² environ) en espace de logistique urbaine (ELU). La commercialisation de ces deux projets est en cours.

Enfin, INDIGO poursuit l'adaptation de ses ouvrages pour accueillir les nouvelles formes de mobilité. Ainsi, au 31 Décembre 2025, INDIGO a déployé 119 Cycloparks, soit plus de 8 000 places, dans ses parkings. Parcs à vélos à haut niveau de service (zones

protégées et sécurisées, avec casiers et kits de maintenance de 1er niveau), les Cycloparks permettent d'accompagner et de faciliter l'usage du vélo en zone urbaine.

Acquisition de Corsalis

Le 11 juin 2025, INDIGO, est entré au capital de CORSALIS. Ensemble, les deux partenaires entendent former l'acteur immobilier de référence pour la livraison en cœur de ville, en transformant les infrastructures existantes. Avec deux opérations en cours, sur le Pressoir de Bercy (Paris 12e) et l'Arsenal de Foch (Paris 16e), c'est un partenariat industriel déjà éprouvé qui est ainsi consolidé.

DIGITAL & EXPERIENCE CLIENT

INDIGO a lancé le 9 avril 2025 INDIGO Pro, une offre 100% digitale et sur-mesure à destination des indépendants, TPE et PME, pour maîtriser et simplifier le stationnement, grâce à une facturation unique, une meilleure gestion des flottes ainsi qu'un système de prélèvement en fin de mois, via une interface unique : INDIGO Neo.

Avec INDIGO Pro, les utilisateurs peuvent bénéficier d'un accès à plus de 400 parkings en France, soit plus de 460 000 places, ainsi qu'aux bornes de recharge électriques. Prochainement, l'abonnement INDIGO Pro permettra le paiement du stationnement en voirie dans plus de 80 villes en France.

Les services digitaux du Groupe auront globalement traité sur l'année un chiffre d'affaires d'environ 138 millions d'euros sur un périmètre de plus de 1 726 parcs et 126 voiries, confirmant la tendance de digitalisation des usages de nos clients avec une progression de +30% par rapport à l'année dernière.

E-Mobility

INDIGO poursuit son déploiement très volontariste de points de charge : à fin 2025, environ 11 400 points de charge électriques pour véhicules étaient en service dans les parkings INDIGO (dont environ 7 100 en France et environ 2 600 en Belgique).

Indigo poursuit le déploiement de stations de recharge ultra rapides au sein de ses actifs et dispose à présent de 7 stations pour une puissance de recharge installée de 4,7 MW.

Par ailleurs, INDIGO devient opérateur de recharge électrique commercialisée via INDIGO Neo, renforçant son rôle central dans la mobilité urbaine. Le Groupe se positionne comme un acteur incontournable de la transition énergétique en France devenant ainsi le 1er réseau de recharge en milieu urbain.

2.1.2 Corporate : Gouvernance et Financement

Remboursement de la souche obligataire arrivant à échéance en 2025

Le 16 avril 2025, INDIGO a remboursé l'intégralité de la souche obligataire arrivant à échéance en 2025, pour un montant de 469,9 millions d'euros. Ce refinancement avait été anticipé dans le cadre de l'émission obligataire réalisée en octobre 2023, pour un montant de 650 millions d'euros.

Souscription à des instruments dérivés de taux pour anticiper les refinancements 2028 et 2030

Dans le cadre de sa gestion financière et de la maîtrise de son exposition au risque de taux, INDIGO a mis en place au cours du premier semestre 2025, des opérations de couverture anticipée à départ décalé aussi appelées « pre-hedge » pour un montant notionnel de 444 millions d'euros. Ces instruments, arrivant à maturité en 2034, visent à couvrir les conditions de financement sur la composante mid-swap en amont des refinancements obligataires attendus entre 2028 et 2030.

Débloclage des instruments dérivés de taux variable

Dans un contexte de fin de baisse des taux, le Groupe a procédé le 27 novembre 2025 au déblocage anticipé de ses trois instruments dérivés de taux variable dont le notionnel cumulé s'élevait à 300 millions d'euros. A ce titre le Groupe a encaissé une soulte de 14 millions d'euros dont 5,8 millions d'euros au titre de la *mark-to-market* des instruments.

Tirage de 130 millions d'euros sur la ligne de crédit renouvelable

Le 7 mai 2025, INDIGO a procédé à un tirage de 130 millions d'euros sur sa ligne de crédit renouvelable (RCF) multidevises d'un montant total de 300 millions d'euros, signée le 27 juillet 2022. Le Groupe a procédé à un remboursement partiel de 30 millions d'euros le 10 septembre 2025, puis de 10 millions d'euros le 10 décembre 2025, portant le montant tiré à 90 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Ce tirage s'inscrit dans le cadre du financement de ses besoins d'exploitation. Pour mémoire, cette facilité bénéficie d'une échéance en juillet 2029, à la suite de l'exercice en 2023 et au premier semestre 2024 des deux options de prolongation prévues au contrat.

2.1.3 Conformité, risques et engagements ESG

En 2025, la Direction des Risques et de l'Audit Interne a intégré le département ESG au sein de sa direction, afin de se conformer à la directive européenne CSRD et d'établir le premier Rapport de Durabilité du Groupe Indigo.

Objectifs 2025 atteints pour la ligne de crédit sustainability linked

Dans le cadre du crédit revolving sustainability linked d'un montant de 300 millions d'euros souscrit le 27 juillet 2022, le Groupe avait défini deux indicateurs de performance : la réduction des émissions de carbone des Scopes 1 & 2 et la puissance électrique cumulée installée dans les points de recharge de véhicules électriques. Comme pour les objectifs 2023 et 2024, les objectifs 2025 ont été atteints.

Projets soutenus par la fondation INDIGO

En 2025, la Fondation INDIGO a engagé 230 687 euros afin de soutenir 24 projets dans 22 villes et 5 pays (France, Belgique, Brésil, Colombie, Espagne). Elle a compté des mécénats d'envergure comme le salon littéraire du Livre sur la Place de Nancy, l'événement Handisport en fête à Toulouse, le programme musical Sol Maior à Porto Alegre au Brésil, ou encore le salon Solid'Art à Lille.

2.2 Faits marquants de la période précédente

Les faits marquants de la période précédente sont présentés dans les comptes consolidés 2024 publiés.

3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

3.1 Principes généraux

Les présents comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2025 ont été préparés conformément aux normes comptables internationales (« IFRS ») telles que publiées par l'IASB et adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2025.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en millions d'euros, avec une décimale. Les arrondis à la décimale la plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux. La valeur 0 est indiquée en format comptable.

3.1.1 Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er janvier 2025

Les normes et interprétations applicables de façon obligatoire à compter du 1er janvier 2025 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2025. Elles concernent principalement :

- Amendements à IAS 21 « Absence de convertibilité »

3.1.2 Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2025

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2025 :

- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 « Classement et évaluation des instruments financiers » ;
- Amendements à IAS 21 « Conversion dans une monnaie de présentation qui est celle d'une économie hyperinflationniste » ;
- IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers ».

3.1.3 Base d'établissement

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme l'expliquent les méthodes de consolidation exposées ci-dessous.

Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation (voir note 3.3.1 « Recours à des estimations » pour plus de détails).

3.2 Méthodes de consolidation

3.2.1 Périmètre de consolidation

La notion de contrôle d'une entité est définie sur la base de trois critères :

- le pouvoir sur l'entité, c'est-à-dire la capacité de diriger les activités qui ont le plus d'impacts sur sa rentabilité ;
- l'exposition aux rendements variables de l'entité, qui peuvent être positifs, sous forme de dividende ou de tout autre avantage économique, ou négatifs ;
- et le lien entre le pouvoir et ces rendements, soit la faculté d'exercer le pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements obtenus.

En pratique, les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en Assemblée Générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Pour l'appréciation de la notion de contrôle, le Groupe réalise une analyse approfondie de la gouvernance établie et une analyse des droits détenus par les autres actionnaires afin de vérifier leur caractère purement protectif. Lorsque nécessaire, une analyse des instruments détenus par le Groupe ou des tiers (droits de vote potentiels, instruments dilutifs, instruments convertibles...) qui, en cas d'exercice, pourraient modifier le type d'influence exercé par chacune des parties, est également effectuée.

Une analyse est également menée en cas d'événement spécifique susceptible d'avoir un impact sur le niveau de contrôle exercé par le Groupe (modification de la répartition du capital d'une entité, de sa gouvernance, exercice d'un instrument financier dilutif...).

Le contrôle conjoint est établi lorsque les décisions concernant les activités prépondérantes de l'entité requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Les partenariats sont désormais classés en deux catégories (coentreprises et activités conjointes) selon la nature des droits et obligations détenus par chacune des parties. Cette classification est généralement établie par la forme légale du véhicule juridique employé pour porter le projet :

- une coentreprise (joint-venture) est un partenariat dans lequel les parties (co-entrepreneurs) qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Les coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence ;
- une activité conjointe (joint-opération) est un partenariat dans lequel les parties (coparticipants) ont des droits directs sur les actifs et des obligations directes au titre des passifs de l'entité. Chaque coparticipant doit comptabiliser sa quote-part d'actifs, de passifs, de produits et de charges relative à ses intérêts dans l'activité conjointe.

Les entreprises associées sont des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20 %. Elle peut néanmoins être avérée dans des cas de pourcentage de détention inférieurs, notamment lorsque le Groupe est représenté au Conseil d'administration ou dans tout organe de gouvernance équivalent, participant ainsi à l'élaboration des politiques opérationnelles et financières de l'entité ainsi qu'à ses orientations stratégiques.

Les comptes consolidés du Groupe regroupent les états financiers des sociétés ayant un impact significatif sur les comptes du Groupe. Une analyse mixte basée sur le chiffre d'affaires et le total bilan est réalisée au cas par cas, suivant l'activité de la société.

(en nombre de sociétés)	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Total	France	Etranger	Total	France	Etranger
Intégration globale	155	100	55	150	95	55
Mise en équivalence	10	5	5	9	1	8
Total	165	105	60	159	96	63

Le périmètre du Groupe a augmenté de 6 sociétés par rapport au 31 décembre 2024.

Au Canada, le 30 avril, Indigo a cédé ses 20% de participation dans le groupe Clermont Limited Partnership composé de 6 sociétés toutes détenues selon la méthode de la mise en équivalence. Toujours au cours du premier semestre, le Groupe a procédé, le 30 juin 2025, à la cession de 60% de sa participation dans la société Indigo Park Canada. Cette dernière, ainsi que la filiale Northern Valet qu'elle détient à 100%, sont désormais consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Indigo intègre dans son périmètre le groupe Corsalis qui conduit à la consolidation de 4 nouvelles sociétés françaises et une société italienne toutes intégrées selon la méthode de la mise en équivalence.

En Belgique, la société Indigo A-Plus a fusionnée dans la société Indigo Park Belgium au 1er janvier 2025. La société Indigo Events Belgium a été constituée le 5 mars 2025 et la société Minckelers Parking SA a été achetée le 21 mai 2025. Ces deux sociétés sont intégrées selon la méthode de l'intégration globale.

En Pologne, la société ZSV Projekt SP.Z.o.o a été achetée à 100% le 31 janvier 2025 et est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

En Colombie, les deux filiales City Parking et Indigo Infra Colombia ont procédé à l'acquisition de la société Hub Calle 136 le 12 septembre 2025 qui est détenue dorénavant à parts égales par les 2 sociétés. La société est intégrée selon la méthode de l'intégration globale.

En Espagne, la société Indigo Spaces Spain a procédé à l'acquisition de la société Indigo Maria de Molina le 21 novembre 2025. Cette société est intégrée selon la méthode de l'intégration globale. Au cours du même exercice, les sociétés Artemisa Aparciamentos et Plaza Gernikako ont été fusionnées dans Acvil Aparciamentos.

Enfin, le Groupe a intégré les sociétés KB Stationnement, Charenton Stationnement, Parking Santé Bordeaux, Melun Stationnement, et Valenciennes Stationnement à son périmètre français suite à l'obtention de nouveaux contrats.

Les mouvements significatifs de l'exercice sont détaillés dans la partie "faits marquants de la période". Le périmètre consolidé est présenté en partie 14.

Exemption d'audit concernant la filiale anglo-saxonne

La société Les Parcs GTM UK Limited, filiale anglo-saxonne du groupe enregistrée au Royaume-Uni, a utilisé l'exemption d'audit de ses états financiers locaux, en vertu de l'article 479A du UK Companies Act 2006.

Indigo Group a fourni une garantie à sa filiale Les Parcs GTM UK Limited en vertu de l'article 479C du UK Companies Act 2006. Cette garantie concerne les passifs de la filiale anglo-saxonne et les administrateurs d'Indigo Group estiment qu'il existe une faible probabilité d'utilisation de cette garantie.

3.2.2 Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges, entre entreprises intégrées, sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux filiales contrôlées ;

- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

3.2.3 Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Les *goodwill* relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

3.2.4 Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change à la date de clôture de l'exercice.

Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « résultat de change » et présentés en autres produits et charges financiers au compte de résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les instruments dérivés de change qualifiés en couverture d'investissement net dans les filiales étrangères, sont enregistrés dans la rubrique des écarts de conversion dans les capitaux propres.

3.2.5 Regroupements d'entreprises

Le Groupe comptabilise à la juste valeur aux dates de prise de contrôle, les actifs acquis et les passifs identifiables repris. Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise. Les ajustements de prix éventuels sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. A compter de la date d'acquisition, toute variation ultérieure de cette juste valeur résultant d'événements postérieurs à la prise de contrôle est comptabilisée en résultat.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition, tels que les honoraires de due diligences et les autres honoraires associés, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les intérêts minoritaires détenus dans l'entreprise acquise sont comptabilisés soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet). Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition.

La valeur d'acquisition est affectée en comptabilisant les actifs acquis et les passifs assumés identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs ou des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente selon IFRS 5 qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition, tel que défini ci-dessus, et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis constitue le goodwill. Le cas échéant, ce dernier peut inclure une part de la juste valeur des intérêts minoritaires lorsque l'option pour la méthode du goodwill complet est retenue.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

Dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise est valorisée à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'éventuel profit ou perte qui en découle est comptabilisé en résultat.

Depuis le 1er janvier 2020, le groupe applique l'amendement d'IFRS 3 sur la définition d'une activité. Cet amendement clarifie la définition d'une entreprise et aide à une meilleure différenciation d'une acquisition d'entreprise et d'une acquisition d'un groupe d'actifs avec pour principale incidence l'absence de reconnaissance d'un goodwill en cas d'acquisition d'un groupe d'actifs.

3.2.6 Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. En vertu de cette approche, la différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêt dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires, sans impact sur le résultat.

3.2.7 Activités non poursuivies (arrêtées, cédées) et activités destinées à être cédées

- **Activités destinées à être cédées**

Les actifs non courants dont la cession a été décidée au cours de la période, et dont le montant est jugé significatif au regard des principaux agrégats financiers du Groupe, sont présentés sur une ligne séparée du bilan, dès lors que la cession est considérée hautement probable et qu'elle doit intervenir dans les douze mois. Ils sont évalués au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur correspondant au prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession.

Les éléments relatifs au compte de résultat et au tableau de flux de trésorerie, relatifs aux activités destinées à être cédées, sont présentés sur une ligne séparée du compte de résultat et du tableau des flux (pour l'ensemble des périodes présentées) dès lors qu'ils remplissent par ailleurs les critères de classification en activités non poursuivies.

- **Activités non poursuivies**

Les activités non poursuivies (arrêtées, cédées) ou en cours de cession, dès lors qu'elles concernent :

- soit un pôle d'activités ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant partie d'un plan unique de cession ;
- soit une filiale acquise uniquement dans le but de la revente ;

sont présentées sur une ligne séparée du compte de résultat consolidé et du tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'ensemble des périodes présentées si leur montant est jugé significatif au regard des principaux agrégats financiers du Groupe.

Les actifs rattachés aux activités abandonnées, s'ils sont détenus en vue de la vente, sont évalués au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur, nette des coûts relatifs à la cession.

3.3 Règles et méthodes d'évaluation

3.3.1 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations sont fondées sur l'hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

- **Evaluations retenues pour les provisions**

Le Groupe identifie et analyse régulièrement les risques auxquels il peut être confronté dans le cadre de ses activités, notamment ceux liés aux litiges, et aux contrats déficitaires. Le cas échéant, le Groupe évalue les provisions sur la base de la meilleure estimation à la date de clôture de la sortie de ressources attendue pour éteindre l'obligation. Ces estimations prennent en considération l'information disponible et l'éventail des résultats possibles.

- **Evaluations des engagements de retraites**

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaires, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

La plupart de ces hypothèses sont mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note annexe 9.10.1 « Engagements de retraites et autres avantages au personnel » des présents états financiers consolidés.

Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles. Toutefois ces engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses.

- **Evaluation de la juste valeur**

Le Groupe a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, des instruments dérivés, des instruments de capitaux propres, des actifs financiers de gestion de trésorerie et des actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises.

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux, en l'absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité.

Pour déterminer ces justes valeurs, le Groupe utilise les méthodes d'évaluation suivantes :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables ;
- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé ;
- approches par les coûts qui prennent en considération l'obsolescence physique, technologique et économique de l'actif évalué.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- Niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement, certains instruments de capitaux propres et les emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi.
 - Niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calculs mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) négociés de gré à gré est opéré sur la base de modèles internes communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers. Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet à chaque trimestre de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties.
 - Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique notamment aux relations clients et aux contrats acquis lors de regroupement d'entreprises ainsi qu'aux titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence de marché actif.
- **Evaluations retenues pour les tests de perte de valeur**

Les hypothèses et les estimations faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation retenus. Une modification de ces hypothèses pourrait avoir un impact significatif sur le montant de la valeur recouvrable. Dans ce cadre, le groupe établit des hypothèses détaillées par activités et par pays permettant d'établir les valeurs d'utilité utilisées dans la réalisation des tests de dépréciation. Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont décrites en note 9.5 « Tests de valeur sur autres actifs immobilisés ».

3.3.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe comprend :

- d'une part, les revenus des parcs de stationnement (pleine propriété, concession, bail ou prestations de services) ainsi que les produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales et les revenus provenant de la location d'espaces publicitaires ainsi que les ventes d'électricité via les bornes de recharges de véhicules électriques (BRVE)
- d'autre part, le chiffre d'affaires réalisé au titre des travaux de construction mis en œuvre sur les ouvrages en concession dont la contrepartie reçue figure au bilan du Groupe en immobilisations incorporelles du domaine concédé ou en créances financières.

Par suite de l'application de la norme IFRS15, le chiffre d'affaires :

- inclut le remboursement des charges opérationnelles engagées par les entités du Groupe dès lors que celles-ci contrôlent bien les modalités de réalisation de ces prestations (contrats de mise à disposition du personnel pour lequel le groupe recrute, forme et contrôle les équipes mises à disposition de ses clients)
- exclut :
 - lorsque le groupe ne détient pas un tel contrôle, les revenus reçus en rémunération des activités réalisées sont comptabilisés nets des charges engagées afin de réaliser les activités concernées (contrats de locations dans lesquels le Groupe ne contrôle pas le service et n'en définit pas les conditions de réalisation comme la fixation des tarifs, les heures d'ouverture, la gestion des emplacements, la définition des moyens humains nécessaires) ...
 - les revenus reçus lorsque les charges engagées sont refacturées sans marge (« pass-through »)

La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession est détaillée dans la note 3.3.4 « Contrats de concession ».

3.3.3 Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes regroupent les produits locatifs, les études et les redevances à l'exclusion de celles enregistrées par les sociétés concessionnaires.

3.3.4 Contrats de concession

3.3.4.1 Principe général

Selon les termes de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services », le concessionnaire exerce une double activité :

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles Infrastructures qu'il met à disposition du concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11,
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IFRS 15.

En contrepartie de ses activités, le concessionnaire reçoit une rémunération :

- Soit de la part des usagers : modèle de l'actif incorporel. Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'Infrastructure. Dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'Infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple « pass through » ou « shadow toll »), le modèle de « l'actif incorporel » s'applique également.

Dans ce modèle, le droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) est comptabilisé au bilan de la société concessionnaire en « Immobilisations incorporelles du domaine concédé ». Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoute les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la mise en service de l'ouvrage.

Ce traitement s'applique à la plupart des Parkings gérés en concession par le Groupe.

- Soit de la part du concédant : modèle de la créance financière. Le concessionnaire dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, indépendamment de la fréquentation de l'Infrastructure par les usagers.

Dans ce modèle, les prestations du concessionnaire (conception, construction, exploitation ou maintenance) donnent lieu à la constatation d'une créance financière à l'actif du bilan du concessionnaire, portant intérêt. Au bilan, ces créances financières sont classées dans la catégorie des « Créances financières - Concessions » qui lors de leur comptabilisation initiale sont comptabilisées à la juste valeur de l'Infrastructure. Par la suite, les créances sont comptabilisées au coût amorti et remboursées en fonction des loyers perçus du concédant. Le produit financier calculé sur la base du taux d'intérêt effectif, équivalent au taux de rentabilité interne du projet, est comptabilisé en produits opérationnels.

Ce modèle s'applique à quelques contrats du Groupe.

Dans le cas de modèles mixtes, la rémunération provient, à la fois des usagers et du concédant. La part de l'investissement faisant l'objet d'un droit inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant (subventions, loyers) est comptabilisée en créance financière à hauteur du montant garanti. Le solde non garanti, dépendant de l'utilisation de l'ouvrage, est comptabilisé en « immobilisations incorporelles du domaine concédé ». Ce modèle s'applique à quelques contrats du Groupe.

3.3.4.2 Traitement comptable des redevances fixes payées aux concédants dans le cadre de contrats de concession

Dans le cadre de ses contrats de concession, le Groupe s'engage à payer au concédant une redevance annuelle d'exploitation au titre de l'occupation et de l'usage du domaine public. Les redevances peuvent être forfaitaires (fixes), ou variables (sur la base du chiffre d'affaires ou du résultat d'exploitation) et sont en général indexées selon des formules variables.

S'agissant des redevances fixes, le Comité d'interprétation des normes IFRS (« IFRS Interpretation Committee ») avait indiqué au mois de mars 2013 que les paiements effectués par un concessionnaire au concédant pour l'utilisation d'un actif de concession entrant dans le champs d'application de l'interprétation IFRIC 12 et permettant d'utiliser l'actif de concession devaient être comptabilisés en actif en contrepartie d'un passif correspondant à l'engagement à payer ces redevances dès lors qu'elles ne dépendent pas de l'activité future du concessionnaire et qu'elles ne donnent pas droit à des biens ou services distincts des accords de concession de services. L'IFRS Interpretation Committee a confirmé cette position, ce qui a fait l'objet d'une publication dans l'IFRIC Update de janvier 2016.

Dans ce contexte, le Groupe capitalise les redevances fixes dans son bilan sous la forme d'un actif amortissable sur la durée du contrat au titre du droit d'utiliser le domaine public (parking) en contrepartie d'un passif au titre de l'engagement à payer ces redevances.

Ce traitement comptable des redevances fixes se traduit dans les comptes consolidés du Groupe par :

- la comptabilisation d'une immobilisation incorporelle correspondant à l'activation au bilan des redevances pour leur montant actualisé, cette dernière étant amortie de façon linéaire sur la durée du contrat,

- la comptabilisation d'un passif financier au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, réduit chaque année du fait du paiement des redevances et générant un coût de désactualisation comptabilisé en coût de l'endettement financier.

Les redevances fixes associées à des contrats devenus pleinement exécutoires mais pour lesquelles les actifs sous-jacents ne sont pas mis en service à la date d'arrêté des comptes consolidés sont intégrées aux engagements hors bilan présentés en note 11.3.

3.3.5 Paiements en actions

Les modalités d'évaluation des rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ».

Dans le cadre du dispositif du Plan d'Épargne Entreprise, le Groupe a mis en place, en 2019, un fond d'actionnariat investi en titres non cotés d'Indigo Group (le « Fond »). Le Fond a pour objectif principal de suivre la performance de l'action non cotée Indigo Group diminuée des frais courants, la valeur liquidative du fonds évoluant, à la hausse comme à la baisse, en fonction de la valorisation des actions non cotées Indigo Group proportionnellement au pourcentage de l'actif investi dans ces actions.

Au 31 décembre 2025, les salariés détiennent 0.44% des actions d'Indigo Group.

À l'occasion des souscriptions aux plans, les salariés ont bénéficié d'un abondement versé par leur entreprise. Ce dernier, réputé comme un avantage consenti aux salariés, a été comptabilisé en charge sur paiements en actions de la période. Le dénouement des investissements effectués par les salariés s'effectue par remise de numéraire.

Par ailleurs, les filiales Canadiennes (en 2020) et Brésiliennes (en 2023) ont mis en place en faveur de certains collaborateurs, des plans de rémunération à long terme fondés sur des instruments de capitaux propres, également dénoués par remise de numéraire, dont la valeur est dérivée de la valeur d'entreprise des filiales.

S'agissant d'instruments dénoués par remise de numéraire, les modalités d'évaluation et de comptabilisation de ces derniers s'effectuent comme suit :

- La valeur des instruments attribués est estimée à la date d'attribution dans un premier temps, puis réestimée à chaque clôture jusqu'à la date de paiement, et la charge ajustée en conséquence à la clôture considérée.
- La charge est comptabilisée en contrepartie d'une dette non courante au passif du bilan.

Les plans Canadiens ont été dénoués le 30 juin 2025 à la suite de cession de 60% d'Indigo Park Canada à LAZ (cf. faits marquants de la période). Les plans Brésiliens sont toujours en place au 31 décembre 2025.

Enfin, dans le cadre du développement du Groupe, certains collaborateurs de sociétés du groupe ont :

- Soit des Actions Gratuites de la société-mère Infra Foch Topco pour permettre aux Bénéficiaires de recevoir un certain nombre d'Actions Ordinaires de cette société attribuée par tranches d'année de référence en fonction d'un critère de performance basé sur l'EBITDA du Groupe ;
- Soit un Long Term Incentive Plan (LTIP) pour permettre aux Bénéficiaires de recevoir un bonus attribué par tranches d'année de référence en fonction d'un critère de performance basé sur l'EBITDA.

Les impacts financiers au compte de résultat de ces plans sont présentés dans la note 7.5.

3.3.6 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif-TIE) ainsi que le coût de désactualisation du passif financier reconnu au titre de l'engagement à payer les redevances fixes envers les concédants, le résultat des couvertures de taux sur la dette brute, ainsi que les variations nettes de juste valeur des produits dérivés non qualifiés de couverture,
- la rubrique « produits financiers des placements » qui comprend les revenus perçus sur placements de trésorerie (produits d'intérêts, dividendes sur OPCVM, plus et moins-values de cessions...), les impacts des couvertures de taux rattachées à ces placements ainsi que leurs variations de juste valeur. Les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur dans le compte de résultat.

La notion d'endettement financier net est définie et détaillée en note 9.14 « Informations relatives à l'endettement financier net ».

3.3.7 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat de change, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les coûts d'emprunts immobilisés et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la gestion du risque de taux.

Les coûts d'emprunts supportés pendant la période de construction des ouvrages sont incorporés dans la valeur des actifs immobilisés. Ils sont déterminés de la façon suivante :

- lorsque des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de la construction d'un ouvrage, les coûts d'emprunt incorporables correspondent aux coûts réels encourus au cours de l'exercice, diminués des produits financiers éventuels provenant du placement temporaire des fonds empruntés,
- dans le cas où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts, autres que les coûts des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'ouvrages déterminés.

Cette disposition ne concerne pas la construction des ouvrages concédés relevant du modèle de la créance financière (voir note 3.3.22.1 « Actifs financiers »).

3.3.8 Impôts sur les bénéfices

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés à la clôture des comptes appliqués selon l'échéancier de retournement des différences temporelles. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits, quand ils sont significatifs, dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification a été adoptée, sur la ligne « Impôts sur les bénéfices - Impacts des changements de taux ».

Le cas échéant, les impôts différés relatifs aux paiements en actions (IFRS 2) sont comptabilisés en résultat tant que la base déductible n'excède pas la juste valeur des plans établie selon IFRS 2.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables significatives, un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible, quand il présente un caractère significatif.

Par ailleurs, les participations dans les entreprises mises en équivalence donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.3.9 Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice. Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise.

3.3.10 Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit du concessionnaire d'exploiter l'ouvrage en échange des dépenses d'investissement effectuées pour la conception et la construction de l'ouvrage. Ce droit du concessionnaire correspond à la juste valeur de la construction de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la date de début d'utilisation du droit d'exploitation.

3.3.11 Goodwill

Le *goodwill* correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs et passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les *goodwill* relatifs aux sociétés intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « *goodwill* ». Les *goodwill* relatifs à des sociétés mises en équivalence sont inclus dans la rubrique « participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Les *goodwill* ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (« *impairment test* ») au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en charge opérationnelle et de manière non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (« *badwill* ») sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

3.3.12 Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des droits d'exploitation et des logiciels informatiques. Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeurs cumulées. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

L'IFRS IC a publié, le 27 avril 2021, une décision relative aux contrats *SaaS* (*Software as a Service*) mis à disposition dans le "cloud". Suite à cette publication, le Groupe a revu sa politique de comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation pour ce type de logiciels. A ce titre, une analyse est désormais réalisée pour chaque nouveau projet de développement d'une solution *SaaS* afin de déterminer si (1) les services de configuration et de personnalisation sont distincts de l'accès au logiciel *SaaS* et si (2) le Groupe obtient le contrôle d'une nouvelle ressource logicielle.

En cas d'atteinte de ces deux critères cumulatifs, le Groupe comptabilise ces coûts de configuration et de personnalisation en immobilisations incorporelles et les amortit sur la durée du contrat *SaaS*. A l'inverse, si au moins un des deux critères n'est pas rempli les coûts de configuration et de personnalisation sont comptabilisés en charges sur la période durant laquelle les services sont fournis.

3.3.13 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

3.3.14 Immobilisations corporelles et immobilisations corporelles du domaine concédé

Ces immobilisations sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles comprennent en particulier les immobilisations d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant mais qui sont nécessaires à l'exploitation de la concession : bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, véhicules et équipements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions	de 30 à 50 ans
Agencements	de 7 à 30 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date de mise en service du bien. Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont révisées à la fin de chaque clôture annuelle, et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

3.3.15 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital investi. Ils sont inscrits sur une ligne spécifique à l'actif du bilan.

Les immeubles de placement sont enregistrés pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur, selon les mêmes modalités que les immobilisations corporelles.

3.3.16 Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les goodwill, un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Il peut notamment se caractériser par une détérioration de la performance d'un actif, une évolution défavorable de l'environnement économique ou un changement de réglementations. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Conformément à IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur sont indifféremment des critères externes (ex. : évolution significative des données de marché...) ou des critères internes (ex. : diminution significative du chiffre d'affaires...).

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables.

En France, une UGT correspond à un regroupement de contrats d'un même donneur d'ordre. Dans les autres pays, une UGT correspond à un ensemble de parkings par ville ou zone géographique homogène. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles d'être générés par un actif ou une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

3.3.17 Participation dans les sociétés mises en équivalence

Les participations du Groupe consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée ou diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans la société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou effectué des paiements pour le compte de la société.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est testée selon les modalités décrites dans la note 3.3.16 « Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers ». Les pertes de valeur résultant de ces tests de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique, entre l'EBITDA et le résultat opérationnel.

Ces participations regroupent les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et les entités contrôlées conjointement.

3.3.18 Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. A chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

3.3.19 Clients et autres actifs courants d'exploitation

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants classés dans la catégorie Prêts et créances.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une provision pour dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

3.3.20 Engagements de retraites et autres avantages du personnel

- Engagements de retraites à prestations définies

Les engagements résultant de régimes de retraites à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan.

L'intégralité des avantages postérieurs à l'emploi accordés aux salariés du Groupe est comptabilisée dans le bilan consolidé.

Les produits d'intérêts des actifs de couverture de régimes de retraite sont calculés à partir du même taux que le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Les impacts de réestimation sont comptabilisés en autres éléments de résultat global :

- Gains et pertes actuariels sur l'engagement correspondant à la différence entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée et résultant des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience,
- Surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire l'écart entre le rendement effectif de l'actif du régime et sa rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle, et variation de l'effet du plafonnement de l'actif.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime ; l'impact de désactualisation sur la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en autres charges et produits financiers.

L'IFRS IC a publié, le 24 mai 2021, une décision relative à la répartition du coût des services associés aux régimes à prestations définies pour lesquels (1) l'acquisition définitive des avantages est conditionnée à la présence dans l'entreprise au moment du départ à la retraite, (2) le montant des avantages dépend de l'ancienneté, (3) le montant des avantages est plafonné à un nombre d'années de services consécutives.

Cette décision a pour effet de modifier la détermination de la période d'attribution de l'avantage du personnel pour la répartition de la charge IAS 19. Le Groupe a revu, lors de la clôture de ses comptes consolidés 2021, la méthode de calcul de sa provision pour les engagements de retraites à prestations définies.

- Engagements de retraite à cotisations définies

Les cotisations versées en vertu des régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées comme une charge lorsque les employés ont rendu les services leur donnant droits à ces cotisations.

- Provisions pour autres avantages du personnel

Les autres avantages du personnel sont provisionnés au bilan, évalués selon la norme IAS 19. Ils comprennent les engagements relatifs aux primes de fidélité, ainsi que la couverture des frais médicaux dans certaines filiales. Cette provision est évaluée selon la méthode des unités de crédits projetées.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraites et pour autres avantages du personnel est présentée dans les passifs courants.

3.3.21 Provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise.

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation réelle (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de clôture. La provision est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

- Provisions non courantes

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent également des provisions pour contrats déficitaires.

Les obligations actuelles résultant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. Un contrat est considéré comme déficitaire lorsque le Groupe a conclu un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat.

La part à moins d'un an des provisions non courantes est présentée au bilan dans les provisions courantes.

- Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation, quelle que soit leur échéance estimée. Les provisions pour litiges liées à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, cotraitants ou fournisseurs.

Les provisions pour restructuration, intégrant le coût des plans et mesures engagées, sont comptabilisées lorsque le Groupe dispose d'un plan formalisé et détaillé, et que celui-ci a été notifié aux parties intéressées ou fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

3.3.22 Actifs et passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsqu'une entité du Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles des instruments.

Les actifs et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers (autres que des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs ou de passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont immédiatement comptabilisés en résultat net.

3.3.22.1 Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans les catégories déterminées suivantes : actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, placements détenus jusqu'à leur échéance, instruments de capitaux propres et prêts et créances. Le classement dépend de la nature et de l'objet des actifs financiers et il est déterminé au moment de la comptabilisation initiale.

La catégorie placements détenus jusqu'à leur échéance n'est pas utilisée par le Groupe.

Les actifs financiers non courants comprennent les instruments de capitaux propres, la part à plus d'un an des prêts et créances, la part à plus d'un an des créances financières relatives aux contrats de partenariat public-privé et la juste valeur des produits dérivés actifs qualifiés comptablement de couverture dont la maturité est supérieure à un an (voir note 3.3.25 « Instruments financiers dérivés »).

- Instruments de capitaux propres

La catégorie « instruments de capitaux propres » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les instruments de capitaux propres sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée.

Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Les dividendes sur les instruments de capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat net lorsque le droit du Groupe à recevoir ces dividendes est établi.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de cet actif, la perte correspondante est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

- Pour les titres cotés sur un marché actif, une baisse de juste valeur prolongée ou significative en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation. Les facteurs considérés par le Groupe pour apprécier le caractère prolongé ou significatif d'une baisse de juste valeur sont en général les suivants :

- la perte de valeur est prolongée lorsque le cours de bourse à la clôture est inférieur depuis plus de 18 mois au prix de revient du titre,
 - la perte de valeur est significative lorsqu'une baisse du cours du jour de 30 % par rapport au prix de revient du titre est constatée à la clôture.
 - Pour les titres non cotés, les facteurs considérés sont la baisse de la quote-part des capitaux propres détenus et l'absence de perspectives de rentabilité.
- Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

La catégorie « prêts et créances » comprend principalement les créances rattachées à des participations, les avances en compte courant consenties à des sociétés mise en équivalence ou non consolidées ainsi que les dépôts de garantie, les prêts et créances collatéralisés et les autres prêts et créances financières. Elle comprend également les créances financières afférentes aux contrats de concessions et de partenariat public-privé dès lors que le concessionnaire dispose d'un droit inconditionnel à recevoir une rémunération (généralement sous forme de garantie de recettes ou de subvention d'exploitation) de la part du concédant.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. A chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument d'emprunt et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument d'emprunt ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés par application du taux d'intérêt effectif, sauf en ce qui concerne les créances à court terme pour lesquelles l'incidence de l'actualisation est négligeable.

Dans le cas particulier des créances financières relevant du champ d'application d'IFRIC 12, le taux d'intérêt effectif utilisé correspond au taux de rentabilité interne du projet calculé à l'origine.

Ces prêts et créances font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur en date d'arrêt si il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur, correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

La part à moins d'un an des prêts et créances est classée en autres actifs financiers courants.

- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers sont classés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat net lorsqu'ils sont détenus à des fins de transaction ou qu'ils sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat net. Un actif financier est classé comme étant détenu à des fins de transaction :

- s'il est acquis principalement en vue d'être vendu à court terme,
- si, au moment de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers déterminés gérés ensemble par le Groupe et qui présentent un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- s'il est un dérivé qui n'est pas un instrument de couverture désigné et efficace.

Les OPCVM monétaires acquis dans le cadre de la gestion de trésorerie sont classés dans cette catégorie, ainsi que certains instruments dérivés non qualifiés d'instruments de couverture.

3.3.22.2 Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent, le cas échéant, des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7 (voir note 3.3.22.3 « Disponibilités et équivalents de trésorerie »). Le Groupe retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des *cash-flows* futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3.3.22.3 Disponibilités et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués, le cas échéant, d'OPCVM monétaires et des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Le Groupe a retenu la méthode de la juste valeur pour apprécier le rendement de ses instruments financiers. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des *cash-flows* futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3.3.23 Passifs financiers et instruments de capitaux propres

Les instruments d'emprunt et de capitaux propres émis par une entité du Groupe sont classés soit comme passifs financiers, soit comme capitaux propres selon la substance des ententes contractuelles et les définitions d'un passif financier et d'un instrument de capitaux propres.

Un instrument de capitaux propres est tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Les instruments de capitaux propres émis par une entité du Groupe sont comptabilisés au montant de la contrepartie reçue, déduction faite des frais d'émission directs.

3.3.24 Dettes financières (courantes et non courantes)

Elles sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ces passifs financiers ne comportant pas de dérivés incorporés non étroitement liés (notamment au titre des options de remboursement anticipé). Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique « coût de l'endettement financier brut ».

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux de marché, dans le cas notamment de financement de projet consenti par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution des investissements concernés.

Le montant de la subvention correspond à la différence entre les montants perçus au titre de l'emprunt et la juste valeur de l'emprunt en fonction du taux d'intérêt du marché alors en vigueur. La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste « dettes financières courantes ».

Le Groupe dé-comptabilise les passifs financiers si et seulement si les obligations du Groupe sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration. La différence entre la valeur comptable du passif financier dé-comptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net.

3.3.25 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu et ultérieurement évalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Le profit ou la perte qui en découle est immédiatement comptabilisé en résultat net à moins que le dérivé ne soit un instrument de couverture désigné et efficace ; dans ce cas, le moment de comptabilisation en résultat net dépend de la nature de la relation de couverture.

Les dérivés incorporés dans des contrats hôtes non dérivés sont traités comme des dérivés séparés s'ils répondent à la définition d'un dérivé, si leurs risques et caractéristiques ne sont pas étroitement liés aux risques et caractéristiques des contrats hôtes et si les contrats ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

- Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (de taux et de change principalement), le Groupe utilise des instruments dérivés. La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par le Groupe sont qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité attachée aux instruments de couverture est applicable si les conditions prévues par la norme IAS 39 sont remplies :

- la relation de couverture doit être clairement définie et documentée à la date de sa mise en place,

- l'efficacité de la relation de couverture doit être démontrée dès son origine, et à chaque arrêté de façon prospective et rétrospective.

La juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an est présentée au bilan dans la rubrique « Autres actifs financiers non courants » ou « Autres emprunts et dettes financières non courants ». La juste valeur des autres instruments dérivés non qualifiés de couverture et la part à moins d'un an de la juste valeur des instruments qualifiés de couverture non courants sont classées en « Autres actifs financiers courants » ou « Dettes financières courantes ».

- Instruments financiers qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés au bilan à leur juste valeur (voir note 3.3.1 « Recours à des estimations »). Néanmoins, la comptabilisation de la variation de leur juste valeur d'une période à l'autre varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé d'acheter ou de vendre un actif,
- couverture de flux de trésorerie,
- couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

- *Couverture de juste valeur*

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif tel que prêts et emprunts à taux fixe ou des actifs et passifs en devises étrangères ou d'engagements fermes non comptabilisés.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée au compte de résultat de la période (et ajustée à la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la « part inefficace » de la couverture.

- *Couverture de flux de trésorerie*

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt dans les autres éléments du résultat global en capitaux propres pour la « part efficace » de la couverture et en résultat de la période pour la « part inefficace ». Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres doivent être reclassés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et le résultat financier pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue, notamment parce qu'elle n'est plus considérée comme « efficace », les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur ne présente plus un caractère hautement probable, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés au compte de résultat.

- *Couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère*

Une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée. De façon similaire à la couverture de flux de trésorerie, la partie « efficace » des variations de valeur de l'instrument dérivé est inscrite dans les capitaux propres dans la rubrique « écarts de conversion », la partie des variations de valeur considérée comme « non efficace » étant enregistrée en résultat. La variation de valeur du produit dérivé comptabilisée en « écarts de conversion » doit être reprise en résultat lors de la cession de l'entité étrangère ayant fait l'objet de l'investissement initial.

Les profits et les pertes sur un instrument de couverture liés à la partie efficace de la couverture cumulés dans la réserve au titre de l'écart de change sont reclassés en résultat net au moment de la cession d'un établissement à l'étranger.

3.4 Indicateurs financiers non définis par les normes IFRS utilisés par le Groupe

Le Groupe utilise pour la mesure de sa performance un certain nombre d'indicateurs financiers non définis par les normes IFRS.

Ces indicateurs sont utilisés pour les besoins de la communication financière du Groupe (communiqués de presse, présentations financières...).

3.4.1 EBITDA

Le Groupe utilise l'indicateur « *Earning Before Tax, Interests, Depreciation and Amortization* » (EBITDA), ce dernier étant intégré en solde intermédiaire dans la présentation du compte de résultat consolidé. Il correspond au Résultat opérationnel, avant prise en compte des dotations nettes aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des actifs non courants, des dotations nettes aux provisions non courantes, des impacts associés aux paiements en actions (IFRS 2), du résultat des sociétés mises en équivalence ainsi que des charges et produits qualifiés de non courants significatifs et inhabituels qui comprennent notamment :

- les pertes de valeurs des *goodwill*,
- les plus ou moins-values de cession de titres ainsi que les impacts de réévaluation à la juste valeur des quotes-parts détenues lors de changements de nature du contrôle exercé,
- les autres charges et produits qualifiés de non courants lorsqu'ils sont jugés significatifs.

3.4.2 Global Proportionate

Pour les besoins de sa communication financière et afin d'améliorer la lisibilité et la présentation de sa performance, le Groupe présente les chiffres opérationnels (chiffre d'affaires, EBITDA, résultat opérationnel) sur une base « Global Proportionate ».

Ces derniers intègrent la quote-part des activités du Groupe dans les coentreprises qu'il détient comme si elles étaient consolidées par intégration proportionnelle (avant retraitement selon la norme IFRS 11) et non par la méthode de la mise en équivalence.

Au sein des comptes consolidés, la norme IFRS 11 est appliquée et la quote-part des activités du Groupe dans les coentreprises est prise en compte selon la méthode de la mise en équivalence.

Un rapprochement peut être fait entre les données « *Global Proportionate* » utilisées notamment pour les besoins de sa communication financière et les données « IFRS » présentées dans les comptes consolidés du Groupe en se référant à la note 9.6 « *Participation dans les sociétés mises en équivalence* » qui présente la contribution des coentreprises aux principaux agrégats du bilan et du compte de résultat.

3.4.3 Free Cash-Flow

Le *Free Cash-Flow*, est une mesure des flux de trésorerie liés à l'activité opérationnelle récurrente. Ce dernier est intégré en tant que solde intermédiaire dans la présentation du tableau des flux de trésorerie consolidés.

Il correspond à l'EBITDA diminué :

- des décaissements liés aux redevances fixes versées dans le cadre des contrats de concession (IFRIC 12),
- des décaissements liés aux loyers fixes suite à l'entrée en vigueur d'IFRS 16.
- des investissements de maintenance,
- de la variation du besoin en fonds de roulement et des provisions courantes
- et d'autres éléments opérationnels ayant un impact sur la trésorerie et non inclus dans l'EBITDA.

Une réconciliation avec les données du tableau des flux consolidé est présentée en note 8.1.

3.4.4 Cash Conversion Ratio

Le Cash Conversion Ratio correspond au Free Cash-Flow rapporté à l'EBITDA. Ce ratio permet d'évaluer la proportion de l'EBITDA qui est convertie en flux de trésorerie et, par conséquent, disponible pour les investissements de développement, les impôts, le service de la dette et les dividendes aux actionnaires. Il est présenté en note 8.2.

4. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

Risques climatiques

Dans le cadre de la mise en œuvre de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) et des normes ESRS (European Sustainability Reporting Standards), le Groupe a conduit en 2025 une analyse structurée de ses risques et opportunités liés au changement climatique, couvrant à la fois les risques physiques et les risques de transition. L'analyse des risques climatiques a été réalisée selon une méthodologie alignée sur les bonnes pratiques internationales, les recommandations du GIEC et les exigences des ESRS, avec l'appui d'un cabinet expert qui a utilisé la méthode OCARA développée par Carbone 4. Les résultats consolidés montrent que le parc d'INDIGO présente un niveau global de risque physique modéré à limité. Néanmoins, certains aléas nécessitent une vigilance renforcée, en particulier le stress thermique, susceptible d'affecter les équipements électriques, le stress hydrique, pouvant potentiellement fragiliser les systèmes de sécurité incendie, et les inondations par ruissellement, susceptibles d'impacter l'accessibilité des sites et certains équipements situés en zones basses.

Ces risques environnementaux, déjà connus du Groupe, sont analysés dès la réponse aux appels d'offres, au regard des enjeux humains, techniques, financiers et juridiques qu'ils représentent. Le cas échéant, les solutions élaborées et dimensionnées avec les équipes techniques prennent en compte le plus en amont possible ces risques environnementaux comme, dès la conception d'un ouvrage, la surélévation des potentielles entrées d'eau (édicule d'ascenseur, accès piétons, bouches de ventilation, etc.). D'autre part, des moyens techniques d'atténuation des phénomènes climatiques extrêmes sont mis en place pour les parcs de stationnement concernés (atardeaux, pompes, etc.). Enfin, en phase d'exploitation, des procédures d'alerte sont mises en œuvre avec les acteurs locaux. Cela permet au personnel du Groupe d'anticiper ces risques, tant pour les utilisateurs que pour l'ouvrage, en disposant des panneaux d'informations aux accès des parcs de stationnement et en fermant à titre préventif les accès les plus exposés à l'aide deatardeaux. En parallèle, les risques environnementaux sont également pris en considération avec les compagnies d'assurance.

A travers sa Politique Santé-Sécurité Environnement, le Groupe s'est engagé à « minimiser ses impacts environnementaux en réduisant ses consommations d'énergie, notamment dans ses ouvrages, et mettre en œuvre les technologies et les solutions permettant de diminuer les émissions de ses clients tout en leur facilitant l'accès à des mobilités individuelles non-consommatrices d'énergie fossile ».

En 2022, le Groupe confirme son engagement à long terme envers le développement durable en adhérant au Pacte mondial de l'ONU. Il signe également une ligne de crédit renouvelable, à échéance juillet 2027, dans laquelle le Groupe a intégré deux indicateurs environnementaux – la réduction des émissions de carbone des Scopes 1 & 2 et la puissance électrique cumulée installée dans les points de recharge de véhicules électriques – qui s'inscrivent dans sa stratégie RSE et ESG menée depuis plusieurs années. INDIGO a levé successivement ces options en 2023 et au cours du premier semestre 2024 et bénéficie désormais de cette ligne de crédit jusqu'en juillet 2029. Pour les années 2022 à 2025, les objectifs annuels de ces deux indicateurs ont été atteints.

Les enjeux environnementaux liés aux activités du Groupe et leurs conséquences potentielles sur l'environnement sont détaillés plus spécifiquement dans son rapport de durabilité, issu de la réglementation européenne (UE) 2022/2464 CSRD.

Par ailleurs, le Groupe a intégré dans son processus de clôture des comptes l'identification des principaux risques climatiques, afin d'évaluer leurs impacts potentiels sur ses états financiers. Le Groupe considère que l'évaluation des risques climatiques est correctement prise en compte et qu'elle est cohérente avec ses engagements pris en la matière. L'intégration de ces éléments n'a pas eu d'impact significatif en 2025 sur les états financiers du Groupe.

Pilier II

INDIGO entre, depuis le 1er janvier 2025, dans le champ d'application des nouvelles règles GLoBE (Global Anti-Base Erosion Rules) et de l'imposition minimum mondiale de 15 % (Pilier 2) adoptées par 140 pays de l'OCDE, transposées en droit français dans le Code général des impôts par l'article 33 de la Loi de finances pour 2024.

Le Groupe a procédé à la qualification de son périmètre juridique au regard des nouvelles règles de Pilier 2, à l'identification des points de données nécessaires au calcul, pays par pays, d'un taux effectif d'imposition et à une revue de son reporting fiscal pays par pays (CbCR). Cela lui permet, pour 2025 et 2026, de bénéficier des règles simplificatrices et transitoires qui s'appliquent jusqu'au 31 décembre 2026.

Au 31 décembre 2025, le Groupe n'est pas soumis au paiement de cet impôt complémentaire. Ainsi, aucune charge d'impôt courante additionnelle n'a été comptabilisée.

5. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

5.1 Acquisitions de la période

- **Acquisition de la société ZSW Projekt S.P.Z.o.o (Pologne)**

Le Groupe, à travers sa filiale Indigo Polska, s'est porté acquéreur le 31 janvier 2025, de 100% des actions de ZSW Projekt S.P.Z.o.o, société de droit polonais. Cette société détient les droits d'exploitation sur des actifs en cours de construction dont la livraison est attendue à compter de 2026.

L'acquisition est traitée comme une acquisition d'actif au sens d'IAS 16. Le prix d'acquisition a été alloué aux actifs identifiés à concurrence de leurs justes valeurs respectives. Cette opération a donné lieu à un écart d'évaluation de 0,6 million d'euros affecté en immobilisations corporelles, sans constatation d'impôts différés passifs. Aucun Goodwill n'a été reconnu.

- **Acquisition de la société Minckelers Parking (Belgique)**

Le Groupe, à travers sa filiale Indigo Infra Belgium, s'est porté acquéreur le 21 mai 2025, de 100% des actions de Minckelers Parking, société de droit belge. Cette société détient un actif en surface, en pleine propriété, ainsi que le terrain sur lequel est construit le parking.

L'acquisition est traitée comme une acquisition d'actif au sens d'IAS 16. Aucun Goodwill n'a été reconnu. Le prix d'acquisition a été alloué aux actifs identifiés à concurrence de leurs justes valeurs respectives, sans constatation d'impôts différés passifs.

Les principaux actifs et passifs repris sont les suivants :

(En millions d'euros)	Minckelers Parking
Immobilisations corporelles	10,7
Autres actifs non courants et actifs courants	5,5
Endettement financier net	-4,4
Autres passifs non courants et passifs courants	-0,3
Actif net acquis	11,5

- **Acquisition de Corsalis Logistics Real Estate**

Le Groupe, à travers sa filiale Indigo Infra, a pris une participation de 60%, le 11 juin 2025, dans la société Corsalis Logistics Real Estate, promoteur immobilier dédié à la logistique. La société est détenue à 40% par RF Invest, société d'investissement détenue par le management. L'objectif de ce partenariat est de réunir les compétences nécessaires au développement de nouveaux services urbains au sein des infrastructures du Groupe, et de renforcer son positionnement en tant qu'acteur immobilier de référence pour la livraison en centre-ville.

Au terme de l'analyse menée au regard des normes IFRS 10 et IFRS 11, notamment sur l'organisation de la gouvernance entre les deux actionnaires, le Groupe considère qu'il exerce un contrôle conjoint sur Corsalis Logistics Real Estate et ses 4 filiales, dont une en Italie, et les consolide selon la méthode de la mise en équivalence depuis le 11 juin 2025.

L'acquisition de la société a mené à la constatation d'un écart d'évaluation de 0,9 million et d'un goodwill de 3,2 millions d'euros, comptabilisé en participations dans les sociétés mises en équivalence.

- **Acquisition de la société Hub Calle 136 (Colombie)**

Le Groupe, à travers ses filiales Indigo Infra Colombie et City Parking, s'est porté acquéreur le 12 septembre 2025, des 71,5% complémentaires des actions de la société Hub de Movilidad Plaza Calle 136, City Parking détenant déjà 28,5% des titres. Hub Calle 136 est une société de droit colombien détenant une concession exploitée par City Parking.

L'acquisition est traitée comme une acquisition d'actif au sens d'IAS 16. Le prix d'acquisition a été alloué aux actifs identifiés à concurrence de leurs justes valeurs respectives sans constatation d'impôts différés passifs. Aucun Goodwill n'a été reconnu.

- **Acquisition de la société Indigo Maria de Molina (Espagne)**

Le Groupe, à travers sa filiale Indigo Spaces Spain, s'est porté acquéreur le 21 novembre 2025, de 100% des actions de la société Indigo Maria de Molina, société de droit espagnol. Cette société détient un actif en surface en pleine propriété que le Groupe exploitait déjà via un contrat de bail.

L'opération est traitée comme une acquisition d'actif au sens d'IAS 16. Le prix d'acquisition a été alloué aux actifs identifiés à concurrence de leurs justes valeurs respectives. Cette opération a donné lieu à un écart d'évaluation de 6,5 millions d'euros sans constatation d'impôts différés passifs. Aucun Goodwill n'a été reconnu.

(En millions d'euros)	Indigo Maria de Molina
Immobilisations corporelles	16,7
Autres actifs non courants et actifs courants	0,5
Endettement financier net	-6,0
Autres passifs non courants et passifs courants	-0,3
Actif net acquis	10,9

- **Acquisition des parts minoritaires d'AGE (Brésil)**

Le 26 novembre 2025, Indigo Infra a procédé à l'achat des 44,49% des titres AGE non encore détenues auprès de l'actionnaire minoritaire Patria, portant ainsi sa participation à 100% et réaffirmant l'engagement long terme du Groupe sur le marché brésilien. L'opération n'entraîne aucun changement de contrôle, la société étant déjà consolidée en intégration globale. Elle s'analyse comme un rachat d'intérêts minoritaires, comptabilisé en capitaux propres pour un impact net de 36,9 millions d'euros.

Le prix d'acquisition sera payé sur une période de 5 années, selon un échéancier contractuel. A ce titre, une dette non courante correspondant à la valeur actualisée du prix différé a été comptabilisée pour 109,9 millions d'euros et est présentée en "Autres passifs non courants" (cf. note 9.12).

5.2 Acquisitions de l'exercice précédent

Les acquisitions de la période précédente sont détaillées dans les comptes consolidés 2024 publiés.

Le Groupe a poursuivi, au cours du premier semestre 2025, son étude des éléments disponibles liés à l'acquisition des sociétés du groupe Parkia. Cela a mené à une modification du goodwill comptabilisé dans les comptes consolidés du Groupe de l'ordre de +2,1 millions d'euros.

6. INFORMATIONS SECTORIELLES

L'information sectorielle est présentée par zone géographique, conformément à l'organisation et au reporting interne du Groupe.

Les secteurs présentés sont les suivants : France, avec une distinction entre les activités d'exploitation et les activités du siège dites « Corporate », Europe Continentale (Belgique, Luxembourg, Suisse, Espagne, Andorre et Pologne), Amériques (Canada, Brésil et Colombie), et Urban Shift (dont Streeteo, Smovengo, et les activités de voirie achetées au Groupe Transdev le 1^{er} octobre 2024). Pour le Groupe, chaque zone est un secteur opérationnel.

L'information sectorielle présentée est conforme à celle présentée à la Direction Générale du Groupe, ainsi qu'aux principaux décideurs opérationnels, aux fins de prises de décision concernant l'affectation de ressources et d'évaluation de la performance de chaque secteur. Elle est établie selon les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour les états financiers consolidés du Groupe.

Le chiffre d'affaires de chaque secteur correspond aux revenus des parcs de stationnement, ainsi que des produits d'activités annexes tels que les redevances des installations commerciales.

Aucun client externe du Groupe ne représente à lui seul 10% ou plus du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Le chiffre d'affaires présenté par secteur dans les tableaux ci-dessous représente les produits provenant de clients externes.

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique est réalisée sur la base du pays où la prestation est réalisée.

31 décembre 2025	France	dont corporate (*)	dont exploitation	Europe continentale (**)	Amériques (***)	Urban Shift (****)	Total
(en millions d'euros)							
Compte de résultat							
Chiffre d'affaires	482,5	—	482,5	260,2	162,4	89,4	994,4
Chiffre d'affaires construction des filiales concessionnaires	31,6	—	31,6	—	—	—	31,6
Total Chiffre d'affaires	514,1	—	514,1	260,2	162,4	89,4	1 026,0
Produits des activités annexes	9,1	(0,6)	9,7	3,7	0,2	1,8	14,7
Charges opérationnelles courantes	(261,1)	2,6	(263,8)	(126,5)	(106,1)	(73,0)	(566,7)
EBITDA	262,1	2,1	260,0	137,3	56,5	18,1	474,1
Dotations aux amortissements	(169,6)	—	(169,5)	(66,9)	(27,4)	(24,9)	(288,8)
Dotations nettes aux provisions non courantes et dépréciations d'actifs non courants	(5,3)	—	(5,2)	(1,1)	—	4,1	(2,2)
Autres éléments opérationnels	5,0	0,5	4,4	(3,6)	(2,2)	—	(0,8)
Paievements en actions (IFRS 2)	(2,9)	(1,5)	(1,4)	(1,2)	(2,9)	(0,2)	(7,1)
Résultat des sociétés mises en équivalence	—	—	—	2,6	(0,2)	(0,9)	1,5
Perte de valeur des goodwill	—	—	—	—	—	—	—
Effet de périmètre et résultat de cession de titres	(5,0)	—	(5,0)	—	0,6	—	(4,4)
Résultat opérationnel	84,4	1,1	83,3	67,2	24,5	(3,6)	172,4
Coût de l'endettement financier net	(57,7)	7,9	(65,6)	(35,0)	(20,6)	(5,0)	(118,3)
Autres produits et charges financières	(2,1)	(0,1)	(2,0)	—	—	(0,1)	(2,2)
Impôts sur les bénéfices	(19,2)	(6,4)	(12,9)	(9,2)	(10,7)	(1,2)	(40,4)
RESULTAT NET DE LA PERIODE (y compris intérêts minoritaires)	5,3	2,5	2,8	22,9	(6,9)	(9,9)	11,5

Tableau de flux de trésorerie							
Flux de trésorerie liés à l'activité	199,0	—	—	94,3	20,1	15,4	328,8
Investissements opérationnels nets	(180,8)	—	—	(68,8)	(28,6)	(17,1)	(295,3)
Cash-flow libre après investissements opérationnels	18,1	—	—	25,6	(8,5)	(1,7)	33,6
Investissements financiers nets et impacts des variations de périmètre	43,4	—	—	(22,2)	(8,3)	—	12,9
Autres	(2,8)	—	—	1,9	1,5	(0,1)	0,4
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	(140,2)	—	—	(89,0)	(35,5)	(17,2)	(281,9)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(542,9)	—	—	(1,9)	11,1	(5,6)	(539,3)
Autres variations (dont incidence des variations des cours de devises)	(0,5)	—	—	(0,1)	(1,6)	—	(2,1)

Variation nette de trésorerie nette	(484,7)	—	—	3,4	(5,8)	(7,3)	(494,5)
-------------------------------------	---------	---	---	-----	-------	-------	---------

Bilan							
Actifs non courants	2 149,6	—	—	1 476,0	277,5	74,9	3 977,9
Actifs courants	290,2	—	—	123,3	87,3	50,6	551,4
Total actifs	2 439,7	—	—	1 599,3	364,8	125,5	4 529,3
Passifs non courants	2 201,7	—	—	791,0	135,7	11,0	3 139,4
Passifs courants	637,4	—	—	108,8	87,7	76,5	910,4
Total passifs hors capitaux propres	2 839,1	—	—	899,8	223,4	87,5	4 049,8
Total Capitaux propres	(399,4)	—	—	699,5	141,4	38,0	479,5
Total passifs	2 439,7	—	—	1 599,3	364,8	125,5	4 529,3
Endettement financier net	(2 123,3)	—	—	(633,6)	(128,6)	(24,4)	(2 909,9)

(*) Exclusivement structure holding Indigo Group

(**) Dont les acquisitions de Minckelers Parking SA (Belgique) et Maria De Molina (Espagne) au cours de l'exercice 2025

(***) Dont l'acquisition de Hub Calle 136 en Colombie réalisée le 12 septembre 2025

(****) Dont Smovengo, Indigo Mobility Services et les activités voiries de Transdev, toutes acquises en 2024

31 décembre 2024	France	dont corporate (*)	dont exploitation	Europe continentale (**)	Amériques	Urban Shift (***)	Total
(en millions d'euros)							
Compte de résultat							
Chiffre d'affaires	476,3	—	476,3	201,3	201,5	7,8	887,0
Chiffre d'affaires construction des filiales concessionnaires	32,1	—	32,1	—	—	—	32,1
Total Chiffre d'affaires	508,5	—	508,4	201,3	201,5	7,8	919,1
Produits des activités annexes	7,1	—	7,1	5,0	1,0	(0,1)	13,0
Charges opérationnelles courantes	(254,7)	3,0	(257,7)	(99,4)	(140,7)	(6,3)	(501,1)
EBITDA	260,9	3,0	257,8	106,9	61,8	1,4	430,9
Dotations aux amortissements	(165,0)	—	(164,9)	(49,7)	(32,9)	(0,9)	(248,5)
Dotations nettes aux provisions non courantes et dépréciations d'actifs non courants	1,5	(0,1)	1,5	2,1	—	—	3,6
Autres éléments opérationnels	(2,6)	(0,2)	(2,4)	0,5	3,2	0,1	1,2
Palements en actions (IFRS 2)	(4,1)	(1,0)	(3,2)	(1,1)	(2,3)	—	(7,5)
Résultat des sociétés mises en équivalence	—	—	—	2,2	(0,4)	29,6	31,3
Perte de valeur des goodwill	—	—	—	—	—	—	—
Effet de périmètre et résultat de cession de titres	(1,5)	—	(1,5)	6,2	0,6	—	5,3
Résultat opérationnel	89,1	1,8	87,3	67,1	30,1	30,1	216,4
Coût de l'endettement financier net	(57,6)	13,8	(71,4)	(25,0)	(18,5)	(1,2)	(102,2)
Autres produits et charges financières	(1,3)	—	(1,3)	—	—	—	(1,3)
Impôts sur les bénéfices	(6,2)	(2,3)	(3,9)	(6,9)	(16,5)	1,4	(28,2)
RESULTAT NET DE LA PERIODE (y compris intérêts minoritaires)	24,0	13,3	10,8	35,1	(4,8)	30,2	84,6

Tableau de flux de trésorerie							
Flux de trésorerie liés à l'activité	159,4	—	—	73,3	27,4	(2,1)	257,9
Investissements opérationnels nets	(181,4)	—	—	(24,1)	(17,7)	(0,9)	(224,0)
Cash-flow libre après investissements opérationnels	(22,0)	—	—	49,2	9,7	(3,0)	34,0
Investissements financiers nets et impacts des variations de périmètre	(308,0)	—	—	34,5	(3,3)	(6,9)	(283,7)
Autres	(5,5)	—	—	24,5	3,9	—	23,0
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	(494,8)	—	—	35,0	(17,1)	(7,8)	(484,6)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	169,4	—	—	(47,8)	5,7	—	127,2
Autres variations (dont incidence des variations des cours de devises)	—	—	—	0,1	(3,4)	—	(3,3)

Variation nette de trésorerie nette	(166,1)	—	—	60,5	12,6	(9,9)	(102,8)
-------------------------------------	---------	---	---	------	------	-------	---------

Bilan							
Actifs non courants	2 162,1	—	—	1 457,4	327,7	73,1	4 020,4
Actifs courants	739,1	—	—	123,5	98,1	55,4	1 016,1
Total actifs	2 901,3	—	—	1 581,0	425,8	128,4	5 036,5
Passifs non courants	2 124,8	—	—	770,1	113,4	9,3	3 017,7
Passifs courants	968,0	—	—	104,6	112,5	101,9	1 287,0
Total passifs hors capitaux propres	3 092,8	—	—	874,7	225,9	111,2	4 304,7
Total Capitaux propres	(191,6)	—	—	706,3	199,9	17,2	731,8
Total passifs	2 901,3	—	—	1 581,0	425,8	128,4	5 036,5
Endettement financier net	(2 015,3)	—	—	(603,0)	(111,0)	(48,0)	(2 777,3)

(*) Exclusivement structure holding Indigo Group

(**) Dont le Groupe Parkia, acquis le 29 avril 2024

(***) Dont les acquisitions de la période : Smovengo, Indigo Mobility Services et les activités voiries de Transdev, toutes acquises en 2024

7. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

7.1 Charges opérationnelles courantes

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Achats consommés	(63,0)	(37,4)
Services extérieurs	(252,2)	(244,8)
Personnel intérimaire	(21,3)	(11,9)
Sous-traitance	(11,9)	(14,0)
Charges de construction pour les sociétés concessionnaires	(31,6)	(32,1)
Impôts et taxes	(39,7)	(38,1)
Charges de personnel (*)	(255,3)	(232,5)
Impact relatif au traitement comptable des loyers fixes (IFRS 16)	38,6	39,7
Impact relatif au traitement comptable des redevances fixes (IFRIC 12)	66,3	64,9
Autres éléments opérationnels courants	3,4	5,1
Total	(566,7)	(501,1)

(*) Y compris provisions pour retraites

7.2 Dotations aux amortissements

Les dotations nettes aux amortissements s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2025 (*)	31/12/2024 (*)
Immobilisations incorporelles	(25,8)	(24,3)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(65,2)	(60,5)
Impact relatif au traitement comptable des redevances fixes (IFRIC 12)	(54,4)	(54,0)
Immobilisations corporelles et immobilisations corporelles du domaine concédé (**)	(108,9)	(74,6)
Impact relatif au traitement comptable des loyers fixes (IFRS 16)	(34,4)	(35,1)
Immeubles de placement	—	—
Total	(288,8)	(248,5)

(*) dont (31,9) millions d'euros d'amortissements d'écart de réévaluation au 31 décembre 2025, contre (30,7) millions d'euros au 31 décembre 2024.

(**) dont 34,3 millions d'euros de variation par rapport au 31 décembre 2024 suite aux acquisitions du Groupe Parkia et de la société Smovengo réalisées en 2024

7.3 Dotations nettes aux provisions et dépréciations d'actifs et passifs non courants

Les dotations nettes aux provisions et dépréciations d'actifs et passifs non courants font partie intégrante de l'exploitation de la société et s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2025			
	Provisions pour pertes sur contrats déficitaires	Autres provisions pour risques et charges non courantes	Dépréciations d'actifs	Total
Dotations nettes sur actifs et passifs non courants	(3,6)	0,8	0,6	(2,2)
Total	(3,6)	0,8	0,6	(2,2)

Les (2,2) millions d'euros de dotations nettes sur les provisions pour risques et charges non courantes sont principalement composées de (3,6) millions d'euros de provisions pour pertes sur contrats déficitaires suite aux tests de valeurs réalisés pour la clôture des comptes 2025.

	31/12/2024			
	Provisions pour pertes sur contrats déficitaires	Autres provisions pour risques et charges non courantes	Dépréciations d'actifs	Total
(en millions d'euros)				
Dotations nettes sur actifs et passifs non courants	0,7	5,6	(2,8)	3,6
Total	0,7	5,6	(2,8)	3,6

7.4 Autres éléments opérationnels

En 2025, les autres éléments opérationnels s'élèvent à (0,8) million d'euros contre 1,2 million d'euros en 2024. Le poste intègre notamment les frais supportés par le Groupe pour ses projets d'acquisitions et de cessions pour un montant total de (2,8) millions d'euros. Cette charge est compensée par les plus-values nettes réalisées suite à la cession d'actifs pour un montant net de 1,6 million d'euros.

7.5 Paiements en actions (IFRS 2)

Les charges nettes liées aux paiements en actions s'élèvent à (7,1) millions d'euros pour l'exercice 2025 (contre (7,5) millions d'euros au titre de l'exercice 2024) et concernent notamment le plan d'actions fantômes au Canada pour 0,7 million d'euros et les plans d'actions gratuites ou LTIP existants en France et à l'international pour (7,9) millions d'euros.

7.6 Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers se répartissent par catégorie comptable d'actifs et de passifs de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2025				Charges et produits financiers constatés en capitaux propres
	Charges et produits financiers constatés en résultat				
	Coût de l'endettement financier net	Autres produits financiers (1)	Autres charges financières (2)	Autres produits et charges financiers (1) + (2)	
Passifs évalués au coût amorti	(102,2)	—	—	—	—
Impact relatif au traitement comptable des redevances fixes (IFRIC 12)	(18,8)	—	—	—	—
Impact relatif au traitement comptable des loyers fixes (IFRS 16)	(6,5)	—	—	—	—
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat	—	—	—	—	—
Dérivés qualifiés de couverture : actifs et passifs	—	—	—	—	—
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	1,8	—	—	—	—
Autres (*)	7,4	—	—	—	—
Résultat de change	—	2,3	(3,7)	(1,5)	—
Coûts d'actualisation	—	—	(0,7)	(0,7)	—
Coûts d'emprunts immobilisés	—	—	—	—	—
Total résultat financier	(118,3)	2,3	(4,4)	(2,2)	—

(*) Correspond aux produits de placements de trésorerie

Le coût de l'endettement financier net augmente de 16,1 millions d'euros sur l'exercice 2025. Cette variation s'explique principalement par deux facteurs. D'une part, le remboursement de la souche obligataire 2025 qui a été refinancé à un coupon plus élevé du fait de la hausse des taux (cf. faits marquants de la période). D'autre part, l'effet en année pleine de la dette Parkia qui se traduit par une augmentation structurelle du coût de l'endettement financier net de 7 millions d'euros.

(en millions d'euros)	31/12/2024				
	Charges et produits financiers constatés en résultat				Charges et produits financiers constatés en capitaux propres
	Coût de l'endettement financier net	Autres produits financiers (1)	Autres charges financières (2)	Autres produits et charges financiers (1) + (2)	
Passifs évalués au coût amorti	(102,7)	—	—	—	—
Impact relatif au traitement comptable des redevances fixes (IFRIC 12)	(18,8)	—	—	—	—
Impact relatif au traitement comptable des loyers fixes (IFRS 16)	(6,0)	—	—	—	—
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat	—	—	—	—	—
Dérivés qualifiés de couverture : actifs et passifs	—	—	—	—	—
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	(1,1)	—	—	—	—
Autres (*)	26,4	—	—	—	—
Résultat de change	—	0,7	(1,3)	(0,6)	—
Coûts d'actualisation	—	—	(0,9)	(0,9)	—
Coûts d'emprunts immobilisés	—	0,1	—	0,1	—
Total résultat financier	(102,2)	0,9	(2,2)	(1,3)	—

(*) Correspond aux produits de placements de trésorerie

Les charges et produits associés aux instruments financiers dérivés de couverture s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts nets des instruments dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	1,9	(1,4)
Variation de valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	(10,4)	5,1
Variation de valeur des dettes financières couvertes en juste valeur	10,4	(5,1)
Réserve transférée en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie	—	—
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	(0,1)	0,3
Résultats des instruments dérivés de couverture	1,8	(1,1)

7.7 Impôts sur les bénéfices

7.7.1 Analyse de la charge nette d'impôts

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Impôts courants	(48,4)	(37,2)
Impôts différés	7,9	8,9
- dont différences temporaires	8,4	9,0
- dont variations de taux d'impôt et autres	—	—
- dont déficits et crédits d'impôt	0,5	—
Impôts par capitaux propres	0,1	0,1
Total impôt sur les bénéfices	(40,4)	(28,2)

En 2025, le montant net d'impôt enregistré est une charge de 40,4 millions d'euros (il représentait une charge de 28,2 millions d'euros en 2024).

La variation, par rapport à l'exercice précédent, s'explique principalement par 19 millions d'euros de réintégrations fiscales et différences permanentes sur les effets de périmètre et restructurations de la période.

7.7.2 Taux d'impôt effectif

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Résultat avant impôt et résultats des sociétés mises en équivalence	50,4	81,5
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	25,83 %	25,83 %
Impôt théorique attendu	(13,0)	(21,0)
Incidence sur la charge d'impôt du résultat taxé à taux réduit	—	—
Incidence sur la charge d'impôt de la variation de périmètre	—	—
Incidence des déficits reportables et autres différences temporaires non reconnu ou ayant fait antérieurement l'objet d'une limitation	4,6	(2,5)
Différentiel de taux sur résultat étranger	0,2	0,1
Différences permanentes et divers écarts (*)	(32,2)	(4,8)
Total Impôt effectivement constaté	(40,4)	(28,2)
Taux d'impôt effectif	80,27 %	34,67 %

(*) dont 19 millions d'euros, en France, relatifs aux réintégrations et déductions liés aux opérations de restructurations et aux effets de périmètre de la période

Les sociétés du Groupe Indigo sont intégrées au groupe fiscal dont la société tête de groupe est Infra Foch TopCo. Le taux d'imposition théorique du groupe Indigo Group est de 25,83 % et correspond au taux de droit commun en France au 31 décembre 2025.

Le taux d'impôt effectif ressort à 80,27 % sur la période clôturée au 31 décembre 2025.

Ce taux d'impôt effectif intègre notamment les effets de la non-activation des déficits fiscaux propres de la société Indigo Group, compte tenu de l'absence de perspective de résultat fiscal positif pour la Société dont le résultat est principalement constitué des dividendes reçus de la part de ses filiales, non taxables, alors que la Société supporte le coût de financement de ses participations.

L'intégration fiscale étant réalisée au niveau d'Infra Foch Topco, les impôts payés (49,6 millions d'euros) n'intègrent donc pas l'économie d'impôt générée par Indigo Group et ses filiales qui s'élève à 7,1 millions euros.

7.7.3 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

(en millions d'euros)	31/12/2025	Variations			31/12/2024
		Résultat	Capitaux propres	Autres (*)	
Impôts différés actifs					
Déficits reportables et crédits d'impôts	120,5	(1,7)	(0,2)	—	122,4
Engagements de retraites	4,1	0,2	(0,6)	—	4,5
Différences temporelles sur provisions	4,7	(4,1)	—	(0,4)	9,3
Mise à la juste valeur des instruments financiers	—	—	—	—	—
Redevances	13,1	1,8	—	—	11,3
Locations financements	2,7	0,6	—	(0,1)	2,2
Immobilisations	35,6	(2,0)	(0,1)	(2,1)	39,8
Autres	13,3	(2,0)	—	(0,3)	15,6
Total	194,1	(7,2)	(0,8)	(3,0)	205,1
Impôts différés passifs					
Déficits reportables et crédits d'impôts	—	—	—	—	—
Engagements de retraites	—	—	—	—	—
Différences temporelles sur provisions	(2,9)	(0,5)	—	—	(2,4)
Mise à la juste valeur des instruments financiers	(1,9)	—	(1,9)	—	—
Locations financements	—	—	—	—	—
Immobilisations	(151,7)	8,7	—	7,3	(167,7)
Autres	(1,3)	2,2	—	0,2	(3,7)
Total	(157,8)	10,5	(1,9)	7,5	(173,8)
Solde net des impôts différés actifs et passifs avant dépréciation	36,3	3,3	(2,8)	4,5	31,4
Ecrêtement	(123,1)	4,6	0,1	—	(127,9)
Impôts différés nets	(86,8)	7,9	(2,6)	4,5	(96,5)

(*) Principalement composé des impôts différés liés aux acquisitions de la période

7.7.4 Impôts différés non reconnus

Les actifs d'impôts différés non reconnus du fait du caractère incertain de leur récupération représentent un montant de 123,1 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 127,9 millions d'euros au 31 décembre 2024. Ils concernent Indigo Group et certaines de ses filiales françaises à hauteur de 79,4 millions d'euros (dont 79,0 millions d'euros au titre de leurs déficits reportables) et des filiales étrangères pour 43,8 millions d'euros (dont 41,2 millions au titre de leurs déficits reportables).

7.8 Résultat par action

Pour l'exercice présenté :

- le nombre moyen d'actions ordinaires utilisé dans le calcul du résultat de base par action s'élève à 183 021 628 actions ;
- la Société ne possède pas d'actions d'autocontrôle ;
- il n'existe pas d'instruments financiers ayant un effet dilutif.

Ainsi durant l'exercice 2025, le montant du résultat dilué par action est identique à celui du résultat de base par action qui s'élève à 0,06 euro par action.

8. NOTES RELATIVES AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

8.1 Passage de l'EBITDA au Free Cash-Flow

(en millions d'euros)

	31/12/2025	31/12/2024
EBITDA	474,1	430,9
Eléments de trésorerie liée à l'activité sans impacts sur l'EBITDA	(1,7)	(10,8)
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts (*)	472,4	420,1
Variations du BFR et provisions courantes	6,5	(25,7)
Redevances fixes (IFRIC 12 - cf.note 8.4)	(66,3)	(64,9)
dont intérêts nets payés	(18,8)	(18,8)
dont investissements en immobilisations du domaine concédés (net de subventions reçues)	(55,6)	(44,7)
dont investissements en immobilisations du domaine concédés sur portefeuille existant	(0,2)	(3,6)
dont cessions en immobilisations corporelles et incorporelles	1,4	1,6
dont nouveaux emprunts	56,4	47,2
dont remboursements d'emprunts	(49,5)	(46,5)
Loyers fixes (IFRS 16 - cf. note 8.5)	(38,6)	(39,7)
dont intérêts nets payés	(6,5)	(6,0)
dont investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	(38,9)	(50,1)
dont cessions en immobilisations corporelles et incorporelles	2,6	—
dont nouveaux emprunts	36,4	49,0
dont remboursements d'emprunts	(32,2)	(32,5)
Investissements de maintenance (décaissés)	(33,9)	(34,2)
Free cash-flow	340,1	255,6

(*) Correspond à la « Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts » telle que présentée dans le tableau de flux de trésorerie consolidé

La progression du besoin en fonds de roulement, par rapport au 31 décembre 2025 s'explique principalement par (1) l'effet positif des acquisitions réalisées en 2024 (notamment Groupe Parkia) et (2) par l'effet négatif, en 2024, de 10 millions d'euros au titre des frais de transaction.

8.2 Cash Conversion Ratio

(en millions d'euros)

	31/12/2025	31/12/2024
EBITDA (1)	474,1	430,9
Free Cash-Flow (2)	340,1	255,6
Cash Conversion Ratio (2) / (1)	71,7 %	59,3 %

Le Cash Conversion Ratio (cf. note 3.4.4) correspond au Free Cash-Flow analysé en 8.1 ci-dessus rapporté à l'EBITDA. Il s'établit à 71,7 % en 2025 contre 59,3 % en 2024.

8.3 Analyse des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

(en millions d'euros)

	31/12/2025	31/12/2024
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	(183,4)	(119,5)
dont impact relatif au traitement des loyers fixes (IFRS 16)	(39,0)	(50,1)
Cession des immobilisations corporelles et incorporelles	4,7	22,8
dont impact relatif au traitement des redevances fixes (IFRIC 12)	1,4	1,6
dont impact relatif au traitement des loyers fixes (IFRS 16)	2,6	—
Investissements en immobilisations du domaine concédés (net de subventions reçues)	(116,7)	(127,5)
dont impact relatif au traitement des redevances fixes sur nouveaux contrats (IFRIC 12)	(55,6)	(44,7)
dont impact relatif au traitement des redevances fixes sur portefeuille existant (IFRIC 12)	(0,2)	(3,6)
Variation des créances financières sur Concessions	0,2	0,3
Investissements opérationnels (nets de cession) (*)	(295,3)	(224,0)
dont Impact relatif au traitement des redevances et loyers fixes	(90,7)	(96,9)
Investissements opérationnels (nets de cession) hors impact traitement des redevances et loyers fixes	(204,6)	(127,1)
dont investissements de développement (engagés)	(195,1)	(100,4)
dont investissements de maintenance parcs (engagés)	(33,2)	(34,9)
dont variations des dettes et créances sur immobilisations	23,7	8,2

(*) Correspond aux investissements opérationnels (nets de cession) tels que présentés dans le tableau de flux de trésorerie consolidé

Dans le cadre du suivi de sa performance, le Groupe distingue dans ses investissements les investissements de maintenance et les investissements de développement.

Les investissements de maintenance (parcs, bornes de recharges de véhicules électriques et autres) comprennent principalement les investissements visant à maintenir les actifs aux normes et technologies actuelles.

Les investissements de développement correspondent à l'acquisition, la construction ou le renouvellement de parcs.

8.4 Impact relatif au traitement des redevances fixes (IFRIC 12)

Dans le cadre de ses contrats de concession, le Groupe s'engage à payer au concédant une redevance annuelle d'exploitation au titre de l'occupation et de l'usage du domaine public. Le Groupe capitalise les redevances fixes dans son bilan sous la forme d'un actif amortissable sur la durée du contrat au titre du droit d'utiliser le domaine public en contrepartie d'un passif au titre de l'engagement à payer ces redevances.

Ce traitement comptable des redevances fixes, décrit en détail en note 3.3.4 « Règles et méthode d'évaluation – Contrats de concession » des comptes consolidés 2025, se traduit dans les comptes consolidés du Groupe par :

- la comptabilisation d'une immobilisation incorporelle correspondant à l'activation au bilan des redevances pour leur montant actualisé, cette dernière étant amortie de façon linéaire sur la durée du contrat,
- la comptabilisation d'un passif financier au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, réduit chaque année du fait du paiement des redevances fixes et générant un coût de désactualisation comptabilisé en coût de l'endettement financier.

Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, l'impact du retraitement des redevances fixes payées aux concédants au titre de l'exercice 2025 pour un total de (66,3) millions d'euros (contre (64,9) millions d'euros au 31 décembre 2024) s'analyse comme suit :

- un flux de décaissement de (47,5) millions d'euros au titre de l'exercice 2025 (contre (46,1) millions d'euros au 31 décembre 2024) correspondant à l'amortissement financier de la période. Ce dernier se décompose en remboursements d'emprunts pour (49,5) millions d'euros (contre (46,5) millions d'euros au 31 décembre 2024) compensé par 2,0 millions d'euros d'investissements nets (contre 0,4 million d'euros au 31 décembre 2024).
- un flux de décaissement correspondant aux frais financiers nets liés au coût de désactualisation de (18,8) millions d'euros au titre de l'exercice 2025 (contre (18,8) millions d'euros au 31 décembre 2024) et présenté dans le tableau des flux de trésorerie en ligne intérêts financiers nets payés.

8.5 Impact relatif au traitement des loyers fixes (IFRS 16)

Dans le tableau des flux de trésorerie consolidé l'impact du retraitement des loyers fixes payés aux bailleurs au 31 décembre 2025 pour un total de (38,6) millions d'euros (contre (39,7) millions d'euros au 31 décembre 2024) s'analyse principalement comme suit :

- un flux de décaissement de (32,1) millions d'euros au titre de l'exercice 2025 (contre (33,7) millions d'euros au 31 décembre 2024) correspondant à l'amortissement financier de la période. Ce dernier se décompose en remboursements d'emprunts pour (32,2) millions d'euros (contre (32,5) millions d'euros au 31 décembre 2024) auxquels s'ajoute par 0,1 million euros d'investissements nets (contre (1,2) million d'euros au 31 décembre 2024).
- un flux de décaissement correspondant aux frais financiers nets liés au coût de désactualisation de (6,5) millions d'euros au titre de l'exercice 2025 (contre (6,0) millions au 31 décembre 2024) et présenté au tableau des flux de trésorerie en ligne intérêts financiers nets payés.

9. NOTES RELATIVES AU BILAN

9.1 Immobilisations incorporelles du domaine concédé

(en millions d'euros)

	TOTAL
Valeur brute	
31/12/2023	1 368,7
Acquisitions de l'exercice	35,2
Sorties de l'exercice	(21,3)
Investissements nets relatifs au traitement comptable des redevances fixes (IFRIC 12)	23,5
Variations de périmètre	442,8
Autres mouvements	19,6
31/12/2024	1 868,5
Acquisitions de l'exercice	34,1
Sorties de l'exercice (**)	(71,0)
Investissements nets relatifs au traitement comptable des redevances fixes (IFRIC 12)	11,5
Variations de périmètre (**)	(10,7)
Autres mouvements (*)	5,5
31/12/2025	1 837,9

Amortissements et pertes de valeur	
Au 31/12/2023	(385,1)
Amortissements de la période	(61,6)
Sorties de l'exercice	19,1
Pertes de valeur	3,5
Investissements nets relatifs au traitement comptable des redevances fixes (IFRIC 12)	(30,6)
Variations de périmètre	—
Autres mouvements	(5,6)
Au 31/12/2024	(460,3)
Amortissements de la période	(66,4)
Sorties de l'exercice (***)	68,7
Pertes de valeur	1,6
Investissements nets relatifs au traitement comptable des redevances fixes (IFRIC 12)	(11,2)
Variations de périmètre	—
Autres mouvements (*)	3,8
Au 31/12/2025	(463,7)

Valeur nette	
31/12/2023	983,6
31/12/2024	1 408,2
31/12/2025	1 374,2

(*) dont 3,8 millions d'euros de reclassement provenant des autres immobilisations incorporelles

(**) Lié à la finalisation de l'exercice d'intégration, du Groupe Parkia, acquis en avril 2024.

(***) Correspond aux contrats de concessions arrivés à échéance en 2025, principalement en France

Les principales caractéristiques des contrats de concession et de Partenariat Public Privé relevant du modèle incorporel et du modèle mixte sont décrites en note 3.3.4 « Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concession » des comptes consolidés au 31 décembre 2025.

9.2 Goodwill

Les variations au cours de la période s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Valeur nette à l'ouverture	1 067,6	915,1
Goodwill constaté dans l'exercice	2,1	171,5
Pertes de valeur	—	—
Écarts de conversion	(2,7)	(19,0)
Sorties de périmètre	(64,6)	—
Autres mouvements	—	—
Valeur nette à la clôture	1 002,3	1 067,6

Le Goodwill constaté dans l'exercice correspond à la finalisation des impacts liés à l'acquisition de Parkia Spanish Holding, en 2024, affecté à la zone Europe Continentale.

En 2025, Le Groupe a réalisé des acquisitions d'entreprises qui n'ont pas donné lieu à une constatation de Goodwill sur l'exercice (voir note 5.1 "Acquisitions d'entreprises").

Les sorties correspondent à la cession d'Indigo Park Canada et de sa filiale Northern Valet. Le Groupe a cédé 60% de sa participation dans Indigo Park Canada, qui portait un goodwill de 64,8 millions d'euros, à 100%. 38,9 millions du Goodwill (60%) sont constitutif du résultat de sortie négatif reconnu dans les comptes consolidés pour 3,5 millions d'euros. Le reliquat (40%) a été réévalué au sens d'IFRS 3 et transféré dans les participations dans les sociétés mises en équivalence (cf. 9.6).

Au 31 décembre 2025, le goodwill se répartit comme suit par segment :

France	528,9	millions d'euros
Europe continentale	367,5	millions d'euros
Amériques	93,4	millions d'euros
Urban Shift	12,5	millions d'euros
	1 002,3	millions d'euros

9.3 Autres immobilisations incorporelles

Les variations au cours de la période s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)

	Logiciels	Brevets, Licences et autres	Total
Valeur brute			
31/12/2023	81,0	177,6	258,6
Acquisitions de l'exercice	12,6	19,7	32,3
Sorties de l'exercice	(0,2)	(1,4)	(1,6)
Variations de périmètre	1,0	3,1	4,2
Autres mouvements	(2,7)	(39,7)	(42,3)
31/12/2024	91,8	159,4	251,2
Acquisitions de l'exercice	14,4	15,3	29,7
Sorties de l'exercice	(0,3)	(2,5)	(2,8)
Variations de périmètre	—	9,1	9,1
Autres mouvements (*)	(2,3)	(17,9)	(20,2)
31/12/2025	103,6	163,4	267,0
Amortissements et pertes de valeur			
31/12/2023	(54,8)	(34,0)	(88,7)
Amortissements de la période	(10,3)	(14,0)	(24,3)
Dotations de pertes de valeur	—	(6,9)	(6,9)
Reprises de pertes de valeurs	—	—	—
Sorties de l'exercice	0,1	1,4	1,5
Variations de périmètre	—	—	—
Autres mouvements	1,3	13,9	15,2
31/12/2024	(63,6)	(39,6)	(103,2)
Amortissements de la période	(10,4)	(15,4)	(25,8)
Dotations de pertes de valeur	—	(0,5)	(0,5)
Reprises de pertes de valeurs	—	0,5	0,5
Sorties de l'exercice	0,2	2,4	2,6
Variations de périmètre	—	—	—
Autres mouvements (*)	0,1	15,1	15,1
31/12/2025	(73,7)	(37,5)	(111,2)
Valeur nette			
31/12/2023	26,3	143,7	169,9
31/12/2024	28,3	119,8	148,1
31/12/2025	29,9	125,9	155,9

(*) dont 3,8 millions d'euros de reclassement en immobilisations incorporelles du domaine concédé

9.4 Immobilisations corporelles

9.4.1 Variation au cours de l'exercice

(en millions d'euros)	Immobilisations d'exploitation du domaine concédé	Terrains	Constructions	Matériels, Installations techniques et agencements	Droit d'usage	Total
Valeur brute						
31/12/2023	270,4	44,7	611,8	132,4	250,2	1 309,5
Acquisitions de l'exercice	51,5	1,3	28,0	21,2	49,3	151,3
Sorties de l'exercice	(23,4)	(3,0)	(17,2)	(11,7)	(32,0)	(87,3)
Variations de périmètre	5,6	32,0	79,4	75,9	22,9	215,8
Autres mouvements	(9,8)	0,8	(3,3)	4,0	(2,8)	(11,1)
31/12/2024	294,4	75,8	698,7	221,8	287,6	1 578,2
Acquisitions de l'exercice	51,5	4,5	78,6	34,9	38,3	207,7
Sorties de l'exercice	(42,9)	—	(14,6)	(10,3)	(29,8)	(97,6)
Variations de périmètre (*)	—	11,4	13,5	(27,2)	(25,7)	(28,0)
Autres mouvements	(7,6)	2,1	(13,0)	14,1	1,1	(3,4)
31/12/2025	295,3	93,8	763,3	233,3	271,4	1 657,0

Amortissements et pertes de valeur						
31/12/2023	(99,8)	(0,2)	(31,0)	(65,9)	(109,6)	(306,5)
Amortissements de la période	(31,3)	—	(22,3)	(20,5)	(35,7)	(109,7)
Pertes de valeur	0,9	—	(6,9)	(0,4)	—	(6,5)
Sorties de l'exercice	22,8	—	7,7	9,1	32,0	71,6
Variations de périmètre	—	—	0,2	0,1	—	0,3
Autres mouvements	(0,5)	—	(1,4)	2,8	1,2	2,1
31/12/2024	(107,9)	(0,2)	(53,8)	(74,8)	(112,1)	(348,7)
Amortissements de la période	(36,2)	—	(24,2)	(47,5)	(35,5)	(143,4)
Pertes de valeur	(1,7)	—	(1,5)	2,1	—	(1,1)
Sorties de l'exercice	42,3	—	0,2	9,0	27,1	78,5
Variations de périmètre (*)	—	—	—	22,8	16,8	39,6
Autres mouvements	(0,1)	4,4	(8,6)	0,6	(0,1)	(3,8)
31/12/2025	(103,6)	4,3	(87,9)	(87,8)	(103,9)	(378,9)

Valeur nette						
31/12/2023	170,6	44,6	580,8	66,5	140,6	1 003,0
31/12/2024	186,4	75,6	645,0	147,0	175,5	1 229,5
31/12/2025	191,7	98,1	675,4	145,5	167,5	1 278,1

(*) Cf. note acquisitions de la période (note 5.1) et cession d'Indigo Park Canada (cf. faits marquants de la période)

Au 31 décembre 2025, les immobilisations corporelles comprennent des immobilisations en cours pour 101,2 millions d'euros (contre 95,8 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Suite aux mises en services de parcs réalisées sur l'exercice, les immobilisations en cours ont été en partie réalloués en immobilisations incorporelles du domaine concédé à travers la ligne "autres mouvements".

9.5 Tests de valeur sur actifs immobilisés

9.5.1 Tests de valeur sur goodwill

Au 31 décembre 2025, le montant du goodwill testé dans les comptes d'Indigo Group s'élève à 1 002,3 millions d'euros.

Les hypothèses retenues sur les différents périmètres (constant, renouvellement, développement) ont été définies avec les Directions opérationnelles et validées par la Direction générale du Groupe. La valorisation correspond à l'actualisation par pays des cash-flows prévisionnels sur les sept prochaines années plus une valeur terminale calculée sur la base d'un multiple de sortie d'EBITDA de 11x en scénario central. Le multiple intrinsèque utilisé est inférieur à celui observé sur les transactions d'entreprises du secteur intervenues au cours des dernières années.

La méthodologie utilisée par le groupe pour la détermination des taux de croissance moyen par pays est identique à celle présentée pour les tests de perte de valeur des actifs corporels et incorporels.

Le taux retenu pour l'actualisation des flux de trésorerie est le coût moyen pondéré du capital. Il est calculé par pays et correspond au taux de rentabilité minimal exigé par les pourvoyeurs de fonds de l'entreprise (actionnaires et créanciers). Il est calculé sur la base d'une structure financière de référence pour le secteur. Le CMPC après impôt pondéré, pour chaque pays, par l'EBITDA Global Proportionate diminué des redevances et loyers fixes est de 7,7 % pour l'exercice 2025.

A titre d'information, les CMPC avant impôt retenus par segment sont les suivants :

France	7,6 %
Europe continentale	7,8 %
Amériques	16,4 %

9.5.2 Sensibilité de la valeur des goodwill aux hypothèses retenues

Au 31 décembre 2025, la valorisation du Groupe est nettement supérieure à la valeur comptable des goodwill.

La sensibilité de la valeur des goodwill par segment aux hypothèses retenues est reflétée dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Taux d'actualisation des flux de trésorerie		Variation des cash-flows d'exploitation prévisionnels (avant impôt)		Variation du multiple de valeur de sortie	
	0,50 %	-0,50 %	10,00 %	-10,00 %	1.0x	-1.0x
Goodwill France	(87,0)	90,2	289,5	(289,5)	217,5	(217,5)
Goodwill Europe continentale	(44,6)	46,3	160,2	(160,2)	107,0	(107,0)
Goodwill Amériques	(11,9)	12,4	38,8	(38,8)	34,9	(34,9)

Au 31 décembre 2025 :

- Une hausse (ou une baisse) de 50 points de base des hypothèses retenues sur le taux d'actualisation par pays n'entraînerait pas de dépréciation des goodwill dans les comptes consolidés du Groupe,
- Une variation des cash-flows d'exploitation prévisionnels de plus (ou moins) 10% n'entraînerait pas de dépréciation des goodwill dans les comptes consolidés du Groupe,
- Une variation du multiple de valeur de sortie de plus (ou moins) 1,0x n'entraînerait pas de dépréciation des goodwill dans les comptes consolidés du Groupe.

9.5.3 Tests de valeur sur autres actifs immobilisés

La valeur recouvrable des unités génératrice de trésorerie (UGT) est déterminée sur la base d'un calcul de valeur d'utilité. Au sein du Groupe, une UGT correspond à un regroupement de contrats d'un même donneur d'ordre en France et situés dans une même ville ou zone géographique à l'international.

La valeur d'utilité des UGT est déterminée à partir de l'actualisation, du CMPC du pays de l'UGT, des cash-flows d'exploitation prévisionnels sur la durée résiduelle des contrats inclus dans l'UGT.

Les hypothèses utilisées pour le calcul des taux d'actualisation et la détermination des Free Cash-Flow par UGT intègrent les dernières tendances macro-économiques telle qu'une inflation élevée. Ces hypothèses ont été établies par pays.

Les taux de croissance des flux de trésorerie prévisionnels utilisés par pays sont basés sur les estimations de la Direction et confortées par les prévisions publiées par un consensus comprenant notamment le FMI, Oxford Economics, Economist Intelligence Unit et Markit et présentés ci-dessous :

	Taux de croissance moyen (années n+1 à n+7)	Taux de croissance (valeur terminale)
France	1,89 %	2,00 %
Belgique	2,07 %	2,00 %
Espagne	2,02 %	2,00 %
Suisse	0,83 %	Non applicable
Luxembourg	1,86 %	2,00 %
Pologne	2,68 %	2,00 %
Brésil	3,42 %	2,00 %
Colombie	3,13 %	Non applicable
Canada	2,04 %	2,00 %

Par ailleurs, le Groupe a pris en compte des croissances tarifaires spécifiques pour les parkings pour lesquels il dispose de la liberté tarifaire notamment les pleines propriétés, ainsi que des croissances de trafic spécifiques pour les parkings d'Espagne et de France hors Paris.

Au 31 décembre 2025, le Groupe a enregistré une dotation aux provisions nette des reprises sur les autres actifs immobilisés d'un montant de (7,2) millions d'euros.

9.6 Participations dans les sociétés mises en équivalence

Pour les périodes présentées, le Groupe exerce un contrôle conjoint sur la plupart des sociétés mises en équivalence (coentreprises) et exerçait par ailleurs une influence notable (entreprises associées) sur la société Clermont Limited Partnership jusqu'au 30 avril 2025, date de cession de participation du Groupe.

9.6.1 Variation au cours de la période

(en millions d'euros)

	31/12/2025	31/12/2024
Valeur des titres en début d'exercice	33,0	30,7
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	(0,2)	0,9
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	1,5	31,3
Dividendes distribués	(2,6)	(2,6)
Variations de périmètre et écarts de conversion	31,3	(27,2)
Variation nette de juste valeur sur instruments financiers	—	—
Changement de méthode	—	—
Dépréciation de goodwill	—	—
Reclassement (*)	(0,8)	(0,2)
Valeur des titres en fin d'exercice	62,2	33,0

(*) Le reclassement correspond à la quote-part de titres mis en équivalence présentant une situation nette négative portée en provisions non courantes.

La variation de périmètre correspond pour partie à la réévaluation, selon IFRS 3, des 40% résiduels d'Indigo Park Canada et Northern Valet (27,9 millions d'euros) désormais comptabilisés en mise en équivalence (cf. note 9.2). Une première allocation du Goodwill aux actifs et passifs identifiables a été réalisée au 31 décembre 2025. Elle pourra être révisée dans un délai de 12 mois suivant la date de cession.

L'entrée de Corsalis Logistics Real Estate ainsi que la sortie de Clermont complètent les variations de périmètre.

9.6.2 Informations financières sur les entreprises mises en équivalence (coentreprises et entreprises associées)

Les participations concernant les coentreprises et entreprises associées s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)

	31/12/2025	31/12/2024
Gespar	0,6	0,6
Parking du Centre-Flon	29,5	29,2
Belgian Parking Register	0,3	—
Indigo Park Canada (*)	26,1	—
Northern Valet (*)	0,8	0,3
Corsalis Logistics Real Estate (**)	4,8	—
Entreprises associées (Clermont Limited Partnership) (***)	—	2,9
Participations dans les sociétés mises en équivalence	62,2	33,0

(*) Sociétés consolidées en intégration globale jusqu'au 30 juin 2025

(**) Société acquise en juin 2025

(***) Société cédée le 15 avril 2025

La liste des sociétés comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et les pourcentages détenus par le Groupe sont présentés en note 14 « Liste des sociétés consolidés au 31 décembre 2025 ».

Les sociétés mises en équivalence significatives (coentreprises) sont détaillées ci-après :

- Gespar est une société française non cotée détenue à hauteur de 50 % au 31 décembre 2025. La principale activité de cette société est l'exploitation de places de stationnement amodiées.
- Parking du Centre-Flon est une société suisse non cotée détenue à hauteur de 50 % au 31 décembre 2025. La principale activité de cette société est l'exploitation de parkings à Lausanne en Suisse ;
- Clermont Limited Partnership est une société par Actions Simplifiée détenue à hauteur de 20 % jusqu'à sa cession au 30 avril 2025. La principale activité de cette société est la détention de parking en pleine propriété au Canada.

- Corsalis Logistics Real Estate est une société par Actions Simplifiée détenue à hauteur de 60 % au 31 décembre 2025. La principale activité de cette société est la promotion immobilière spécialisée dans le secteur de la logistique et de la distribution urbaine.
- Indigo Park Canada (IPC) et Northern Valet sont des sociétés canadiennes non cotées détenues à hauteur de 40 % depuis le 30 juin 2025. Elles étaient auparavant consolidées selon la méthode de l'intégration globale. La principale activité de ces sociétés est l'exploitation de parkings au Canada.

Dans le cadre de l'accord de cession d'Indigo Park Canada (cf. faits marquants de la période), le co-actionnaire LAZ s'est engagé à racheter les 40% de participation résiduelle du Groupe en 2029. INDIGO conserve une influence notable sur IPC ainsi que les risques et avantages provenant de cette filiale.

Le pacte prévoit une formule de valorisation d'Indigo Park Canada, basée sur un multiple d'EBITDA 2028. Au 31 décembre 2025, l'application de la formule fait ressortir une valorisation équivalente à la quote-part de mise en équivalence d'IPC et de sa filiale. Aucune écriture additionnelle de dérivé n'a été constatée.

Les principales données financières des sociétés mises en équivalence, présentées en quote-part du Groupe, sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2025								
	GESPAR	PARKING DU CENTRE- FLON	BELGIAN PARKING REGISTER	INDIGO PARK CANADA (***)	NORTHERN VALET (***)	CORSALIS (**)	Total Co- entreprises	Entreprises associées (Clermont Limited Partnership) (*)	Total MEE
Compte de résultat									
Chiffre d'affaires	—	4,4	0,4	14,1	0,5	1,4	20,8	—	20,8
EBITDA	—	3,2	0,2	2,4	—	(0,6)	5,4	—	5,4
Dont retraitement sur les loyers fixes (IFRS 16)	—	—	—	1,0	—	—	1,0	—	1,0
Résultat opérationnel	—	2,9	0,2	0,1	—	(0,9)	2,3	(0,1)	2,2
Résultat net	—	2,4	0,2	(0,1)	—	(0,9)	1,6	(0,1)	1,5
Bilan									
Actifs non courants	0,6	12,6	—	22,1	—	—	35,4	—	35,4
Actifs courants	—	0,7	0,4	7,8	0,3	9,9	19,1	—	19,1
Capitaux propres	0,6	9,9	0,3	16,2	0,8	0,9	28,7	—	28,7
Passifs non courants	—	1,6	—	4,3	—	0,4	6,2	—	6,2
Passifs courants	—	1,9	0,1	9,3	(0,5)	8,7	19,5	—	19,5
Endettement financier net	—	(1,4)	0,3	(0,5)	0,8	0,1	(0,8)	—	(0,8)
Dont retraitement sur les loyers fixes (IFRS 16)	—	—	—	(3,3)	—	—	(3,3)	—	(3,3)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	—	(2,4)	(0,1)	—	—	—	(2,6)	—	(2,6)
QP d'actif net du Groupe dans les sociétés mises en équivalence									
Actif net des MEE	1,2	19,8	0,6	40,6	2,1	2,5	66,8	—	66,8
Pourcentage de détention du groupe	50 %	50 %	50 %	40 %	40 %	60 %		20 %	
QP d'actif net du Groupe dans les sociétés mises en équivalence	0,6	9,9	0,3	16,2	0,8	1,5	29,4	—	29,4
Goodwill	—	19,6	—	9,9	—	3,3	32,8	—	32,8
Valeur comptable des intérêts du Groupe dans les sociétés mises en équivalence	0,6	29,5	0,3	26,1	0,8	4,8	62,2	—	62,2

(*) Société cédée le 15 avril 2025

(**) Société acquise au 1^{er} semestre 2025

(***) Sociétés consolidées en mise en équivalence au 30 juin 2025

	31/12/2024							
	GESPAR	PARKING DU CENTRE- FLON	SMOVENGO MEE (**)	PARCBRUX MEE (***)	BELGIAN PARKING REGISTER	Total Co- entreprises	Entreprises associées (Clermont Limited Partnership) (*)	Total MEE
Compte de résultat								
Chiffre d'affaires	—	4,4	26,3	4,8	0,4	35,9	—	35,9
EBITDA	—	3,2	5,2	1,7	0,2	10,3	—	10,3
Dont IFRS 16 (loyers fixes)	—	—	0,5	—	—	0,5	—	0,5
Résultat opérationnel	—	2,8	34,5	0,1	0,2	37,6	(0,4)	37,2
Résultat net	—	2,3	29,6	(0,3)	0,1	31,8	(0,4)	31,4
Bilan								
Actifs non courants	0,6	12,6	—	—	—	13,2	0,9	14,2
Actifs courants	—	0,6	—	—	0,3	1,0	—	1,0
Capitaux propres	0,6	9,7	—	—	0,3	10,6	0,9	11,6
Passifs non courants	—	1,5	—	—	—	1,5	—	1,5
Passifs courants	—	2,0	—	—	0,1	2,1	—	2,1
Endettement financier net	—	(1,6)	—	—	0,3	(1,3)	—	(1,3)
dont IFRS 16 (loyers fixes)	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	—	(2,5)	—	—	(0,1)	(2,6)	—	(2,6)
QP d'actif net du Groupe dans les sociétés mises en équivalence								
Actif net des MEE	1,3	19,5	—	—	0,5	21,3	11,9	33,1
Pourcentage de détention du groupe	50 %	50 %	40 %	50 %	50 %	— %	— %	— %
QP d'actif net du Groupe dans les sociétés mises en équivalence	0,6	9,7	—	—	0,3	10,6	2,4	13,0
Goodwill	—	19,4	—	—	—	19,4	0,5	20,0
Valeur comptable des intérêts du Groupe dans les sociétés mises en équivalence	0,6	29,2	—	—	0,3	30,1	2,9	33,0

(*) Société acquise au premier semestre 2024

(**) Société consolidée selon intégration globale à partir du 30 décembre 2024

(***) Société consolidée en intégration globale depuis le 28 août 2024

9.6.2.1 Quote-part de pertes non reconnues des coentreprises et entreprises associées

Il n'y a pas de quote-part de pertes non reconnue au titre des sociétés mises en équivalence.

9.6.2.2 Engagements à l'égard des coentreprises et entreprises associées

Dans le cadre de pactes d'actionnaires liant Infra Foch Topco, société mère d'Indigo Group, ou certaines de ses filiales, à ses associés au capital de BePark en Belgique, des mécanismes d'options ont été mis en place, qui permettent au Groupe, dans certains cas, de prendre le contrôle, puis de racheter la totalité de ces sociétés à des dates déterminées, et sur la base de paramètres de valorisation prédéterminés, en général fondés sur un multiple d'EBITDA. Ce pacte d'actionnaires prévoit aussi, le cas échéant, des dispositions spécifiques dans l'hypothèse d'un changement de contrôle indirect du Groupe.

9.7 Actifs financiers non courants

(en millions d'euros)

	31/12/2025	31/12/2024
Instruments de capitaux propres	1,5	2,1
Prêts et créances au coût amorti	32,6	44,3
dont créances financières - Concessions	14,9	15,2
Actifs non courants hors juste valeur des produits dérivés	34,1	46,5
Juste Valeur des produits dérivés actifs non courants (*)	—	10,4
Actifs non courants y compris juste valeur des produits dérivés	34,1	56,9

(*) Voir note 9.15 « Informations relatives à la gestion des risques financiers »

Les instruments de capitaux propres s'élèvent à 1,5 million d'euros au 31 décembre 2025. Ils étaient de 2,1 millions d'euros au 31 décembre 2024. Ils concernent pour l'essentiel des titres de participation non cotés dans les filiales du Groupe dont les indicateurs financiers sont inférieurs aux seuils de consolidation retenus par le Groupe (cf. note 3.2.1 « Périmètre de consolidation »).

Les prêts et créances, évalués au coût amorti, s'élèvent à 32,6 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 44,3 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2024. Ils comprennent, outre des dépôts de garantie et des cautions relatives aux contrats de prestations de services, de prêts aux bailleurs et des prêts sur filiales consolidées selon la méthode de mise en équivalence, les créances financières rattachées aux contrats de concessions gérés par les filiales du Groupe pour 14,9 millions d'euros au 31 décembre 2025, contre 15,2 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Il n'y a pas de part à moins d'un an des actifs financiers non courants au 31 décembre 2025.

Les instruments de capitaux propres et les prêts et créances au coût amorti s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)

(en millions d'euros)	Instruments de capitaux propres		Prêts et créances au coût amorti		Total
	Instruments de capitaux propres non cotés	Autres instruments de capitaux propres	Créances financières / Concessions	Autres actifs financiers non courants	
Valeur brute					
Au 31/12/2023	2,5	—	15,4	32,6	50,5
Acquisitions de l'exercice	—	—	—	—	—
Sorties de l'exercice	—	—	(0,2)	(6,7)	(6,9)
Variation de périmètre	(0,1)	—	—	9,4	9,3
Ecart de conversion	—	—	—	(2,2)	(2,3)
Autres mouvements	—	—	—	(3,3)	(3,3)
Au 31/12/2024	2,4	—	15,2	29,8	47,4
Acquisitions de l'exercice	0,2	—	—	2,7	2,9
Sorties de l'exercice (*)	—	—	(0,2)	(12,7)	(12,9)
Variation de périmètre	(0,1)	—	—	0,8	0,7
Ecart de conversion	—	—	—	0,2	0,2
Autres mouvements	(0,7)	—	—	(2,2)	(2,9)
Au 31/12/2025	1,7	—	14,9	18,6	35,3

Pertes de valeur					
Au 31/12/2023	(0,3)	—	—	(0,5)	(0,7)
Pertes de valeur	—	—	—	(0,3)	(0,3)
Reprises de pertes de valeur	—	—	—	—	—
Sorties de l'exercice	—	—	—	—	—
Variation de périmètre	—	—	—	—	—
Ecart de conversion	—	—	—	0,1	0,1
Autres mouvements	—	—	—	—	—
Au 31/12/2024	(0,2)	—	—	(0,7)	(0,9)
Pertes de valeur	—	—	—	(0,3)	(0,3)
Reprises de pertes de valeur	—	—	—	—	—
Sorties de l'exercice	—	—	—	—	—
Variation de périmètre	—	—	—	—	—
Ecart de conversion	—	—	—	—	—
Autres mouvements	—	—	—	—	—
Au 31/12/2025	(0,2)	—	—	(0,9)	(1,2)

Valeur nette					
Au 31/12/2023	2,3	—	15,4	32,1	49,8
Au 31/12/2024	2,1	—	15,2	29,2	46,5
Au 31/12/2025	1,5	—	14,9	17,7	34,1

(*) dont (7,1) millions d'euros de remboursement des prêts suite à la cession de Clermont.

Les principaux contrats de concession relevant du modèle financier ainsi que les engagements rattachés sont décrits en note 10.2 « Contrats de concession – Modèle de la créance financière ». La ventilation par échéance des prêts et créances évalués au coût amorti s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)

	31/12/2025	Échéances de 1 à 5 ans	> 5 ans
Créances financières / Concessions	14,9	2,5	12,5
Autres actifs financiers non courants	17,7	18,3	(0,7)
Prêts et créances au coût amorti	32,6	20,8	11,8

(en millions d'euros)

	31/12/2024	Échéances de 1 à 5 ans	> 5 ans
Créances financières / Concessions	15,2	1,1	14,0
Autres actifs financiers non courants	29,2	20,8	1,3
Prêts et créances au coût amorti	44,3	21,9	15,3

9.8 Actifs financiers de gestion de trésorerie et disponibilités

Les actifs financiers de gestion de trésorerie et disponibilités s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante - non équivalents de trésorerie	1,2	0,4
Actifs financiers de gestion de trésorerie	1,2	0,4
Equivalents de trésorerie	1,1	441,5
Disponibilités	151,9	195,7
Disponibilités et équivalents de trésorerie	153,0	637,1

Les actifs financiers de gestion de trésorerie et la trésorerie disponible sont présentés en diminution de l'endettement brut, et détaillés en note 9.14 « Informations relatives à l'endettement financier net ». La variation des équivalents de trésorerie fait suite au débouclage des comptes à terme, utilisés pour le remboursement de la souche obligataire 2025 de 469,9 millions d'euros.

Le poste « Equivalents de trésorerie » est constitué des excédents de trésorerie placés sur des comptes bancaires rémunérés. Ces placements ont des délais de tirage inférieurs à 90 jours.

9.9 Capitaux propres

9.9.1 Capital social

Le capital de la Société est constitué uniquement d'actions ordinaires entièrement libérées ayant une valeur nominale de 1 euro.

Au 31 décembre 2025, la Société est détenue à 99,56 % par Infra Foch Topco (0,44 % détenus par les salariés au travers d'un FCPE détenant 797 321 actions d'Indigo Group).

L'évolution du capital social et de la prime d'émission sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 est la suivante :

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Total
Solde au 31 décembre 2024	183 021 628	183,0	471,8	654,9
Variation de capital et de la prime d'émission				—
Solde au 31 décembre 2025	183 021 628	183,0	471,8	654,9

Le total du capital social et de la prime d'émission s'élève à 654,9 millions d'euros au 31 décembre 2025.

9.9.2 Opérations constatées directement en capitaux propres

(en millions d'euros)

		31/12/2025	31/12/2024
Instruments de capitaux propres			
Réserve à l'ouverture		—	—
Variations de juste valeur de la période		—	—
Pertes de valeur constatées en résultat		—	—
Variations de juste valeur constatées en résultat lors de la cession		—	—
Variation de périmètre et divers		—	—
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	I	—	—

Couverture de flux de trésorerie			
Réserve à l'ouverture		—	—
Variations de juste valeur rattachées aux sociétés mises en équivalence		—	—
Autres variations de juste valeur de la période		—	—
Eléments de juste valeur constatés en résultat		—	—
Variation de périmètre et divers (*)		7,3	—
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	II	7,3	—
dont réserve brute rattachée aux sociétés mises en équivalence		—	—

Réserve brute totale avant effet d'impôt (éléments recyclables en résultat)	I + II	7,3	—
Effet impôt associé		—	—
Réserve nette d'impôt (éléments recyclables en résultat)	III	5,4	—

Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite			
Réserve à l'ouverture		14,6	8,6
Gains et pertes actuariels reconnus sur la période		2,2	7,3
Effet d'impôt associé		(0,6)	(1,3)
Variations de périmètre et divers		—	—
Réserve nette d'impôt (éléments non recyclables en résultat)	IV	16,2	14,6

Total opérations enregistrées directement en capitaux propres	III + IV	21,6	14,6
--	-----------------	-------------	-------------

(*) Le montant de 7,3 millions d'euros correspond à la valeur de marché des swaps de taux pré-hedge, souscrits en 2025, et enregistrés en capitaux propres au titre de la couverture de flux de trésorerie

9.9.3 Distribution

Indigo Group a procédé à la distribution d'un dividende d'un montant de 151,9 millions d'euros, prélevé sur le poste "report à nouveau" contre 155,2 millions d'euros en 2024.

	31/12/2025	31/12/2024
Comptabilisés pendant l'exercice		
Montant de la distribution (**)	151,9	155,2
Distribution par action (*)	0,8	0,8

(*) En euros

(**) En millions d'euros

9.10 Engagements de retraites et autres avantages au personnel

Les provisions pour retraites et autres avantages au personnel s'élèvent à 18,4 millions d'euros au 31 décembre 2025 (dont 2,1 millions d'euros à moins d'un an) contre 19,8 millions d'euros au 31 décembre 2024 (dont 2,1 millions d'euros à moins d'un an). Elles comprennent, d'une part, les provisions pour engagements de retraites (indemnités de fin de carrière et retraites complémentaires) pour 16,4 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 17,6 millions d'euros au 31 décembre 2024 et, d'autre part, les provisions pour autres avantages au personnel pour 2,0 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 2,2 millions d'euros au 31 décembre 2024.

La part à moins d'un an de ces provisions est présentée au bilan en autres passifs courants hors exploitation.

9.10.1 Engagements de retraites

Les engagements de retraites complémentaires du Groupe portant sur des régimes à prestations définies correspondent aux engagements portés par les filiales de la Société, qui font l'objet de provisions inscrites au bilan consolidé correspondant à des indemnités de fin de carrière.

Les engagements de retraite couverts par des provisions concernent la France.

Les provisions sont calculées sur la base des hypothèses suivantes :

Zone euro	31/12/2025	31/12/2024
Taux d'actualisation	3,96 %	3,44 %
Taux d'inflation	0,85 %	1,10 %
Taux de revalorisation salaires	1%-1,8%	1,5%-2%
Durée active résiduelle moyenne probable des employés	19 - 27 ans	19 - 27 ans

Le taux d'actualisation a été déterminé sur la base du rendement des obligations privées de première catégorie (rating AA) dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes. Les taux d'actualisation finalement retenus correspondent aux taux équivalents à l'application des différents taux selon les maturités.

Les autres hypothèses actuarielles locales (économiques et démographiques) ont été fixées selon les conditions en vigueur dans chacun des pays concernés.

Le cas échéant, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur.

Sur la base des hypothèses actuarielles mentionnées ci-dessus, les engagements de retraite, le montant de la provision reconnue au bilan et les charges de retraite comptabilisées dans l'exercice s'analysent de la façon suivante :

Réconciliation des engagements et des provisions inscrites au bilan

(en millions d'euros)	31/12/2025			31/12/2024		
	France	Etranger	Total	France	Etranger	Total
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite	16,4	—	16,4	17,6	—	17,6
Juste valeur des actifs de couverture	—	—	—	—	—	—
Surplus (ou déficit)	16,4	—	16,4	17,6	—	17,6
Provisions reconnues au passif du bilan I	16,4	—	16,4	17,6	—	17,6
Réserves de gestion de surplus II	—	—	—	—	—	—
Effet de plafonnement de l'actif (IFRIC 14) III	—	—	—	—	—	—
Total I - II - III	16,4	—	16,4	17,6	—	17,6

Evolution de la dette actuarielle et des actifs de couverture sur la période

(en millions d'euros)

		31/12/2025	31/12/2024
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite			
A l'ouverture de l'exercice		17,6	21,2
dont engagements couverts par des actifs de couverture		—	—
Coûts des services rendus au cours de la période		1,3	1,6
Coût d'actualisation de la dette actuarielle		0,6	0,7
Coût des services passés (modification et réduction de régime)		0,1	0,3
Liquidations de régime		—	—
Gains et pertes actuarielles reconnus en autres éléments du résultat global		(2,2)	(7,3)
dont impact des changements d'hypothèses démographiques		(0,2)	0,1
dont impact des changements d'hypothèses financières		(1,5)	(6,4)
dont gains et pertes d'expérience		(0,5)	(1,0)
Prestations servies sur l'exercice		(0,7)	(0,5)
Cotisations des salariés		—	—
Effet de l'évolution des taux de change		—	—
Variations de périmètre et autres		(0,4)	1,5
A la clôture de l'exercice	I	16,4	17,6
dont engagements couverts par des actifs de couverture		—	—

Actifs de couverture			
A l'ouverture de l'exercice		—	—
Produits d'intérêts sur la période		—	—
Gains et pertes actuarielles reconnus en autres éléments du résultat global (*)		—	—
Liquidation de régime		—	—
Prestations servies sur l'exercice		—	—
Cotisations versées aux fonds par l'employeur		—	—
Cotisations versées aux fonds par les salariés		—	—
Ecart de conversion		—	—
Variations de périmètre et autres		—	—
A la clôture de l'exercice	II	—	—

Déficit (ou surplus)	I - II	16,4	17,6
-----------------------------	---------------	-------------	-------------

Indigo Group estime à 2,1 millions d'euros les versements prévus en 2026 au titre des engagements de retraite et relatifs aux prestations versées aux salariés retraités.

Variation de la provision pour engagements de retraites sur la période

(en millions d'euros)

		31/12/2025	31/12/2024
A l'ouverture de l'exercice		17,6	21,2
Charge totale reconnue au titre des engagements de retraites		2,0	2,7
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global		(2,2)	(7,3)
Prestations versées aux bénéficiaires par l'employeur		(0,7)	(0,5)
Cotisations versées aux fonds par l'employeur		—	—
Ecart de conversion		—	—
Variations de périmètre et autres		(0,3)	1,4
Réductions de régimes		—	—
A la clôture de l'exercice		16,4	17,6

Détail des charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)

	31/12/2025	31/12/2024
Coût des services rendus au cours de la période	(1,3)	(1,6)
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	(0,6)	(0,7)
Produits d'intérêts sur actifs de couverture	—	—
Coût des services passés (modification et réduction de régime)	(0,1)	(0,3)
Impact liquidation des régimes et autres	0,1	—
Coût des services passés - droits acquis	—	—
Autres	—	—
Total	(2,0)	(2,7)

9.10.2 Autres avantages du personnel

Les engagements relatifs aux primes de fidélité sont couverts par une provision. Le montant de cette provision au 31 décembre 2025 s'élève à 2,0 millions d'euros, contre 2,2 millions d'euros au 31 décembre 2024. Ces provisions concernent la France. Elles ont été calculées selon les mêmes hypothèses actuarielles que les engagements de retraites.

9.11 Autres provisions

Au cours de la période, les provisions figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)

	Provisions non courantes (1)	Provisions pour risques financiers (2)	Total provisions non courantes (1) + (2)	Total provisions pour risques courants (*)	Total provisions
31/12/2024	14,3	1,5	15,8	34,9	50,7
Dotations	6,6	—	6,6	5,8	12,4
Utilisations	(3,8)	—	(3,8)	(7,4)	(11,3)
Autres reprises	—	—	—	—	—
Total impact Résultat opérationnel	2,8	—	2,8	(1,6)	1,2
Dotations	—	—	—	—	—
Utilisations	—	—	—	—	—
Autres reprises	—	—	—	—	—
Total autres postes du compte de résultat	—	—	—	—	—
Ecart de conversion	—	—	—	—	—
Variations de périmètres et divers	1,7	(0,8)	0,9	(1,5)	(0,6)
Variation de la part à moins d'un an non courant	—	—	—	—	—
31/12/2025	18,8	0,6	19,5	31,8	51,2

(*) dont part à moins d'un an des provisions non courantes pour 0,03 million d'euros au 31 décembre 2025

Au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2024, les provisions figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)

	Provisions non courantes (1)	Provisions pour risques financiers (2)	Total provisions non courantes (1) + (2)	Total provisions pour risques courants (*)	Total provisions
31/12/2023	17,2	0,2	17,4	29,9	47,3
Dotations	2,9	—	2,9	2,4	5,3
Utilisations	(11,6)	—	(11,6)	(7,7)	(19,2)
Autres reprises	—	—	—	—	—
Total impact Résultat opérationnel	(8,7)	—	(8,7)	(5,3)	(14,0)
Dotations	—	—	—	—	—
Utilisations	—	—	—	—	—
Autres reprises	—	—	—	—	—
Total autres postes du compte de résultat	—	—	—	—	—
Ecart de conversion	—	—	—	(0,7)	(0,7)
Variations de périmètres et divers	3,3	1,3	4,6	13,4	18,0
Variation de la part à moins d'un an non courant	2,5	—	2,5	(2,5)	—
31/12/2024	14,3	1,5	15,8	34,9	50,7

(*) dont part à moins d'un an des provisions non courantes pour 0,05 million d'euros au 31 décembre 2024

Le Groupe est parfois impliqué dans des litiges dans le cadre de ses activités, notamment avec les autorités concédantes. Les risques y afférents sont évalués par le Groupe en fonction de sa connaissance des dossiers et font, le cas échéant, l'objet de provisions déterminées en conséquence.

9.11.1 Provisions non courantes à caractère opérationnel

Les provisions pour autres risques non courants comprennent principalement :

- des provisions pour contrats déficitaires ;
- des provisions à plus d'un an au titre des litiges et arbitrages notamment avec les concédants ;
- d'autres provisions pour autres risques non courants.

9.11.2 Provisions courantes

Les provisions courantes (y compris la part à moins d'un an des provisions non courantes) sont rattachées directement au cycle d'exploitation.

Elles comprennent principalement :

- des provisions pour remise en état en fin de contrat ;
- des provisions pour litiges sociaux ;
- des provisions au titre des litiges et arbitrages notamment avec les concédants dont le dénouement est attendu à court terme.

9.12 Autres passifs non courants

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Dettes sur minoritaires (BePark)	7,0	7,0
Dettes sur acquisition de minoritaires (Brésil)	109,9	—
Dettes relatives aux plans de rémunérations à long terme fondés sur des instruments de capitaux propres	13,5	11,0
Autres	3,9	1,9
Autres passifs non courants	134,4	19,9

En 2025, le Groupe a procédé à l'acquisition de 44,49% d'AGE, filiale Brésilienne, auprès de l'actionnaire minoritaire (cf. acquisitions de la période). Cette opération est payée sur un échéancier contractuel de 5 années et donne lieu à la comptabilisation d'une dette actualisée dans le bilan consolidé du Groupe.

9.13 Besoin en fonds de roulement

9.13.1 Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	9,2	18,2
Clients	194,3	190,5
Autres actifs courants d'exploitation	145,8	135,3
Stocks et créances d'exploitation (I)	349,2	344,1
Dettes fournisseurs	(134,3)	(125,9)
Autres passifs courants d'exploitation	(409,1)	(410,7)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(543,4)	(536,6)
Besoin en fonds de roulement (hors provisions courantes) (I+II)	(194,1)	(192,5)
Provisions courantes	(31,8)	(34,9)
dont part à moins d'un an des provisions non courantes	—	—
Besoin en fonds de roulement (y compris provisions courantes)	(225,9)	(227,4)

Le besoin en fonds de roulement lié à l'activité comprend les actifs et passifs courants liés à l'exploitation, à l'exclusion des actifs et passifs d'impôt exigibles et des autres actifs et passifs courants à caractère financier.

L'excédent de fonds de roulement s'élève à 194,1 millions d'euros contre 192,5 millions d'euros au 31 décembre 2024.

La ventilation par échéance des postes composant le besoin en fonds de roulement s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2025	< 1 an			< 5 ans	> 5 ans
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois		
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	9,2	5,2	3,6	0,9	(0,6)	—
Clients et autres débiteurs	194,3	181,4	12,8	2,0	—	(1,9)
Autres actifs courants d'exploitation	145,8	117,9	1,0	24,1	1,1	1,7
Stocks et créances d'exploitation I	349,2	304,5	17,4	27,0	0,5	(0,2)
Fournisseurs	(134,3)	(133,0)	—	(0,1)	(1,1)	—
Autres passifs courants d'exploitation	(409,1)	(220,2)	(13,5)	(126,8)	(19,5)	(29,1)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation II	(543,4)	(353,2)	(13,5)	(126,9)	(20,6)	(29,1)
Besoin en fonds de roulement lié à l'activité II - I	(194,1)	(48,7)	3,9	(99,8)	(20,1)	(29,3)

9.13.2 Analyse des créances clients

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Créances clients	144,6	149,8
Provisions - créances clients	(15,3)	(16,2)
Créances clients nettes	129,3	133,6

Au 31 décembre 2025, les créances clients dont le retard de paiement est compris entre 6 et 12 mois s'élèvent à 8,6 millions d'euros (contre 6,4 millions d'euros au 31 décembre 2024). Elles sont provisionnées à hauteur de 0,3 million d'euros (contre 1,2 million d'euros au 31 décembre 2024). Celles dont le retard de paiement est supérieur à un an s'élèvent à 18,5 millions d'euros (contre 20,9 millions d'euros au 31 décembre 2024) et sont provisionnées à hauteur de 10,2 millions d'euros (contre 13,7 millions d'euros au 31 décembre 2024).

9.14 Informations relatives à l'endettement financier net

L'endettement financier net, tel que défini par le Groupe, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)		31/12/2025			31/12/2024		
Catégories comptables		Non courant	Courant (*)	Total	Non courant	Courant (*)	Total
Passifs évalués au coût amorti	Emprunts obligataires	(2 202,0)	(38,9)	(2 240,8)	(2 206,1)	(514,8)	(2 720,9)
	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	(119,2)	(122,7)	(241,8)	(98,6)	(40,3)	(138,9)
	Total dettes financières à long terme hors redevances fixes et loyers fixes	(2 321,1)	(161,5)	(2 482,7)	(2 304,7)	(555,1)	(2 859,8)
	Dettes financières liées au retraitement des redevances fixes (IFRIC 12)	(347,1)	(43,1)	(390,2)	(337,8)	(45,6)	(383,4)
	Dettes financières liées au retraitement des loyers fixes (IFRS 16)	(143,0)	(29,5)	(172,5)	(148,0)	(29,8)	(177,8)
	Total dettes financières à long terme(**)	(2 811,2)	(234,2)	(3 045,4)	(2 790,5)	(630,5)	(3 421,1)
	Autres dettes financières courantes	—	—	—	—	(0,4)	(0,4)
	Découverts bancaires	—	(14,5)	(14,5)	—	(1,8)	(1,8)
	Comptes courants financiers passifs	—	(11,1)	(11,1)	—	(13,5)	(13,5)
I - Dettes financières brutes		(2 811,2)	(259,8)	(3 071,0)	(2 790,5)	(646,1)	(3 436,7)
Actifs évalués à la juste valeur par résultat	Comptes courants financiers d'actifs	—	—	—	—	—	—
	Actifs financiers de gestion de trésorerie courante	—	1,2	1,2	—	0,4	0,4
	Equivalents de trésorerie (***)	—	1,1	1,1	—	441,5	441,5
	Disponibilités	—	151,9	151,9	—	195,7	195,7
II - Actifs financiers		—	154,2	154,2	—	637,5	637,5
Dérivés	Instruments dérivés passifs	(0,2)	(0,1)	(0,4)	—	(0,2)	(0,2)
	Instruments dérivés actifs	—	7,3	7,3	10,4	11,6	22,0
	III - Instruments dérivés	(0,2)	7,2	6,9	10,4	11,4	21,9
Endettement financier net (I + II + III)		(2 811,5)	(98,4)	(2 909,9)	(2 780,1)	2,8	(2 777,3)

(*) Part courante incluant les intérêts courus non échus.

(**) Y compris part à moins d'un an.

(***) Déboucement des comptes à terme pour remboursement de la souche obligataire de 469,9 millions d'euros échue en 2025

L'endettement financier net du groupe Indigo Group s'élève à (2 909,9) millions d'euros au 31 décembre 2025.

Les dettes associées aux engagements de rachat de minoritaires, aux compléments de prix sur acquisitions et aux garanties de liquidité accordées au FCPE sont comptabilisées en « Autres dettes non courantes » et ne sont pas intégrées à l'endettement financier net (cf. note 9.12 « Autres passifs non courants »).

9.14.1 Détail des dettes financières à long terme

Les dettes financières se composent comme suit :

	31/12/2025									31/12/2024
	Taux d'intérêt contractuel annuel	Échéances	Montant brut (nominal + frais bruts +/- primes brutes) (a)	Amortissements cumulés (b)	Incidence du coût amorti (*) (c)	Dettes nettes au bilan (a)+(b)+(c)	Intérêts courus non échus (d)	Variations de périmètre (e)	Total Valeur bilan (yc ICNE) (a)+(b)+(c)+(d)+(e)	Valeurs au bilan
(en millions d'euros)										
I - Emprunts obligataires			2 189,3	(5,6)	15,7	2 199,4	41,5	—	2 240,8	2 720,9
dont :										
Souche 2025 : 469,9 millions d'euros	2,125 %	avr.-25	—	—	—	—	—	—	—	477,2
Souche 2028 : 800 millions d'euros	1,625 %	avr.-28	791,2	—	6,7	797,9	9,2	—	807,0	806,4
Souche 2029 : 100 millions d'euros	2,000 %	juil.-29	99,0	—	0,6	99,7	1,0	—	100,7	100,6
Souche 2030 : 650 millions d'euros	4,500 %	avr.-30	639,5	—	2,9	642,5	27,3	—	669,8	671,6
Souche 2032 : 25 millions d'euros	3,511 %	mai-32	24,9	—	—	24,9	0,5	—	25,5	25,4
Souche Parkia 2033 : 370 millions d'euros	5,744 %	mars-33	359,8	(5,6)	2,6	356,8	—	—	356,8	358,8
Souche 2036 : 10 millions d'euros	3,858 %	mai-36	10,0	—	—	10,0	0,2	—	10,2	10,3
Souche 2037 : 125 millions d'euros	2,951 %	juil.-37	124,4	—	0,2	124,6	1,6	—	126,2	126,3
Souche 2039 : 150 millions d'euros	2,250 %	juil.-39	140,5	—	2,6	143,0	1,7	—	144,7	144,3
II - Autres emprunts			305,9	(67,3)	0,7	239,2	2,6	—	241,9	138,9
dont :										
Avances villes		mars-31	6,4	(3,8)	—	2,6	—	—	2,6	7,1
RCF (coût non amorti + prélèvement)		Juil.-29	89,1	—	0,7	89,7	0,2	—	89,9	(0,4)
Divers emprunts bancaires			210,5	(63,5)	—	147,0	2,4	—	149,4	132,2
Total dettes financières à long terme hors redevances fixes et loyers fixes (I + II)			2 495,2	(72,9)	16,4	2 438,6	44,1	—	2 482,7	2 859,8
III - Dettes financières liées au retraitement des redevances fixes (IFRIC 12)			390,1	—	—	390,1	0,1	—	390,2	383,4
IV. Dettes financières liées au retraitement des loyers fixes (IFRS 16)			175,4	(3,8)	—	171,6	0,9	—	172,5	177,9
Total dettes financières à long terme (I + II + III + IV)			3 060,7	(76,7)	16,4	3 000,3	45,1	—	3 045,4	3 421,1

(*) L'incidence du coût amorti inclut également les amortissements de surcote/décote, l'amortissement des frais affectés à la ligne de crédit de 300 millions d'euros et l'impact de l'instrument de couverture de juste valeur.

9.14.1.1 Emprunts auprès d'établissements de crédit et autres emprunts et dettes financières

Le 7 mai 2015, Indigo Group avait réalisé une nouvelle émission obligataire. Cette émission, d'une valeur nominale de 200 millions d'euros, avait été réalisée par abondement de la tranche initiale de 450 millions d'euros de maturité avril 2025 et de coupon 2,125%, émise en octobre 2014 (cf. ci-avant). La cotation de cette transaction faisait ressortir un spread de 107 bps au-dessus du taux mid-swap et une prime d'émission de 10,2 millions d'euros. Cette tranche obligataire de 650 millions a été partiellement remboursée en 2022 (121,5 millions d'euros) et en 2023 (58,6 millions d'euros) (cf. ci-dessous).

Au mois de juillet 2017, Indigo Group avait réalisé deux émissions obligataires, sous forme de placements privés, l'une le 6 juillet 2017 d'un montant de 100 millions d'euros, portant un coupon de 2,000% et d'une durée de douze ans, l'autre le 27 juillet 2017 d'un montant de 125 millions d'euros, portant un coupon de 2,951% pour une durée de vingt ans.

Le 19 avril 2018, Indigo Group a lancé une nouvelle émission obligataire d'un montant de 700 millions d'euros et d'une maturité de 10 ans (avril 2028), portant un coupon fixe de 1,625%. Les fonds ainsi levés ont permis à Indigo Group de rembourser par anticipation, en mai 2018, son obligation de 500 millions d'euros arrivant à échéance en 2021, par l'exercice de sa clause de make-whole, ainsi que le prêt d'actionnaire de 100 millions d'euros contracté auprès d'Infra Foch Topco.

Le 26 juin 2019, une émission de 100 millions d'euros a été réalisée sous forme d'un abondement de la souche initiale de 700 millions d'euros de maturité 19 avril 2028 et de coupon 1,625%.

Le 4 juillet 2019, un placement privé de 150 millions d'euros a été émis dans un format NSV allemand de maturité 4 juillet 2039 et de coupon annuel de 2,250%.

Le 5 mai 2022, Indigo Group a procédé à un rachat partiel de ses obligations émises en octobre 2014 et mai 2015 pour un montant nominal total de 650 millions d'euros (cf. infra) arrivant à échéance le 16 avril 2025. Le Groupe a accepté le rachat d'obligations existantes en vue de leur annulation pour un montant nominal total de 121,5 millions d'euros à un prix de rachat de 100,684%. A la suite de cette opération, le montant nominal résiduel des obligations existantes s'établit à 528,5 millions d'euros.

Le 25 mai 2022, le Groupe a émis deux placements privés dans un format NSV allemand de respectivement 25 millions d'euros de maturité 25 mai 2032 et de coupon annuel de 3,511% et de 10 millions d'euros de maturité 26 mai 2036 et de coupon annuel de 3,858%.

Le 27 juillet 2022, le Groupe a signé une nouvelle ligne de crédit renouvelable multidevises sustainability linked d'un montant de 300 millions d'euros avec une échéance prolongée jusqu'en juillet 2027 (avec deux options de prolongation additionnelle d'un an soumises à l'approbation des banques) en remplacement de la précédente qui arrivait à échéance en octobre 2023. Après une prolongation d'un an réalisée en juillet 2023, la dernière option de prolongation d'un an a été activée par le Groupe au cours du premier semestre 2024 pour étendre la maturité de la ligne de crédit à juillet 2029.

Au 31 décembre 2025, la ligne de crédit est tirée à hauteur de 90 millions d'euros pour financer les besoins de liquidités du Groupe.

Les sociétés brésiliennes du Groupe ont contracté, en 2023, 3 emprunts pour un montant de 410 millions de BRL avec des maturités en 2026. Le Groupe s'est porté garant d'une de ces lignes de financement. Ces emprunts ont été complétés, au cours du premier semestre 2024, par deux nouveaux emprunts pour un montant de 280 millions de BRL.

Le 11 octobre 2023, Indigo Group S.A. a procédé à l'émission de nouvelles obligations senior non assorties de sûretés d'un montant de 650 millions d'euros, portant intérêt au taux fixe annuel de 4,500%, arrivant à maturité le 18 avril 2030.

Le 19 octobre 2023, Indigo Group a de nouveau procédé à un rachat partiel de ses obligations émises en octobre 2014 et mai 2015 arrivant à échéance le 16 avril 2025 et dont le montant résiduel en circulation s'élevait à 528,5 millions d'euros suite à un premier rachat partiel de 121,5 millions d'euros intervenu en mai 2022 (cf. supra). Le Groupe a accepté le rachat d'obligations existantes en vue de leur annulation pour un montant nominal total de 58,6 millions d'euros à un prix de rachat de 97,401%.

Faisant suite à l'acquisition de Parkia Spanish Holding et de ses filiales le 29 avril 2024, le Groupe consolide une dette obligataire s'élevant à 363,5 millions d'euros au 31 décembre 2025 arrivant à échéance en mars 2033. Cette souche a une maturité résiduelle de 7,2 ans et un coupon annuel de 5,744%.

Le 16 avril 2025, la tranche obligataire résiduelle de 469,9 millions d'euros a été remboursée par le Groupe (cf. plus haut).

Au cours de 2025, les sociétés brésiliennes ont mis en place quatre nouveaux emprunts pour un montant cumulé de 200 millions de BRL et 34 millions d'euros avec des maturités comprises entre 2028 et 2030 afin de se refinancer et de sécuriser le financement à moyen terme tout en maîtrisant le coût de financement.

9.14.1.2 Dettes financières liées au retraitement des redevances fixes

Le traitement comptable relatif aux redevances fixes se traduit par la comptabilisation d'un passif financier au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, réduit chaque année du fait des paiements des redevances.

Le passif financier associé à ce traitement comptable s'élève à 390,2 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 383,4 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Les actifs incorporels du domaine concédé comptabilisés en regard de ce passif financier s'élèvent à 341,3 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 341,0 millions d'euros au 31 décembre 2024.

9.14.1.3 Dettes financières liées au retraitement des loyers fixes

Le traitement comptable relatif aux loyers fixes se traduit par la comptabilisation d'un passif financier au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, réduit chaque année du fait des paiements des loyers.

Le passif financier associé à ce traitement comptable s'élève à 172,5 millions d'euros au 31 décembre 2025 (dont 9,3 millions d'euros de contrat de location-financement) contre 177,8 millions euros au 31 décembre 2024 (dont 10,2 millions d'euros de contrat de location-financement).

Les droits d'utilisation, comptabilisés en actifs corporels, en regard de ce passif financier s'élèvent à 167,5 millions d'euros au 31 décembre 2025 (cf. note 9.4.1) contre 175,5 millions d'euros au 31 décembre 2024.

9.14.2 Ressources et liquidités

9.14.2.1 Échéancier des dettes

Au 31 décembre 2025, la maturité moyenne de la dette financière à long terme hors redevances fixes et hors loyers fixes du Groupe est de 5,1 ans (contre 5,0 ans au 31 décembre 2024).

(en millions d'euros)	31/12/2025							
	Valeur au Bilan (*) (yc ICNE)	Total (**)	1 à 3 mois	3 à 6 mois	entre 6 mois et un an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5ans
Dettes long terme								
Emprunts obligataires	(2 240,8)							
Flux de remboursement du capital		(2 223,5)	—	(2,0)	(2,0)	(4,6)	(1 572,8)	(642,0)
Flux d'intérêt		(437,6)	—	(53,9)	(19,5)	(73,2)	(189,5)	(101,5)
Autres emprunts bancaires	(241,8)							
Flux de remboursement du capital		(240,0)	(93,8)	(16,7)	(9,5)	(25,3)	(92,8)	(1,8)
Flux d'intérêt		(53,1)	(3,5)	(7,2)	(9,3)	(16,4)	(16,5)	(0,1)
Total dettes financières à long terme hors redevances fixes et loyers fixes	(2 482,7)	(2 954,1)	(97,4)	(79,8)	(40,4)	(119,4)	(1 871,6)	(745,4)
Dettes financières liées au retraitement des redevances fixes (IFRIC 12)	(390,2)	(390,2)	(10,8)	(10,8)	(21,6)	(41,4)	(80,7)	(225,0)
Dettes financières liées au retraitement des loyers fixes (IFRS 16)	(172,5)	(176,0)	(7,5)	(7,5)	(14,9)	(24,9)	(51,0)	(70,3)
Total Dettes financières à long terme	(3 045,4)	(3 520,3)	(115,6)	(98,0)	(76,8)	(185,7)	(2 003,3)	(1 040,8)
Autres dettes financières courantes								
Découverts bancaires	(14,5)	(14,5)	(14,5)	—	—	—	—	—
Comptes courants financiers passifs	(11,2)	(11,2)	(11,2)	—	—	—	—	—
Autres dettes	—	—	—	—	—	—	—	—
I - Dettes financières	(3 071,0)	(3 545,9)	(141,2)	(98,0)	(76,8)	(185,7)	(2 003,3)	(1 040,8)
II - Actifs financiers	154,2	154,2	154,2	—	—	—	—	—
Instruments dérivés passifs	(0,4)	(0,4)	—	—	—	—	(0,1)	(0,2)
Instruments dérivés actifs	7,3	7,3	—	—	—	—	—	7,3
III - Instruments financiers dérivés	6,9	6,9	—	—	—	—	(0,1)	7,1
Endettement financier net (I +II + III)	(2 909,9)	(3 384,7)	13,0	(98,0)	(76,8)	(185,7)	(2 003,4)	(1 033,7)

(*) Y compris intérêts courus non échus, prime d'émission et incidence du coût amorti incluant les amortissements de surcote/décote.

(**) La commission de non utilisation sur la ligne de crédit est intégrée dans les flux futurs

9.14.2.2 Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée qui inclut notamment les actifs financiers de gestion de trésorerie se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Equivalents de trésorerie (**)	1,1	441,5
Compte à terme	1,1	441,5
Disponibilités	151,9	195,7
Découverts bancaires	(14,5)	(1,8)
Comptes courants de trésorerie actif	—	—
Comptes courants de trésorerie passifs	(11,1)	(13,5)
Trésorerie nette	127,4	621,9
Autres dettes financières courantes	—	(0,4)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	1,2	0,4
Valeurs mobilières de placement (OPCVM) (*)	—	—
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à 3 mois à l'origine	1,2	0,4
Titres de créances négociables ayant une maturité supérieure à 3 mois à l'origine	—	—
Trésorerie nette gérée	128,6	621,9

(*) Comptes à terme placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

(**) Dont 580 millions d'euros de placement faisant suite à l'émission obligataire réalisée en 2023, partiellement utilisé en 2024 et soldé en 2025.

Les équivalents de trésorerie (cf. note 9.8 « Actifs financiers de gestion de trésorerie et disponibilités ») sont gérés avec un objectif de rentabilité voisin de celui du marché monétaire, en évitant une prise de risque en capital et en conservant un niveau de volatilité faible au travers d'un système de contrôle des performances et des risques. Les supports d'investissements utilisés par le Groupe sont des OPCVM ou des comptes bancaires rémunérés.

9.14.2.3 Covenants financiers et notations de crédit

En 2023, des covenants ont été consentis par les sociétés PareBem et AGE, filiales brésiliennes du Groupe, à la suite du refinancement de 450 millions BRL. Ces covenants ont aussi été appliqués aux emprunts souscrits en 2024 et 2025 pour un nominal global de 767 millions BRL. Ils sont basés sur un ratio d'endettement financier net / EBITDA et sont contrôlés annuellement au 31 décembre. Ils sont respectés au 31 décembre 2025.

Le Groupe Parkia, acquis en 2024, a consenti un covenant sur sa dette obligataire. Celui-ci est contrôlé semestriellement et est basé sur un ratio DSCR (Debt Service Coverage Ratio). Ce covenant, validé annuellement par un tiers expert, est respecté au 31 décembre 2025.

Au 31 décembre 2025, le Groupe n'a pas consenti d'autres covenants financiers.

Le Groupe Indigo dispose d'une notation BBB perspective stable depuis le 5 mai 2023. Celle-ci a été confirmée le 29 novembre 2024 par l'agence de notation S&P Global Ratings.

9.14.2.4 Analyse des ressources disponibles

Indigo Group, filiale d'Infra Foch Topco a signé le 27 juillet 2022 une ligne de crédit renouvelable multidevises sustainability linked d'un montant de 300 millions d'euros avec une échéance prolongée jusqu'en juillet 2027 (avec deux options de prolongation additionnelle d'un an soumises à l'approbation des banques).

Après une prolongation d'un an réalisée en juillet 2023, la dernière option de prolongation d'un an a été activée par le Groupe au cours du premier semestre 2024 pour étendre la maturité de la ligne de crédit à juillet 2029.

Au 31 décembre 2025, la ligne est tirée à hauteur de 90 millions d'euros pour financer les besoins d'exploitation.

9.15 Informations relatives à la gestion des risques financiers

Dans le cadre de son activité, le Groupe a instauré un cadre de gestion et de contrôle des différents risques de marché sur lesquels il est exposé, en particulier les risques de taux et de change.

Sur la base d'une analyse des différentes expositions aux risques de marché de taux et de change, le Groupe utilise divers produits dérivés avec pour objectif de réduire ces expositions et d'optimiser son coût de financement et son résultat de change.

Les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe pour réduire et gérer son exposition aux risques de taux et de change relatifs à ses financements et à ses placements de trésorerie, sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, qu'ils bénéficient ou non d'une qualification de couverture.

Le 11 octobre 2023, Indigo Group a souscrit auprès des banques deux dérivés de taux variable de respectivement 200 millions d'euros (maturité avril 2025) et 100 millions d'euros (maturité avril 2028) en montant notionnel. Le 24 avril 2024, Indigo Group a souscrit deux nouveaux swaps de taux variable de 200 millions d'euros en montant notionnel (maturité avril 2030).

Au cours du mois d'avril 2025, le Groupe a souscrit trois dérivés de taux fixe à départ décalé aussi appelées « pre-hedge » pour un nominal de 444 millions d'euros. Ces instruments ont été contractualisés en prévision du refinancement des souches obligataires arrivant à maturité entre 2028 à 2030 afin de couvrir l'exposition à la variabilité des taux en fixant dès à présent des taux basés sur les conditions actuelles de marché.

Le 27 novembre 2025, le Groupe a procédé au débouclage anticipé de ses trois dérivés de taux variable (cf. supra) dont le notionnel cumulé était de 300 millions d'euros. A ce titre, le Groupe a encaissé 14 millions d'euros dont 5,8 millions au titre de la *Mark-to-Market* des instruments. Ces opérations ont été réalisées en prévision d'une évolution défavorable des conditions de marché sur la durée résiduelle des sous-jacents. Au 31 décembre 2025, le Groupe ne détient plus de dérivés de taux variable.

Au 31 décembre 2025, la juste valeur des instruments dérivés s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2025			31/12/2024		
	Actif	Passif	TOTAL Juste valeur (*)	Actif	Passif	TOTAL Juste valeur (*)
Dérivés de taux : couverture de juste valeur	—	(0,2)	(0,2)	22,0	—	22,0
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie	7,3	—	7,3	—	—	—
Dérivés de taux : non qualifiés de couverture	—	—	—	—	—	—
Dérivés de taux	7,3	(0,2)	7,1	22,0	—	22,0
Dérivés de change : couverture de juste valeur	—	—	—	—	—	—
Dérivés de change : couverture d'investissement net	—	—	—	—	—	—
Dérivés de change : non qualifiés de couverture	—	(0,1)	(0,1)	—	(0,2)	(0,2)
Dérivés de change	—	(0,1)	(0,1)	—	(0,2)	(0,2)
Total instruments dérivés	7,3	(0,4)	6,9	22,0	(0,2)	21,9

(*) La juste valeur inclut les intérêts courus non échus.

9.15.1 Risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt s'opère selon deux horizons de gestion : un horizon long terme visant à sécuriser et préserver l'équilibre économique des concessions et un horizon court terme dont l'objectif est d'optimiser le coût moyen de la dette en fonction de la situation des marchés financiers.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de faire évoluer dans le temps une répartition taux fixe-taux variable de la dette en fonction du niveau d'endettement (mesuré par le ratio dette nette rapportée à l'EBITDA), la part à taux fixe étant d'autant plus importante que le niveau d'endettement est élevé.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des produits dérivés optionnels ou d'échanges de taux d'intérêts (swaps). Ces produits dérivés peuvent être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture conformément aux normes IFRS.

Les tableaux ci-dessous présentent la répartition, à la date d'arrêté, de la dette financière à long terme (hors dette liée au traitement comptable des redevances fixes et loyers fixes) entre la part à taux fixe, la part à taux variable capé et la part à taux variable, avant et après prise en compte des produits dérivés :

(en millions d'euros)	Avant produits dérivés de couverture		Couverture	Après produits dérivés de couverture	
	31/12/2025				
	Encours (*)	Quote-part (**)	Swap et option de taux	Encours (*)	Quote-part (**)
Taux fixe	2 270,6	91 %	0,0	2 270,6	91 %
dont taux cappé	—	— %	—	—	— %
Taux variable	212,1	9 %	0,0	212,1	9 %
dont taux cappé	—	— %	—	—	— %
Total dettes financières long terme hors redevances fixes et loyers fixes	2 482,7	100 %	0,0	2 482,7	100 %

(*) Les montants sont indiqués en valeur de bilan et comprennent l'incidence du coût amorti (incluant les amortissements de surcote/décote ainsi que l'instrument dérivé de juste valeur).

(**) La quote-part est exprimée en pourcentage de la dette totale

(en millions d'euros)	Avant produits dérivés de couverture		Couverture	Après produits dérivés de couverture	
	31/12/2024				
	Encours (*)	Quote-part (**)	Swap et option de taux	Encours (*)	Quote-part (**)
Taux fixe	2 751,6	96 %	(500,0)	2 251,6	79 %
dont taux capé	—	— %	—	—	— %
Taux variable	108,2	4 %	500,0	608,2	21 %
dont taux capé	—	— %	—	—	— %
Total dettes financières long terme hors redevances fixes et loyers fixes	2 859,8	100 %	—	2 859,8	100 %

(*) Les montants sont indiqués en valeur de bilan et comprennent l'incidence du coût amorti (incluant les amortissements de surcote/décote ainsi que l'instrument dérivé de juste valeur).

(**) La quote-part est exprimée en pourcentage de la dette totale

9.15.1.1 Sensibilité au risque de taux

Indigo Group est soumis au risque de variation des taux d'intérêts sur son résultat consolidé compte tenu :

- des flux de trésorerie relatifs à l'endettement financier net à taux variable après opérations de couverture, qu'il s'agisse ou non des produits dérivés,
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée directement dans les capitaux propres et n'impacte pas le compte de résultat.

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant des actifs, dettes financières et de dérivés au 31 décembre 2025 reste constant sur une année. Une variation de 25 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables ont été supposées rester constantes.

(en millions d'euros)	31/12/2025			
	Résultat		Capitaux propres	
	Impact du calcul de sensibilité +25 bp	Impact du calcul de sensibilité -25 bp	Impact du calcul de sensibilité +25 bp	Impact du calcul de sensibilité -25 bp
Dettes à taux variables après couverture comptable	(0,3)	0,3		
Actifs à taux variables après couverture comptable				
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture	—	—		
Dérivés qualifiés de couverture de trésorerie				
Total	(0,3)	0,3	—	—

9.15.1.2 Détail des produits dérivés de taux

Les produits dérivés de taux au 31 décembre 2025, s'analysent de la manière suivante:

(en millions d'euros)	31/12/2025					31/12/2024	
	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Montant notionnel	Juste valeur (*)	Montant notionnel	Juste valeur (*)
Instruments affectés à la couverture de juste valeur de la dette long terme							
Swap de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	—	6,9	—	6,9	(0,2)	—	—
Swap de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable	—	—	—	—	—	500,0	22,0
Options de taux (cap, floor, collar)	—	—	—	—	—	—	—
Total couverture de juste valeur	—	6,9	—	6,9	(0,2)	500,0	22,0
Instruments affectés à la couverture de flux de trésorerie de la dette à long terme							
Swap de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe (**)	—	—	186,5	186,5	7,3	—	—
Swap de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable	—	—	—	—	—	—	—
Options de taux (cap, floor, collar)	—	—	—	—	—	—	—
Total couverture de flux de trésorerie	—	—	186,5	186,5	7,3	—	—
Instruments non qualifiés comptablement de couverture							
Swap de taux d'intérêt	—	—	—	—	—	—	—
Future Rate Agreement	—	—	—	—	—	—	—
Options de taux (cap, floor, collar)	—	—	—	—	—	—	—
Total	—	—	—	—	—	—	—
Total dérivés de taux	—	6,9	186,5	193,3	7,1	500,0	22,0

(*) y compris ICNE

(**) swaps préhedged contractualisés en 2025 (cf 9.15) et non affectés à la clôture

9.15.2 Risques de change

9.15.2.1 Nature des risques auxquels le Groupe est exposé

Le Groupe est exposé au risque de change principalement au travers de ses implantations internationales.

Au 31 décembre 2025, le Groupe n'identifie pas de risque de change particulier dans les pays en devise étrangère, ces activités bénéficiant d'une couverture naturelle compte tenu du fait que les recettes et les charges sont en monnaie locale. Par ailleurs, le Groupe ne couvre pas le risque de change lié à ses investissements à l'étranger (risque patrimonial).

Ainsi, la politique de gestion du risque de change de Indigo Group vise essentiellement à couvrir la remontée du résultat de sa filiale (via l'achat de contrat à terme) et les financements accordés par la maison mère (via l'achat de cross currency swap). De manière ponctuelle, les filiales peuvent directement emprunter en monnaie locale.

Les couvertures de change sont affectées à des flux futurs à hauteur de 7,6 millions d'euros en valeur notionnelle.

9.15.2.2 Répartition par devise des dettes financières à long terme hors redevances fixes

Les encours de dettes par devises sont :

(en millions d'euros)	31/12/2025		31/12/2024	
Euro	2 341,4	94,3 %	2 738,7	95,8 %
Dollar canadien	0,0	— %	0,0	— %
Dollar américain	0,0	— %	0,0	— %
Franc suisse	13,3	0,5 %	13,5	0,5 %
Real brésilien	121,2	4,9 %	103,1	3,6 %
Peso colombien	6,9	0,3 %	4,4	0,2 %
Total dettes financières à long terme hors redevances fixes et loyers fixes (*)	2 482,7	100 %	2 859,8	100 %

(*) Les montants sont indiqués en valeur de bilan et comprennent l'indice du coût amorti

9.15.2.3 Détail des produits dérivés de change

Les opérations de dérivés de change réalisées par le Groupe pour la couverture de ses opérations commerciales ou financières s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2025					
	CAD	USD	PLN	BRL	Montant notionnel	Juste valeur (*)
Swaps de devises (cross currency swaps)	—	—	7,6	—	7,6	(0,1)
Change à terme	—	—	—	—	—	—
Options de change	—	—	—	—	—	—
Opérations non qualifiées comptablement de couverture	—	—	7,6	—	7,6	(0,1)
Swaps de devises (cross currency swaps)	—	—	—	—	—	—
Change à terme	—	—	—	—	—	—
Opérations qualifiées comptablement de couverture	—	—	—	—	—	—
Total des dérivés de change	—	—	7,6	—	7,6	(0,1)

(*) y compris ICNE

(en millions d'euros)	31/12/2024					
	CAD	USD	PLN	Autres devises	Montant notionnel	Juste valeur (*)
Swaps de devises (cross currency swaps)	—	—	5,8	—	5,8	(0,2)
Change à terme	—	—	—	—	—	—
Options de change	—	—	—	—	—	—
Opérations non qualifiées comptablement de couverture	—	—	5,8	—	5,8	(0,2)
Swaps de devises (cross currency swaps)	—	—	—	—	—	—
Change à terme	—	—	—	—	—	—
Opérations qualifiées comptablement de couverture	—	—	—	—	—	—
Total des dérivés de change	—	—	5,8	—	5,8	(0,2)

(*) y compris ICNE

9.16 Risque de crédit et contrepartie

Indigo Group est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients. Il est exposé au risque de contrepartie essentiellement pour ce qui concerne les disponibilités et équivalent de trésorerie, les créances financières et les produits dérivés.

Indigo Group considère que le risque de crédit lié aux créances clients est très limité du fait du grand nombre de clients, de leur diversité et du fort pourcentage de clients publics. Quant aux instruments financiers, ils sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis par le Groupe.

10. AUTRES NOTES SUR LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES CONTRATS DE CONCESSION

10.1 Contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel

10.1.1 Principales caractéristiques des contrats de concessions (voir note 3.3.4 « Contrats de concession »)

Les caractéristiques des principaux contrats de concession relevant du modèle de l'actif incorporel exploités par les filiales consolidées sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Modèle comptable
Tous contrats de concession : plus de 350 contrats en France et en Europe	Tarifs plafonds indexés en règle générale, selon les modalités définies par les contrats	Usagers	Le cas échéant, subventions d'équipement ou d'exploitation et/ou garanties de recettes payées par le concédant	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité	Actif incorporel

10.1.2 Engagements donnés au titre des contrats de concessions – Modèle de l'actif incorporel

Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement :

Dans le cadre des contrats de concessions qu'il a conclu, le Groupe s'est engagé à réaliser certains investissements d'Infrastructure qu'il est destiné, en tant que concessionnaire, à exploiter.

Au 31 décembre 2025, les principales obligations d'investissements représentent un montant actualisé total de 157,4 millions d'euros et se séquent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2025	< 1 an	entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Total	157,4	52,3	77,6	27,5

Par ailleurs, les sociétés concessionnaires sont tenues de maintenir les Infrastructures en bon état de fonctionnement conformément aux dispositions contractuelles.

10.2 Contrats de concession – Modèle de la créance financière

10.2.1 Principales caractéristiques des contrats de concessions (voir note 3.3.4 « Contrats de concession »)

Les caractéristiques des principaux contrats de concession relevant du modèle de la créance financière exploités par les filiales consolidées sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Dates de fin des contrats
7 contrats de concessions tous en France.	Tarifs plafonds indexés en règle générale, selon les modalités définies par les contrats	Utilisateurs et villes	Subvention de fonctionnement, complément de recettes, subvention d'équipement ou contribution annuelle de construction	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité	Date de fin du contrat comprise entre 2026 et 2049

10.2.2 Engagements donnés au titre des contrats de concession – Modèle de la créance financière et contrats mixtes (voir note 3.3.4 « Contrats de concession »)

Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement

Dans le cadre des contrats de concession qu'elles ont conclus, les filiales du Groupe peuvent être engagées à réaliser des investissements. Au 31 décembre 2025, les filiales du groupe ne sont pas engagées à réaliser des investissements au titre des contrats de concession sur le modèle de la créance financière.

II. AUTRES NOTES

II.1 Transactions avec les parties liées

Ce tableau résume par catégorie de parties liées (hors rémunérations des principaux dirigeants cf. note II.2 « Rémunération des principaux dirigeants ») les montants relatifs aux transactions avec ces parties comptabilisés dans le compte de résultat consolidé et dans le bilan consolidé des périodes présentées

(en millions d'euros)

	31/12/2025	31/12/2024
Société mère		
Charges opérationnelles	—	—
Charges d'intérêt	0,1	0,1
Actifs financiers courants	(11,0)	(13,5)
Passifs financiers non courants	—	—
Passifs financiers courants	—	—
Fournisseurs	—	—

Entités exerçant une influence notable		
Chiffre d'affaires	—	—
Charges opérationnelles	—	—
Coût de l'endettement financier	—	—
Clients et autres actifs courants d'exploitation	—	—
Actif d'impôt exigible	—	—
Disponibilités et équivalents de trésorerie	—	—
Fournisseurs	—	—
Passifs financiers non courants	—	—
Passifs financiers courants	—	—
Passifs d'impôt exigible	—	—

Coentreprises et entités sous influence notable		
Chiffre d'affaires	0,2	0,4
Charges et produits opérationnels	0,3	0,6
Clients et autres actifs courants d'exploitation nets	0,1	0,4
Autres actifs financiers courants	—	—
Disponibilités et équivalents de trésorerie	—	—

II.2 Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants correspondent aux membres du Comité de Direction du Groupe.

(en millions d'euros)

	31/12/2025	31/12/2024
Avantages à court termes	4,5	4,4
Avantages postérieurs à l'emploi	0,1	—
Autres avantages à long terme	—	—
Indemnités de fin de contrat de travail	—	—
Palements fondés sur des actions	0,2	0,4
Total	4,8	4,8

Les provisions pour indemnités de fin de carrière concernant les principaux dirigeants s'élèvent à 0,4 million d'euros au 31 décembre 2025, contre 0,3 million d'euros au 31 décembre 2024.

11.3 Engagements hors bilan

11.3.1 Engagements donnés

Les engagements donnés s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Échéances contractuelles		
Engagement d'investissement (**)	157,4	126,9
Autres engagements donnés		
Sûretés personnelles (*)	91,2	102,2
Sûretés réelles (*)	42,7	40,3
Redevances fixes et loyers fixes (**)	30,4	56,9
Garanties solidaires des associés (*)	—	—
Autres engagements donnés (*)		57,0
Total des engagements donnés	321,7	383,3

(*) Montants non actualisés

(**) Montants actualisés

Au 31 décembre 2025, l'augmentation des engagements d'investissement s'explique principalement par le gain d'appels d'offre pour des contrats de concessions.

Au 31 décembre 2024, le poste autres engagements donnés était constitué des engagements du Groupe envers Clermont Limited Partnership pour permettre le développement de la nouvelle structure Canadienne. La cession de la participation minoritaire dans Clermont Limited Partnership, le 30 avril 2025, marque la fin des engagements du Groupe envers la structure Canadienne.

11.3.1.1 Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellements attachés aux contrats de concession

Les engagements d'investissement sont constitués d'obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement attachées aux contrats de concession et de PPP et s'analysent comme suit :

Modèle de l'actif incorporel

Dans le cadre des contrats de concessions qu'il a conclus, le Groupe s'est engagé à réaliser certains investissements d'Infrastructure qu'il est destiné, en tant que concessionnaire, à exploiter.

Au 31 décembre 2025, les principales obligations d'investissements représentent un montant actualisé total de 157,4 millions d'euros.

Par ailleurs, les sociétés concessionnaires sont tenues de maintenir les Infrastructures en bon état de fonctionnement conformément aux dispositions contractuelles.

Modèle de la créance financière

Dans le cadre des contrats de concession qu'elles ont conclus, les filiales du Groupe se sont engagées à réaliser des investissements pour lesquels elles reçoivent une garantie de paiement du concédant. Au 31 décembre 2025, il n'y a pas d'engagement d'investissement comme au 31 décembre 2024.

11.3.1.2 Sûretés personnelles

Au 31 décembre 2025, comme au 31 décembre 2024, le montant des avals, cautions et garanties données est constitué principalement de cautions bancaires données aux concédants en garantie de la bonne exécution des contrats de concession et de prestation de services.

11.3.1.3 Sûretés réelles

Au 31 décembre 2025, comme au 31 décembre 2024, le montant figurant au poste « Sûretés réelles » est constitué principalement d'hypothèques mises en place sur des parcs en pleine propriété en garanties d'emprunts, ainsi que de nantissement de créances garantissant des lignes de découvert.

11.3.1.4 Redevances fixes et loyers fixes payés aux concédants et bailleurs

Le Groupe capitalise les redevances fixes dans son bilan sous la forme d'un actif amortissable sur la durée du contrat au titre du droit d'utiliser le domaine public (parking) en contrepartie d'un passif au titre de l'engagement à payer ces redevances (norme IFRIC 12) ; ceci dès lors que l'actif est mis en service.

Il en fait de même pour ses loyers fixes, qu'il capitalise dans son bilan sous la forme d'un actif amortissable sur la durée du contrat de bail au titre du droit d'utiliser l'actif loué (principalement des parkings) en contrepartie d'un passif au titre de l'engagement à payer ces loyers (norme IFRS 16) ; ceci dès lors que l'actif est mis en service.

Entre la date de signature du contrat et la mise en service de l'actif, la valeur actualisée des redevances fixes et des loyers fixes est présentée en engagement hors bilan.

11.3.2 Engagements reçus

Les engagements reçus par le Groupe s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Sûretés personnelles	44,6	43,2
Sûretés réelles	0,2	23,1
Autres engagements reçus	0,1	15,9
Total des engagements reçus	44,9	82,1

Au 31 décembre 2025, la variation des engagements reçus s'explique par le rachat des 44,39% d'AGE détenus par l'actionnaire minoritaire Patria Infrastructure. Cela a entraîné la fin du nantissement des parts de la société AGE par Patria au profit du Groupe Indigo

11.4 Effectifs

Les effectifs des sociétés consolidées par la méthode de l'intégration globale au 31 décembre 2025 se décomposent comme suit :

(En nombre de salariés)	31/12/2025			31/12/2024		
	France	International	Total	France	International	Total
Ingénieurs et cadres	396	295	691	364	410	774
Employés et ouvriers	2 078	6 256	8 334	2 112	7 315	9 427
Total	2 474	6 551	9 025	2 476	7 725	10 201

12. HONORAIRES DES COMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément à la recommandation de l'AMF, ce tableau n'intègre que les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

(en milliers d'euros)	Deloitte			Proxima	Autres
	Commissaire aux comptes (Deloitte & Associés)	Réseau	Total Deloitte	Commissaire aux comptes (Proxima)	Commissaire aux comptes (Autres)
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés					
Émetteur	20,9		20,9	18,5	—
Filiales intégrées globalement	984,1	766,0	1 750,1		112,2
Sous-total	1 005,0	766,0	1 771,0	18,5	112,2
Missions et prestations autres que la certification des comptes (*)					
Émetteur	123,0	—	123,0		
Filiales intégrées globalement	65,0	103,0	168,0		46,7
Sous-total	188,0	103,0	291,0	—	46,7
Total	1 193,0	869,0	2 062,0	18,5	159,0

(*) Les services autres que la certification des comptes incluent les services dont la fourniture est requise par la réglementation ainsi que les services fournis à la demande des entités contrôlées (audits contractuels, lettres de confort, attestations, procédures convenues, consultations et travaux liés aux changements de normes comptables, due diligence d'acquisition, audits de procédures et de systèmes d'information et services fiscaux n'affectant pas l'indépendance des commissaires aux comptes). Ils intègrent aussi, en 2025, le service de certification du rapport de durabilité pour 0,1 million d'euros faisant suite à l'application de la réglementation européenne (UE) 2022/2464 CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive).

13. EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Colombie

Le 2 février 2026, INDIGO Group a réalisé l'acquisition de 100 % du capital de Central Parking System Colombia, troisième plus grand opérateur de parkings en Colombie. Cette opération stratégique constitue une étape majeure dans le développement d'INDIGO en Colombie.

Grâce à l'intégration de Central Parking System Colombia, INDIGO devient en effet le leader du marché colombien du stationnement. À l'issue de cette acquisition, le groupe INDIGO opère désormais en Colombie 209 parkings répartis dans 15 départements et 25 villes à travers le pays, renforçant significativement sa couverture géographique et sa capacité opérationnelle grâce également à ses 300 collaborateurs.

Depuis deux ans, INDIGO consolide sa présence en Colombie avec l'acquisition de 100% de City Parking en 2024 et celle de Hub 136, le premier PPP (contrat de concession) de mobilité, en 2025.

Grâce à cette nouvelle acquisition, INDIGO double de taille et renforce son positionnement auprès de clients publics et privés, sur l'ensemble des principaux segments du marché : centres commerciaux, hôpitaux, immeubles de bureaux, espaces urbains et infrastructures de transport, avec en particulier les parkings de l'aéroport El Dorado à Bogota, premier aéroport d'Amérique latine en 2025.

Financement

Le 29 janvier 2026, Smovengo, filiale à 100 % d'INDIGO et opérateur du service d'autopartage Vélib' à Paris, a souscrit à un emprunt amortissable de 45 millions d'euros arrivant à échéance en 2032, qui a été entièrement tiré à la clôture et sera destiné à financer ses besoins généraux. La facilité bénéficie d'un ensemble de garanties comprenant une cession Dailly de certaines créances résultant de redevances fixes dans le cadre du contrat avec le Syndicat AGEMOB.

S'agissant de sa RCF, le Groupe a procédé à deux remboursements supplémentaires de 20 millions d'euros chacun les 12 février 2026 et 12 mars 2026, portant le montant tiré à 50 millions d'euros.

14. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Sociétés	31/12/2025		31/12/2024	
	Mode de consolidation	% de détention	Mode de consolidation	% de détention
CORPORATE				
INDIGO GROUP	Intégration Globale (IG)	Mère	Intégration Globale (IG)	Mère
FRANCE				
INDIGO INFRA	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO PARK	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE DU PARC AUTO METEOR	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE DU PARKING DU BOULEVARD SAINT-GERMAIN	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
LA SOCIETE DES PARCS SUD-OUEST	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
METZ STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO INFRA CGST	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO INFRA POISSY	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
PARC AUTO DE STRASBOURG	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE MEDITERRANEEENNE DE STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE D'EXPLOITATION DES PARCS DE LA DEFENSE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO INFRA HAUTEPIERRE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
LES PARCS DE TOURCOING	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE FINANCIERE MIDI-PYRENEES - SFMP	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE DES GARAGES AMODIES	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
EFFIPARC CENTRE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
EFFIPARC SUD EST	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO INFRA France	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE TOULOUSAIN DE STATIONNEMENT - STS	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SNC DU PARKING DE LA PUCELLE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
PARKING RENNES MONTPARNASSE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
LES PARCS DE NEUILLY	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
CAGNES SUR MER STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOGEPARC NARBONNE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE DES PARKINGS SOUTERRAINS DU 8EME ARRONDISSEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE AUXILIAIRE DE PARCS	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE AUXILIAIRE DE LA REGION PARISIENNE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE AUXILIAIRE DE PARCS MEDITERRANEE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
UNIGARAGES	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
LES PARCS DE STATIONNEMENT LYON BELLECOUR	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE DES PARKINGS DU NORD ET DE L'EST (SOPANE)	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOPARK	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE FINANCIERE DE PARC AUTOMOBILE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE DES PARKINGS DE VERSAILLES (SAPV)	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SNC PARKINGS DE LOURDES	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
PARIS PARKING BOURSE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SPS COMPIEGNE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SPS SAINT QUENTIN	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
IMMOBILIERE DU PARKING JOFFRE SAINT-THIEBAUT	Intégration Globale (IG)	99,28 %	Intégration Globale (IG)	99,28 %
INDIGO INFRA NEUILLY	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO INFRA NOISY-LE-GRAND	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE DES PARKINGS DE NEUILLY - SPN	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
LES PARCS DE TOULOUSE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
STREETEO	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
NOGENT STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
BEAUVAIS STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
LES PARCS D'AGEN	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO CAGNES STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
PERPIGNAN VOIRIE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
HYERES STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
NEUILLY PARC LES SABLONS	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SAINT-MAUR STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %

Sociétés	31/12/2025		31/12/2024	
	Mode de consolidation	% de détention	Mode de consolidation	% de détention
CENTRAL PARCS	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO STATIONNEMENT SB	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO INFRA LOUVRE PATRIARCHES	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO INFRA TERNES	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO INFRA LILLE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
MARSEILLE ETIENNE D'ORVES STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO HOPITAL AMIENS	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
MEAUX STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
RUEIL STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO SPACES	Intégration Globale (IG)	99,99 %	Intégration Globale (IG)	99,99 %
LUZIEN STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
MARSEILLE REPUBLIQUE PHOCEENS STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SEINE OUEST STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
TOURCOING STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO INFRA RAMBOUILLET	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO INFRA LAVAL	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
REPUBLIQUE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
PARKING DE LA COMEDIE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
PARKING DE LA GARE CHARLES DE GAULLE	Intégration Globale (IG)	50,80 %	Intégration Globale (IG)	50,80 %
GESPAR	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %
SCI ESPLANADE BELVEDERE II	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE DU PARKING VERSAILLES NOTRE DAME	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
TIGNES STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
GHNE STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
THONON LES BAINS STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
VAL DE LOIRE STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
MONTREUIL STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
BIARRITZ STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SALON DE PROVENCE STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
CAEN STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
CHAMPIGNY STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SARREGUEMINES STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO VOIRIE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO SURESNES	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO BAGNEUX	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
BE PARK FRANCE	Intégration Globale (IG)	60,22 %	Intégration Globale (IG)	60,22 %
CONTROLE STATIONNEMENT VOIRIE (CSV)	Intégration Globale (IG)	70,00 %	Intégration Globale (IG)	70,00 %
KB STATIONNEMENT (ex IS 23)	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Non intégrée (NI)	— %
CHARENTON STATIONNEMENT (ex IS 27)	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Non intégrée (NI)	— %
PARKING SANTE BORDEAUX	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Non intégrée (NI)	— %
CORSALIS LOGISTICS REAL ESTATE	Mise en équivalence (MEE)	60,00 %	Non intégrée (NI)	— %
CORSALIS LRE ASSET MANAGEMENT	Mise en équivalence (MEE)	60,00 %	Non intégrée (NI)	— %
CORSALIS LILLESQ	Mise en équivalence (MEE)	60,00 %	Non intégrée (NI)	— %
CSE SORIGNY LOG	Mise en équivalence (MEE)	60,00 %	Non intégrée (NI)	— %
VALENCIENNES STATIONNEMENT (ex IS 29)	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Non intégrée (NI)	— %
MELUN STATIONNEMENT (ex IS 30)	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Non intégrée (NI)	— %
CANADA				
INDIGO INFRA CANADA	Intégration Globale (IG)	99,99 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO PARK CANADA	Mise en équivalence (MEE)	40,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
NORTHERN VALET	Mise en équivalence (MEE)	40,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
CLERMONT LIMITED PARTNERSHIP	Non intégrée (NI)	— %	Mise en équivalence (MEE)	20,00 %
CLERMONT INDIGO ODEON (ex INDIGO INFRA ODEON)	Non intégrée (NI)	— %	Mise en équivalence (MEE)	16,00 %
CLERMONT MANAGEMENT INC	Non intégrée (NI)	— %	Mise en équivalence (MEE)	20,00 %
CLERMONT BC LIMITED PARTNERSHIP	Non intégrée (NI)	— %	Mise en équivalence (MEE)	20,00 %
CLERMONT QC LIMITED PARTNERSHIP	Non intégrée (NI)	— %	Mise en équivalence (MEE)	20,00 %
CLERMONT ON LIMITED PARTNERSHIP	Non intégrée (NI)	— %	Mise en équivalence (MEE)	20,00 %

Sociétés	31/12/2025		31/12/2024	
	Mode de consolidation	% de détention	Mode de consolidation	% de détention
GRANDE BRETAGNE				
LES PARCS GTM UK LIMITED	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
USA				
INDIGO INFRA USA HOLDING	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
BELGIQUE				
INDIGO PARK BELGIUM	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO INFRA BELGIUM	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
TURNHOUT PARKING NV	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE IMMOBILIERE DES PARKINGS ERASME	Intégration Globale (IG)	75,00 %	Intégration Globale (IG)	75,00 %
PARKEERBEHEER LIER	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO PARK SECURITY BELGIUM	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
PARKING 4040 (ex URBEO BESIX PARK)	Intégration Globale (IG)	97,00 %	Intégration Globale (IG)	97,00 %
INDIGO A-PLUS NV	Non intégrée (NI)	— %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
IP-MOBILE	Intégration Globale (IG)	51,00 %	Intégration Globale (IG)	51,00 %
PARCBRUX	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
BELGIAN PARKING REGISTER	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %
INDIGO SPACES BELGIUM (ex-PARKING NEUJEAN)	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
BE PARK	Intégration Globale (IG)	60,22 %	Intégration Globale (IG)	60,22 %
BE PARK HISPANIA	Intégration Globale (IG)	60,22 %	Intégration Globale (IG)	60,22 %
INDIGO EVENTS BELGIUM SRL	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Non intégrée (NI)	— %
MINCKELERS PARKING SA	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Non intégrée (NI)	— %
SUISSE				
INTERTERRA PARKING SA	Intégration Globale (IG)	52,89 %	Intégration Globale (IG)	52,89 %
PARKING PORT D'OUCHY	Intégration Globale (IG)	59,56 %	Intégration Globale (IG)	59,56 %
PARKING DU CENTRE FLON	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %
INDIGO SUISSE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
POLOGNE				
INDIGO POLSKA	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
IMMOPARK	Intégration Globale (IG)	94,97 %	Intégration Globale (IG)	94,97 %
ZSW PROJEKT SP. Z.O.O	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Non intégrée (NI)	— %
ESPAGNE				
INDIGO INFRA ESPANA	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
PARKING UNAMUNO DEL AYUNTAMIENTO DE BILBAO	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO PARK ESPANA	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
APARCAMIENTOS TRIANA SA (Atrisa)	Intégration Globale (IG)	99,06 %	Intégration Globale (IG)	99,06 %
INDIGO SPACES SPAIN (ex-JAPACIOS)	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
PARKIA SPANISH HOLDING	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
PARKIA RECARGA ELECTRICA S.L.U.	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
PARKIA INICIATIVAS S.L.U.	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
ACVIL APARCAMIENTOS S.L.U.	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
PARKING ARENAL S.A.U.	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
PARKING DE CLINICA S.A.	Intégration Globale (IG)	51,71 %	Intégration Globale (IG)	51,71 %
ARTEMISA APARCAMIENTOS S.L.U.	Non intégrée (NI)	— %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
PLAZA "GERNIKAKO" ARBOLA DE BARAKALDO-PARKING JUZKADOS S.A.U.	Non intégrée (NI)	— %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
PARKIA FINCO S.A.	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO MARIA DE MOLINA	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Non intégrée (NI)	— %
ANDORRE				
APARCAMENT VERTICAL DE MAIA S.A.U.	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
LUXEMBOURG				
INDIGO PARK LUXEMBOURG	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
BRESIL				
INDIGO INFRA BRASIL PARTICIPACOES Ltda	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO ESTACIONAMENTO Ltda	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
ADMINISTRADORA GAUCHA DE ESTACIONAMENTOS SA (AGE)	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	55,61 %
PB PARTICIPACOES SA	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	55,61 %
PB ADMINISTRADORA DE EST. EIRELI	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	55,61 %
MASTER PARK	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	55,61 %
EXPLORA PARTICIPACOES	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	55,61 %
CENTER PARK EST.	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	55,61 %
GE PARK EST.	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	55,61 %

Sociétés	31/12/2025		31/12/2024	
	Mode de consolidation	% de détention	Mode de consolidation	% de détention
ITALIE				
CORSALIS ITALIA	Mise en équivalence (MEE)	60,00 %	Non intégrée (NI)	— %
COLOMBIE				
INDIGO INFRA COLOMBIA SAS	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
CITY PARKING SAS	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SIPPA SAS	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
CITY CANCHA SAS	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
MOVILIDAD URBANA INTELIGENTE SAS	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
ECO WASH Ltda	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
HUB CALLE 136	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Non intégrée (NI)	— %
DIGITAL ET NOUVELLES MOBILITES				
MOBILITY AND DIGITAL SOLUTIONS GROUP	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO NEO (ex OPnGO)	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO WHEEL	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SMOVENGO	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO MOBILITY SERVICES	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
DIGITAL ESTONIE				
NOW! INOVATIONS TECHNOLOGY OÜ	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %